

Faculté Saint-Jean

180	Faculté Saint Jean	342
181	La Faculté	342
181.1	Note historique et buts	342
181.2	Personnel académique de la Faculté	343
182	Renseignements généraux	343
182.1	Calendrier académique 2014–2015	343
182.2	Politique linguistique	347
182.3	Services	347
183	Règlements de la Faculté	347
183.1	Admission	347
183.2	Inscriptions	354
183.3	Classification des cours	354
183.4	Exigences académiques	354
183.5	Tests de langue	355
183.6	Crédits par évaluation spéciale	356
183.7	Conditions de résidence	357
183.8	Niveau académique et collation des grades	358
183.9	Réexamen	359
183.10	Appels et griefs	359
183.11	Conseillers d'étude	360
184	Programmes d'études	360
184.1	Renseignements généraux	360
184.2	Cours de français	360
184.3	Baccalauréat ès arts	361
184.4	Baccalauréat en Éducation	369
184.5	Programmes du diplôme de perfectionnement en éducation	372
184.6	Maîtrise en sciences de l'éducation – Études en langue et culture	373
184.7	Baccalauréat en Éducation/ Baccalauréat ès sciences	374
184.8	Baccalauréat ès sciences	376
184.9	Baccalauréat bilingue en Administration des affaires	379
184.10	Baccalauréat ès science en génie	379
184.11	Baccalauréat ès sciences (sciences de l'environnement et de la conservation—bilingue)	380
184.12	Maîtrise en arts en études canadiennes	381
184.13	Baccalauréat ès sciences infirmières (bilingue)	381
184.14	Options	383
185	Les cours	383
185.1	Renseignements généraux	383
185.2	Description des cours	383
185.3	Exigences physiques de certains cours universitaires	384
185.4	Cours offerts	384
186	Prix et bourses	385
186	Awards	385

180 Faculté Saint Jean

Avis important:

- (1) *Important Notice* à la première page de l'annuaire
- (2) *Please Note* à la table des matières de l'annuaire
- (3) *\$10 Inquiries*

Toute correspondance au campus principal devra porter la mention:
University of Alberta, Edmonton, Alberta, T6G 2E2

Toute correspondance à la Faculté Saint-Jean devra porter la mention:
8406, rue Marie-Anne Gaboury (91 Street), Edmonton, Alberta, T6C 4G9

Téléphone:

Campus principal (780) 492-3111,
Faculté Saint-Jean (780) 465-8700

- (4) Heures d'ouverture de l'Université: 8 h 30 à 12 h, 13 h à 16 h 30, du lundi au vendredi (excepté les jours fériés); durant les mois de mai, juin, juillet et août: 8 h à 12 h, 13 h à 16 h.
- (5) Heures d'ouverture de la Faculté Saint-Jean: 8 h 30 à 12h, 13 h à 16 h 30, du lundi au vendredi (excepté les jours fériés); durant les mois de mai, juin, juillet et août: 8 h à 12 h, 13 h à 16 h.

181 La Faculté

181.1 Note historique et buts

Le Juniorat Saint-Jean a été fondé en 1908, l'année même où a été inaugurée la Faculty of Arts and Sciences de l'Université de l'Alberta.

Les deux institutions ont le même âge, mais ont évolué de façon très différente. Le Collège est devenu Collège Universitaire Saint-Jean, partie intégrante et secteur bilingue de l'Université de l'Alberta, 62 ans après sa fondation, le 27 novembre 1970. Le statut officiel de Faculté lui fut accordé en septembre 1977 et sa dénomination devint "Faculté Saint-Jean" en mai 1978.

La Faculté Saint-Jean se définit aujourd'hui par son statut universitaire de langue française. Elle dessert les étudiants capables de poursuivre en français des études universitaires. La Faculté se donne pour mission de répondre aux besoins particuliers des francophones de l'Ouest du Canada.

Tout centre universitaire se doit d'enrichir dans la mesure du possible la vie non seulement intellectuelle mais culturelle de sa clientèle. Aussi, la Faculté Saint-Jean se voit-elle la mission particulière de contribuer à l'enrichissement culturel de ses étudiants aussi bien que de l'ensemble de la vie française en Alberta. Par cet engagement (concrétisé dans le développement de Saint-Jean) l'Université espère promouvoir la culture française dans l'Ouest du Canada.

180 Faculté Saint-Jean

Please Note:

- (1) *Important Notice*: first page of the calendar.
- (2) *Please Note*: Table of Contents of the Calendar.
- (3) *\$10 Inquiries*

All correspondence to the main campus should contain the suffix
University of Alberta, Edmonton, T6G 2E2

All correspondence to Faculté Saint-Jean should be addressed to 8406
91 Street, Edmonton, Alberta T6C 4G9

Telephone:

Main campus (780) 492-3111
Faculté Saint-Jean (780) 465-8700

- (4) The office hours of the University are from 0830 to 1200 and from 1300 to 1630 Monday to Friday (except holidays); in May, June, July, and August the office hours are from 0800 to 1200, and from 1300 to 1600.
- (5) The office hours of the Faculté Saint-Jean are from 0830 to 1200 and from 1300 to 1630 Monday to Friday (except holidays); in May, June, July and August the office hours are from 0800 to 1200, and from 1300 to 1600.

181 The Professors

181.1 Historical Note and Aims

Juniorat Saint-Jean was founded in 1908, the same year as the inauguration of the Faculty of Arts and Sciences of the University of Alberta.

Though of the same age, the two institutions have evolved in very differing fashions. On November 27, 1970, the Collège became Collège Universitaire Saint-Jean, an integral part and a bilingual sector of the University of Alberta. Official Faculty status was granted in September 1977, and the name changed to Faculté Saint-Jean in May 1978.

Today, Faculté Saint-Jean is characterized by its French-language university status. It serves students capable of pursuing university studies in French. The Faculté has taken on the mission of serving the particular needs of Francophones in western Canada.

It is the duty of every university to enrich, as much as possible, not only the intellectual but also the cultural life of its students. Therefore Faculté Saint-Jean finds itself with the special mission of contributing to the cultural enrichment of its students as well as of the whole of French life in Alberta. Through this commitment (which has taken concrete form in the development of Saint-Jean) the University hopes to foster French culture in western Canada.

181.2 Personnel académique de la Faculté

Personnel

Doyen par intérim

EV Blackburn, PhD (Chimie)

Codoyen et Vice-doyen à la technologie

D Ipperciel, PhD (Philosophie)

Vice-doyenne aux affaires académiques

Y d'Entremont, PhD (Éducation)

Vice-doyen à la recherche

H Safouhi, PhD
(Mathématiques)

Professeurs émérites

EA Aunger, PhD (Science politique/Economie)

M Arnal, PhD (Éducation)

EV Blackburn, PhD (Chimie)

JA Bour, PhD (Français)

G Cadrin, PhD (Français)

P Dubé, PhD (Français)

D Gignac, PhD (Écologie végétale)

L Godbout, PhD

F Levasseur-Ouimet, PhD (Éducation)

F McMahon, PhD (Éducation)

Y Mahé, PhD (Éducation)

C Tardif, PhD (Éducation)

Professeurs titulaires

F Boily, PhD (Science politique)

M Cavanagh, PhD (Éducation)

C Couture, PhD (Histoire)

Y d'Entremont, PhD (Éducation)

D Ipperciel, PhD (Philosophie)

L Ladouceur, PhD (Français)

M de Montigny, PhD (Physique)

S Ravi, PhD (Littérature française)

H Safouhi, PhD (Mathématique)

P Sing, PhD (Français)

Professeurs agrégés

M Beaudoin, PhD (Linguistique)

JA Boeglin, PhD (Psychologie)

A Bouferguène, PhD
(Mathématique)

L Cammarata, PhD (Éducation)

S ElAtia, PhD (Éducation)

S El Ghoul, PhD (Finance)

L Fagnan, PhD (Musique)

N Kermaal, PhD (Histoire)

R Langevin, PhD (Éducation)

E Lemaire, PhD (Éducation)

C Leonard, PhD (Éducation)

L Mandin, PhD (Éducation)

D Mounsef, PhD (Arts)

P Mulatris, PhD (Sciences sociales)

R Parent, PhD (Français)

Professeurs adjoints

F Davoine, PhD (Biologie)

H Lemieux, PhD (Biologie)

M Pellerin, PhD (Éducation)

R Skogen, PhD (Éducation)

M Snauwaert (Français)

S Wilson, PhD (Anglais)

Directrice, Bibliothèque

Saint-Jean

T Usova, MLIS

Faculty Service Officer

S Pelletier, PhD

Personnel administratif

Doyen adjoint aux affaires étudiantes

D Fontaine, MEd

Doyen adjoint, Opérations et soutien corporatif, p.i.

D Fortin, M.A.P.

Directeur de l'Institut d'études canadiennes

F Boily, PhD (Science politique)

Directeur de l'Institut du Patrimoine de la francophonie de l'Ouest canadien

C Leonard, PhD (Éducation)

Autres membres du Conseil de la Faculté

Présidente de l'Université

IV Samarasekera, O.C.

Registraire de l'Université

LM Collins

Un représentant de la (l')

Faculty of Arts

Faculty of Agricultural, Life and Environmental Sciences

Faculty of Augustana

Faculty of Business

Faculty of Education

Faculty of Nursing

Faculty of Science

Alberta Teachers' Association

Association canadienne-française de l'Alberta

Canadian Parents for French

Centre d'accueil et d'établissement d'Edmonton

Fédération des conseils scolaires francophones de l'Alberta

Société Radio-Canada

Deux représentants des chargés de cours

Quatre représentants de l'Association des universitaires de la Faculté Saint-Jean

Un représentant de l'Association des étudiants à la maîtrise

182 Renseignements généraux

182.1 Calendrier académique 2014–2015

Toutes les dates limites au calendrier académique sont indiquées par le symbole ■. Tout retard peut entraîner des pénalités académiques et financières.

Les dates limites pour soumettre les demandes d'admission, de réadmission et de transfert pour les étudiants du premier cycle se trouvent à la §12 (ou 183.1.1). Les dates limites pour soumettre les demandes d'admission à la *Faculty of Graduate Studies and Research* se trouvent à la §203.

Consulter le menu *Registration and Courses* à www.registraroffice.ualberta.ca pour les heures du système d'inscription en ligne *Bear Tracks*.

Pour le calendrier académique officiel (Academic Schedule) consulter la §11 de l'annuaire.

2014

MARS

- 1** ■ Date limite d'admission ou de réadmission au trimestre Printemps/Été 2013 (à l'exception des étudiants de la catégorie *Open Studies* et ceux de la *Faculty of Graduate Studies and Research*).
- 4** Début des stages en éducation (EDU S). 12h00 à 13h00 Réunion électorale du *Students' Union*. Les cours sont annulés pendant une heure. Début des cours offerts de six semaines à la deuxième moitié du trimestre d'Hiver.
- 15** ■ Date limite pour annuler l'inscription aux cours offerts à la deuxième moitié du trimestre d'Hiver.
■ Date limite pour le retrait des cours offerts au trimestre d'Hiver.
- 20** ■ Date limite des remboursements des cours de six semaines offerts à la deuxième moitié du trimestre d'Hiver. Les étudiants qui se retireront après cette date ne recevront aucun remboursement.
- 28** ■ Date limite de la réception des documents pour l'admission ou la réadmission au trimestre Printemps/Été 2013 (à l'exception des étudiants de la catégorie *Open Studies* et ceux de la *Faculty of Graduate Studies and Research*).
- 29** Vendredi Saint. L'Université est fermée.

AVRIL

- 1** Lundi de Pâques. L'Université est fermée.
- 2** ■ Dernier jour pour les étudiants du deuxième cycle dans la voie thèse pour soumettre leur thèse à la *Faculty of Graduate Studies and Research* pour qu'ils puissent faire partie de la collation des grades du printemps.
■ Dernier jour pour la Faculté Saint-Jean pour soumettre le *Report of Completion of Course-Based Master's Degree form* à la *Faculty of Graduate Studies and Research*, pour que les étudiants dans la voie projet, puissent faire partie de la collation des grades du printemps. Printemps.(NB: Pour les étudiants du deuxième cycle inscrits au programme de maîtrise avec projet qui veulent participer à la collation des grades mais qui ont des examens après cette date, la Faculté doit s'assurer que tous les résultats sont remis par le 30 avril.)
■ Dernier jour pour les étudiants pour remplir, sur *Bear Tracks*, la permission de faire partie de la collation des grades du Printemps. (NB: Pour les étudiants du deuxième cycle inscrits au programme de maîtrise avec projet qui veulent participer à la collation des grades mais qui ont des examens après cette date, la Faculté doit s'assurer que tous les résultats sont remis par le 30 avril.)
- 12** Dernier jour des cours offerts au trimestre d'Hiver.
- 15-27** Période des examens finals pour les cours offerts au trimestre d'Hiver. Période des examens finals pour les cours d'Automne/Hiver. Aucune activité para-universitaire organisée en dehors du campus ne sera autorisée pendant cette période. Pour tous les cours donnés sur le campus à 17h00 ou plus tard les examens finals (s'il y a lieu) auront lieu normalement pendant le dernier cours avant la période des examens.
- 27** Dernier jour des stages en éducation (EDU S).
- 30** ■ Date limite pour une demande d'admission ou de réadmission pour *Open Studies* pour le trimestre du Printemps 2013.

MAI

- 5** Début des cours offerts au trimestre du Printemps.
- 5-8** Les inscriptions à titre d'auditeur au trimestre du Printemps seront acceptées seulement pendant cette période.
- 8**
 - Date limite d'inscription aux stages en éducation (EDU S) pour le trimestre d'Automne.
 - Date limite pour les inscriptions aux cours offerts au trimestre du Printemps (cours de six semaines et première moitié des cours de trois semaines): dernier jour pour ajouter ou enlever ces cours (système *Bear Tracks* sera disponible jusqu'à minuit).
 - Date limite pour le paiement, sans pénalité, des frais d'inscription des cours offerts au trimestre du Printemps.
 - Date limite pour que les étudiants du deuxième cycle inscrits pour ou après le trimestre de l'Automne 2011 remettent la thèse à la Faculty of Graduate Studies and Research afin d'assurer une participation à la collation des grades de l'automne.
 - Date limite pour retirer sa participation au programme Alberta Health Insurance Program (AHIP) de l'Université en remettant, dans les bureaux du International Centre, la preuve d'inscription dans le programme Alberta Health Care Insurance Plan.
- 9** *Charter day.*
- 12**
 - Date limite des remboursements des cours de trois semaines offerts à la première moitié du trimestre du Printemps. Les étudiants que se retireront après cette date ne recevront aucun remboursement.
- 16**
 - Date limite pour les inscriptions aux cours offerts au trimestre du Printemps (cours de treize semaines).
- 19** *Victoria Day.* L'Université est fermée.
- 20**
 - Date limite pour le retrait des cours offerts à la première moitié du trimestre du Printemps.
 - Date limite des remboursements des cours de six semaines offerts au trimestre du Printemps. Les étudiants qui se retireront après cette date ne recevront aucun remboursement.
- 23** Dernier jour des cours offerts à la première moitié du trimestre du Printemps.
- 27** Début des cours offerts à la deuxième moitié du trimestre du Printemps.
- 30**
 - Date limite pour les inscriptions aux cours de trois semaines offerts à la deuxième moitié du trimestre du Printemps: dernier jour pour ajouter ou enlever ces cours.

JUIN

- 3**
 - Date limite des remboursements des cours de trois semaines offerts à la deuxième moitié du trimestre du Printemps. Les étudiants qui se retireront après cette date ne recevront aucun remboursement.
- 4**
 - Date limite pour le retrait des cours de six semaines offerts au trimestre du Printemps.
- 4-7** Collation des grades, Parties I à IV.
- 7**
 - Date limite pour le retrait des cours offerts à la deuxième moitié du trimestre du Printemps.
- 10-13** Collation des grades, Parties V à XI. (Les dates sont sujettes à des changements.)
- 13-14** Période des examens finals pour les cours du trimestre du Printemps. Les cours sont annulés.
- 24**
 - Date limite pour une demande de réévaluation d'examen final pour le trimestre d'Hiver et pour les cours d'Automne/Hiver.
- 30**
 - Date limite pour une demande d'admission ou de réadmission pour *Open Studies* pour le trimestre d'Été 2013.
 - Clôture de la cent-sixième année universitaire.

JUILLET

- 1** Début de la cent-huitième année universitaire.
Fête du Canada. L'Université est fermée.
- 7** Début des cours offerts au trimestre d'Été.
- 7-10**
 - Les inscriptions à titre d'auditeur au trimestre d'Été seront acceptées seulement pendant cette période.
- 10**
 - Date limite pour les inscriptions aux cours offerts au trimestre d'Été (cours de six semaines et première moitié des cours de trois semaines): dernier jour pour ajouter ou enlever ces cours (système d'inscription en ligne *Bear Tracks* disponible jusqu'à minuit).

▪ Date limite pour le paiement, sans pénalité, des frais d'inscription des cours offerts au trimestre d'Été. Les étudiants qui n'auront pas payé la totalité de leurs frais de scolarité ou fait des arrangements se verront assignés une pénalité pour paiement en retard.

- 11**
 - Date limite pour retirer sa participation au programme Alberta Health Insurance Program (AHIP) de l'Université en remettant, dans les bureaux du International Centre, la preuve d'inscription dans le programme Alberta Health Care Insurance Plan.
 - Date limite pour que les étudiants du deuxième cycle inscrits pour ou après le trimestre de l'automne 2011 remettent la thèse à la Faculty of Graduate Studies and Research afin d'assurer une participation à la collation des grades de l'automne.
- 14**
 - Date limite des remboursements des cours offerts à la première moitié du trimestre d'Été. Les étudiants qui se retireront après cette date ne recevront aucun remboursement.
- 21**
 - Date limite des remboursements des cours de six semaines du trimestre d'Été. Les étudiants qui se retireront après cette date ne recevront aucun remboursement.
- 22**
 - Date limite pour le retrait des cours offerts à la première moitié du trimestre d'Été.
- 25** Dernier jour des cours offerts à la première moitié du trimestre d'Été.
- 28** Début des cours offerts à la deuxième moitié du trimestre d'Été.
- 31**
 - Date limite pour écrire un examen différé spécial pour les étudiants qui ont manqué un examen différé pour cause (voir \$23.5.6).
 - Date limite pour les inscriptions aux cours offerts à la deuxième moitié du trimestre l'Été: dernier jour pour ajouter ou enlever ces cours.

AOÛT

- 4**
 - Fête du patrimoine. L'Université est fermée.
- 5**
 - Date limite pour le remboursement des cours offerts à la deuxième moitié du trimestre d'Été. Les étudiants qui se retireront après cette date ne recevront aucun remboursement.
- 6**
 - Date limite pour le retrait des cours de six semaines du trimestre d'Été.
- 8**
 - Date limite pour le retrait des cours offerts à la deuxième moitié du trimestre d'Été.
- 14-15** Période des examens finals pour les cours du trimestre d'Été. Les cours sont annulés.
- 25-26** Session d'orientation et souper rencontre pour les stages en éducation (EDU S).
- 27-30** Journées d'orientation pour les étudiants internationaux au Campus Nord.
- 27-Sep 5** Première journée des stages en éducation (EDU S) entre le 27 août et le 5 septembre selon le calendrier de l'école.

SEPTEMBRE

- 1**
 - Date limite pour les étudiants du premier cycle pour soumettre, sur *Bear Tracks* une demande de remise de diplôme pour la collation des grades d'Automne.
 - Fête du travail. L'Université est fermée.
- 1-2** Journées d'orientation pour les nouveaux étudiants du premier cycle.
- 2** Journée d'orientation pour les étudiants de la Faculté Saint-Jean.
- 3** Début des cours offerts aux trimestres d'Automne et d'Automne/Hiver.
- 8** Début des cours intensifs pour les étudiants en stage en éducation (EDU S).
- 16**
 - Date limite pour les inscriptions aux cours offerts aux trimestres d'Automne et d'Automne/Hiver: dernier jour pour ajouter ou enlever ces cours (système d'inscription en ligne *Bear Tracks* disponible jusqu'à minuit). Les étudiants qui se retireront après cette date et jusqu'au 3 octobre seront facturés 50% des frais pour chaque cours abandonné.
 - Date limite pour apporter des modifications de couverture pour les soins de santé et les soins dentaires de la SU. Les étudiants qui désirent se retirer de ce service ou changer leur couverture doivent le faire au www.ihaveaplan.ca.
- 17-23** Étudiants du premier cycle: période des inscriptions comme auditeur ou des changements de « credit » à « audit » pour les cours offerts aux trimestres d'Automne et d'Automne/Hiver.

Étudiants de la Faculty of Graduate Studies and Research: période d'inscriptions comme auditeur aux cours offerts aux trimestres d'Automne et d'Automne/Hiver.

- 23** ■ Date limite des remboursements des cours offerts à la première moitié du trimestre d'Automne. Les étudiants qui se retireront après cette date ne recevront aucun remboursement.
- 26** ■ Date limite pour retirer sa participation au programme Alberta Health Insurance Program (AHIP) de l'Université en remettant, dans les bureaux du International Centre, la preuve d'inscription dans le programme Alberta Health Care Insurance Plan.
- 29** ■ Date limite pour que les étudiants du deuxième cycle inscrits dans la voie thèse soumettent la thèse à la Faculty of Graduate Studies and Research pour qu'ils puissent faire partie de la collation des grades d'Automne.
- 30** ■ Date limite pour le paiement, sans pénalité, des frais d'inscription aux trimestres d'Automne et d'Automne/Hiver. Les étudiants qui n'auront pas payé la totalité de leurs frais de scolarité ou fait des arrangements se verront assignés une pénalité pour paiement en retard. Pour éviter les frais à tempérament, tous les honoraires d'automne / hiver doivent être payés avant la date limite frais d'automne terme, voir la §22.2.6.
- Date limite pour que la Faculté Saint-Jean soumette le Report of Completion of Course-Based Master's Degree form à la Faculty of Graduate Studies and Research, et permettre aux étudiants dans la voie projet, de faire partie de la collation des grades d'Automne.
- Date limite pour que les étudiants du deuxième cycle remplissent, dans Bear Tracks, la permission de faire partie de la collation des grades d'Automne.

OCTOBRE

- 1** ■ Étudiants de la *Faculty of Graduate Studies and Research*: date limite pour les changements de « credit » à « audit » pour les cours offerts au trimestre d'Automne.
- 2** **(See Errata July 9, 2014)** ■ Date limite pour les inscriptions aux cours offerts au trimestre d'Automne. Les étudiants qui se retireront après cette date ne recevront aucun remboursement.
- 10** ■ Date limite pour le retrait des cours de six semaines offerts à la première moitié du trimestre d'Automne.
- 13** Jour de l'Action de Grâce. L'Université est fermée.
- 17** Dernier jour des cours de six semaines offerts à la première moitié du trimestre d'Automne.
- 18** Portes ouvertes de l'Université de l'Alberta.
- 27** Début des cours de six semaines offerts à la deuxième moitié du trimestre d'Automne.
Début des stages pour les étudiants en éducation (EDU S).

NOVEMBRE

- 7** ■ Date limite pour annuler l'inscription aux cours de six semaines offerts à la deuxième moitié du trimestre d'Automne.
- 10** Congé d'automne. Les cours sont annulés.
- 11** Jour de l'Armistice. L'Université est fermée.
- 14** ■ Date limite des remboursements des cours de six semaines offerts à la deuxième moitié du trimestre d'Automne. Les étudiants qui se retireront après cette date ne recevront aucun remboursement.
- 18** Collation des grades, Partie I.
- 19** Collation des grades, Partie II et III.
- 26** ■ Date limite pour le retrait des cours offerts au trimestre d'Automne.
- Date limite pour le retrait des cours de six semaines offerts à la deuxième moitié du trimestre d'Automne, à l'exception des stages en éducation (EDU S).
- Date limite d'inscription aux stages en éducation (EDU S) pour le trimestre d'Hiver.

DÉCEMBRE

- 3** ■ Dernier jour des cours offerts au trimestre d'Automne.
Rencontre initiale des stagiaires en éducation pour le trimestre d'Hiver.
- 5** ■ Fin de stage d'Automne.
- 6-19** Période des examens finals pour les cours offerts au trimestre d'Automne. Période des examens de mi-session pour les cours d'Automne/Hiver. Aucune activité para-universitaire organisée en dehors du campus ne sera autorisée pendant cette période. Pour

tous les cours donnés sur le campus à 17h00 ou plus tard les examens finals ou mi-semestriels (s'il y a lieu) auront lieu normalement pendant le dernier cours avant la période des examens.

- 25-31** Vacances de Noël. L'Université est fermée.

2015

JANVIER

- 1** Le Jour de l'An. L'Université est fermée.
- 5** Journée d'orientation pour les étudiants internationaux au Campus Nord.
Début des cours offerts au trimestre d'Hiver.
- 8** Journée d'orientation pour les étudiants de la Faculté Saint-Jean.
Journée d'orientation pour les nouveaux étudiants du deuxième cycle au Campus Nord
- 16** ■ Date limite pour le retrait des cours de six semaines offerts aux trimestres de l'Automne/Hiver.
- Date limite pour les inscriptions aux cours offerts au trimestre d'Hiver: dernier jour pour ajouter ou enlever ces cours (système d'inscription en ligne *Bear Tracks* disponible jusqu'à minuit). Les étudiants qui se retireront après cette date et jusqu'au 5 février seront facturés 50% des frais pour chaque cours abandonné.
- 17** Étudiants de la Faculty of Graduate Studies and Research: date limite pour les changements de « credit » à « audit » pour les cours offerts au trimestre de l'Automne/Hiver.
- 19** Foire d'emploi en éducation à la Faculté Saint-Jean.
- 19-23** Étudiants du premier cycle: période des inscriptions comme auditeur ou des changements de « credit » à « audit » pour les cours offerts au trimestre d'Hiver.
Étudiants de la Faculty of Graduate Studies and Research: période des inscriptions comme auditeur aux cours offerts au trimestre d'Hiver.
- 23** ■ Date limite des remboursements pour les cours de six semaines offerts à la première moitié du trimestre d'Hiver. Les étudiants qui se retireront après cette date ne recevront aucun remboursement.
- 30** ■ Date limite pour retirer sa participation au programme Alberta Health Insurance Program (AHIP) de l'Université en remettant, dans les bureaux du International Centre, la preuve d'inscription dans le programme Alberta Health Care Insurance Plan.
- Date limite pour le paiement, sans pénalité, des frais d'inscription du trimestre d'Hiver. Les étudiants qui n'auront pas payé la totalité de leurs frais de scolarité ou fait des arrangements se verront assignés une pénalité pour paiement en retard.

FÉVRIER

- 1** ■ Date limite pour les étudiants du premier cycle pour soumettre une demande de remise de diplôme en ligne *Bear Tracks* pour la collation des grades du Printemps.
- Date limite pour une demande de réévaluation d'examen final pour le trimestre d'Automne.
- 3** ■ * Étudiants de la Faculty of Graduate Studies and Research: date limite pour les changements de « credit » à « audit » pour les cours offerts au trimestre d'Hiver.
- 4** ■ Date limite des remboursements des cours offerts au trimestre d'Hiver. Les étudiants qui se retireront après cette date ne recevront aucun remboursement.
- 6** ■ Date limite pour le retrait des cours de six semaines offerts à la première moitié du trimestre d'Hiver.
- 13** Début des inscriptions sur le système d'inscription en ligne *Bear Tracks* pour les cours offerts au trimestre Printemps/Été 2014.
Dernier jour des cours de six semaines offerts à la première moitié du trimestre d'Hiver.
- 16** Fête légale provinciale. L'Université est fermée.
- 17-20** Semaine de lecture au trimestre d'Hiver. Les cours sont annulés.

Étudiants de la Faculty of Graduate Studies and Research: période d'inscriptions comme auditeur aux cours offerts aux trimestres d'Automne et d'Automne/Hiver.

- 23** ■ Date limite des remboursements des cours offerts à la première moitié du trimestre d'Automne. Les étudiants qui se retireront après cette date ne recevront aucun remboursement.
- 26** ■ Date limite pour retirer sa participation au programme Alberta Health Insurance Program (AHIP) de l'Université en remettant, dans les bureaux du International Centre, la preuve d'inscription dans le programme Alberta Health Care Insurance Plan.
- 29** ■ Date limite pour que les étudiants du deuxième cycle inscrits dans la voie thèse soumettent la thèse à la Faculty of Graduate Studies and Research pour qu'ils puissent faire partie de la collation des grades d'Automne.
- 30** ■ Date limite pour le paiement, sans pénalité, des frais d'inscription aux trimestres d'Automne et d'Automne/Hiver. Les étudiants qui n'auront pas payé la totalité de leurs frais de scolarité ou fait des arrangements se verront assignés une pénalité pour paiement en retard. Pour éviter les frais à tempérament, tous les honoraires d'automne / hiver doivent être payés avant la date limite frais d'automne terme, voir la §22.2.6.
- Date limite pour que la Faculté Saint-Jean soumette le Report of Completion of Course-Based Master's Degree form à la Faculty of Graduate Studies and Research, et permettre aux étudiants dans la voie projet, de faire partie de la collation des grades d'Automne.
- Date limite pour que les étudiants du deuxième cycle remplissent, dans Bear Tracks, la permission de faire partie de la collation des grades d'Automne.

OCTOBRE

- 1** ■ Étudiants de la *Faculty of Graduate Studies and Research*: date limite pour les changements de « credit » à « audit » pour les cours offerts au trimestre d'Automne.
- 2** ■ Date limite des remboursements des cours offerts au trimestre d'Automne. Les étudiants qui se retireront après cette date ne recevront aucun remboursement.
- 10** ■ Date limite pour le retrait des cours de six semaines offerts à la première moitié du trimestre d'Automne.
- 13** Jour de l'Action de Grâce. L'Université est fermée.
- 17** Dernier jour des cours de six semaines offerts à la première moitié du trimestre d'Automne.
- 18** Portes ouvertes de l'Université de l'Alberta.
- 27** Début des cours de six semaines offerts à la deuxième moitié du trimestre d'Automne.
Début des stages pour les étudiants en éducation (EDU S).

NOVEMBRE

- 7** ■ Date limite pour annuler l'inscription aux cours de six semaines offerts à la deuxième moitié du trimestre d'Automne.
- 10** Congé d'automne. Les cours sont annulés.
- 11** Jour de l'Armistice. L'Université est fermée.
- 14** ■ Date limite des remboursements des cours de six semaines offerts à la deuxième moitié du trimestre d'Automne. Les étudiants qui se retireront après cette date ne recevront aucun remboursement.
- 18** Collation des grades, Partie I.
- 19** Collation des grades, Partie II et III.
- 26** ■ Date limite pour le retrait des cours offerts au trimestre d'Automne.
- Date limite pour le retrait des cours de six semaines offerts à la deuxième moitié du trimestre d'Automne, à l'exception des stages en éducation (EDU S).
- Date limite d'inscription aux stages en éducation (EDU S) pour le trimestre d'Hiver.

DÉCEMBRE

- 3** ■ Dernier jour des cours offerts au trimestre d'Automne.
Rencontre initiale des stagiaires en éducation pour le trimestre d'Hiver.
- 5** ■ Fin de stage d'Automne.
- 6-19** Période des examens finals pour les cours offerts au trimestre d'Automne. Période des examens de mi-session pour les cours d'Automne/Hiver. Aucune activité para-universitaire organisée en dehors du campus ne sera autorisée pendant cette période. Pour

tous les cours donnés sur le campus à 17h00 ou plus tard les examens finals ou mi-semestriels (s'il y a lieu) auront lieu normalement pendant le dernier cours avant la période des examens.

- 25-31** Vacances de Noël. L'Université est fermée.

2015

JANVIER

- 1** Le Jour de l'An. L'Université est fermée.
- 5** Journée d'orientation pour les étudiants internationaux au Campus Nord.
Début des cours offerts au trimestre d'Hiver.
- 8** Journée d'orientation pour les étudiants de la Faculté Saint-Jean.
Journée d'orientation pour les nouveaux étudiants du deuxième cycle au Campus Nord
- 16** ■ Date limite pour le retrait des cours de six semaines offerts aux trimestres de l'Automne/Hiver.
- Date limite pour les inscriptions aux cours offerts au trimestre d'Hiver: dernier jour pour ajouter ou enlever ces cours (système d'inscription en ligne *Bear Tracks* disponible jusqu'à minuit). Les étudiants qui se retireront après cette date et jusqu'au 5 février seront facturés 50% des frais pour chaque cours abandonné.
- 17** Étudiants de la Faculty of Graduate Studies and Research: date limite pour les changements de « credit » à « audit » pour les cours offerts au trimestre de l'Automne/Hiver.
- 19** Foire d'emploi en éducation à la Faculté Saint-Jean.
- 19-23** Étudiants du premier cycle: période des inscriptions comme auditeur ou des changements de « credit » à « audit » pour les cours offerts au trimestre d'Hiver.
- Étudiants de la Faculty of Graduate Studies and Research: période des inscriptions comme auditeur aux cours offerts au trimestre d'Hiver.
- 23** ■ Date limite des remboursements pour les cours de six semaines offerts à la première moitié du trimestre d'Hiver. Les étudiants qui se retireront après cette date ne recevront aucun remboursement.
- 30** ■ Date limite pour retirer sa participation au programme Alberta Health Insurance Program (AHIP) de l'Université en remettant, dans les bureaux du International Centre, la preuve d'inscription dans le programme Alberta Health Care Insurance Plan.
- Date limite pour le paiement, sans pénalité, des frais d'inscription du trimestre d'Hiver. Les étudiants qui n'auront pas payé la totalité de leurs frais de scolarité ou fait des arrangements se verront assignés une pénalité pour paiement en retard.

FÉVRIER

- 1** ■ Date limite pour les étudiants du premier cycle pour soumettre une demande de remise de diplôme en ligne *Bear Tracks* pour la collation des grades du Printemps.
- Date limite pour une demande de réévaluation d'examen final pour le trimestre d'Automne.
- 3** ■ * Étudiants de la Faculty of Graduate Studies and Research: date limite pour les changements de « credit » à « audit » pour les cours offerts au trimestre d'Hiver.
- 4** ■ Date limite des remboursements des cours offerts au trimestre d'Hiver. Les étudiants qui se retireront après cette date ne recevront aucun remboursement.
- 6** ■ Date limite pour le retrait des cours de six semaines offerts à la première moitié du trimestre d'Hiver.
- 13** Début des inscriptions sur le système d'inscription en ligne *Bear Tracks* pour les cours offerts au trimestre Printemps/Été 2014.
Dernier jour des cours de six semaines offerts à la première moitié du trimestre d'Hiver.
- 16** Fête légale provinciale. L'Université est fermée.
- 17-20** Semaine de lecture au trimestre d'Hiver. Les cours sont annulés.

MARS

- 1** ■ Date limite d'admission ou de réadmission au trimestre Printemps/Été 2014 (à l'exception des étudiants de la catégorie *Open Studies* et ceux de la *Faculty of Graduate Studies and Research*).
- 2** Début des stages en éducation (EDU S).
12h00 à 13h00 Réunion électorale du *Students' Union*. Les cours sont annulés pendant une heure.
Début des cours de six semaines offerts à la deuxième moitié du trimestre d'Hiver.
- 13** ■ Date limite pour annuler l'inscription aux cours offerts à la deuxième moitié du trimestre d'Hiver.
- 18** ■ Date limite des remboursements des cours de six semaines offerts à la deuxième moitié du trimestre d'Hiver. Les étudiants qui se retireront après cette date ne recevront aucun remboursement.
- 28** ■ Date limite de la réception des documents pour l'admission ou la réadmission au trimestre Printemps/Été 2014 (à l'exception des étudiants de la catégorie *Open Studies* et ceux de la *Faculty of Graduate Studies and Research*).

AVRIL

- 1** ■ Date limite pour le retrait des cours offerts au trimestre d'Hiver.
■ Date limite pour le retrait des cours de six semaines offerts à la deuxième moitié du trimestre d'Hiver, à l'exception des stages en éducation (EDU S).
■ Dernier jour pour les étudiants du deuxième cycle dans la voie thèse pour soumettre leur thèse à la *Faculty of Graduate Studies and Research* pour qu'ils puissent faire partie de la collation des grades du printemps.
■ Dernier jour pour la Faculté Saint-Jean pour soumettre le *Report of Completion of Course-Based Master's Degree form* à la *Faculty of Graduate Studies and Research*, pour que les étudiants dans la voie projet, puissent faire partie de la collation des grades du printemps.
■ Dernier jour pour les étudiants du deuxième cycle pour remplir, sur Bear Tracks, la permission de faire partie de la collation des grades du Printemps. (NB: Pour les étudiants du deuxième cycle inscrits au programme de maîtrise avec projet qui veulent participer à la collation des grades mais qui ont des examens après cette date, la Faculté doit s'assurer que tous les résultats sont remis par le 30 avril.)
- 3** Vendredi Saint. L'Université est fermée.
- 6** Lundi de Pâques. L'Université est fermée.
- 10** Dernier jour des cours offerts au trimestre d'Hiver.
- 13-25** Période des examens finals pour les cours offerts au trimestre d'Hiver. Période des examens finals pour les cours d'Automne/Hiver. Aucune activité para-universitaire organisée en dehors du campus ne sera autorisée pendant cette période. Pour tous les cours donnés sur le campus à 17h00 ou plus tard les examens finals (s'il y a lieu) auront lieu normalement pendant le dernier cours avant la période des examens.
- 24** Dernier jour des stages en éducation (EDU S).
- 30** ■ Date limite pour une demande d'admission ou de réadmission pour *Open Studies* pour le trimestre du Printemps 2015.

MAI

- 4** Début des cours offerts au trimestre du Printemps.
- 4-7** Les inscriptions à titre d'auditeur au trimestre du Printemps seront acceptées seulement pendant cette période.
- 7** ■ Date limite d'inscription aux stages en éducation (EDU S) pour le trimestre d'Automne.
■ Date limite pour le paiement, sans pénalité, des frais d'inscription des cours offerts au trimestre du Printemps.
■ Date limite pour les inscriptions aux cours offerts au trimestre du Printemps (cours de six semaines et première moitié des cours de trois semaines): dernier jour pour ajouter ou enlever ces cours (système *Bear Tracks* sera disponible jusqu'à minuit).
■ Date limite pour retirer sa participation au programme Alberta Health Insurance Program (AHIP) de l'Université en remettant, dans les bureaux du International Centre, la preuve d'inscription dans le programme Alberta Health Care Insurance Plan.
■ Date limite pour que les étudiants du deuxième cycle inscrits pour ou après le trimestre de l'Automne 2011 remettent la thèse à la *Faculty of Graduate Studies and Research* afin d'assurer une participation à la collation des grades de l'automne.

9 *Charter day.*

- 11** ■ Date limite des remboursements des cours de trois semaines offerts à la première moitié du trimestre du Printemps. Les étudiants qui se retireront après cette date ne recevront aucun remboursement.
- 15** ■ Date limite pour les inscriptions aux cours offerts au trimestre du Printemps (cours de treize semaines).
- 18** *Victoria Day*. L'Université est fermée.
- 19** ■ Date limite des remboursements des cours de six semaines offerts au trimestre du Printemps. Les étudiants qui se retireront après cette date ne recevront aucun remboursement.
- 22** ■ Date limite pour le retrait des cours offerts à la première moitié du trimestre du Printemps.
Dernier jour des cours offerts à la première moitié du trimestre du Printemps.
- 25** Début des cours offerts à la deuxième moitié du trimestre du Printemps.
- 28** ■ Date limite pour les inscriptions aux cours de trois semaines offerts à la deuxième moitié du trimestre du Printemps: dernier jour pour ajouter ou enlever ces cours.

JUIN

- 1** ■ Date limite des remboursements des cours de trois semaines offerts à la deuxième moitié du trimestre du Printemps. Les étudiants qui se retireront après cette date ne recevront aucun remboursement.
- 2-5** Collation des grades, Parties I à VI.
- 3** ■ Date limite pour le retrait des cours de six semaines offerts au trimestre du Printemps.
- 5** ■ Date limite pour le retrait des cours offerts à la deuxième moitié du trimestre du Printemps.
- 8-11** Collation des grades, Parties VII à XI. (Les dates sont sujettes à des changements.)
- 11-12** Période des examens finals pour les cours du trimestre du Printemps. Les cours sont annulés.
- 22** ■ Date limite pour une demande de réévaluation d'examen final pour le trimestre d'Hiver et pour les cours d'Automne/Hiver.
- 30** ■ Date limite pour une demande d'admission ou de réadmission pour *Open Studies* pour le trimestre d'Été 2015.
Clôture de la cent-huitième année universitaire.

182.2 Politique linguistique

À la Faculté Saint-Jean, à l'exception des cours d'anglais, les cours sont offerts en français. La langue de travail pour les administrateurs, les professeurs et les membres du personnel de soutien est le français.

Les étudiants de la Faculté Saint-Jean sont tenus de respecter, en tout temps, le caractère francophone de l'institution.

182.3 Services

- (1) **Bibliothèque:** Le service des bibliothèques de l'Université de l'Alberta met à la disposition des professeurs et des étudiants de la Faculté Saint-Jean, une riche bibliothèque contenant des oeuvres en sciences humaines et sociales, en sciences pures et en sciences de l'éducation et comprenant un secteur de matériel pédagogique et de littérature-jeunesse. C'est une bibliothèque de consultation et de prêts. Tous les étudiants ont également accès aux bibliothèques du campus ouest de l'Université de l'Alberta.
- (2) **Services de counseling:** «Student Counselling Services» offre des services de counseling à tous les étudiants qui vivent des difficultés personnelles ou académiques. Ces services sont offerts en français à la Faculté Saint-Jean.
- (3) **Résidence:** La résidence est conçue et organisée comme un service qui complète l'expérience éducative offerte par la Faculté Saint-Jean. Les étudiants qui demandent à être admis en résidence s'engagent à en accepter les buts, c'est-à-dire, à vivre dans un milieu francophone, à étudier sérieusement, et à faire preuve d'esprit communautaire. La résidence est située sur le campus de la Faculté et peut recevoir environ 100 étudiants. Pour de plus amples renseignements, s'adresser au Service des Résidences, 214, Résidence Saint-Jean (780) 466-3824.
Les étudiants ne désirant pas vivre en résidence peuvent trouver des appartements et des chambres à proximité de la Faculté.
- (4) **Transport:** La Faculté Saint-Jean est située au 8406, rue Marie-Anne Gaboury, à environ six kilomètres à l'est du campus principal de l'Université de l'Alberta. Les étudiants peuvent cependant suivre des cours à la fois à la Faculté Saint-Jean et dans d'autres facultés de l'Université grâce à un service de transport entre les cours.

182.2 Linguistic Policy

At Faculté Saint-Jean all courses, except English courses, are taught in French. French is also the language used by the administrators, the professors and the support staff.

Students at Faculté Saint-Jean must, at all times, respect the French character of the institution.

182.3 Services

- (1) **Library Facilities:** The University of Alberta library system makes available to the professors and students of Faculté Saint-Jean a library well stocked with books in the humanities and social sciences, in the pure sciences, and in education including a collection of pedagogical materials and juvenile literature. Works may be consulted on the premises or may be available for lending. All students also have access to the libraries on the west campus of the University of Alberta.
- (2) **Counselling:** Student Counselling Services offers a wide range of counselling services directed at helping students who are experiencing personal or academic difficulties. These services are offered in French at Faculté Saint-Jean.
- (3) **Residence:** The residence is a service which complements the educational experience offered by Faculté Saint-Jean. Students who ask for admission to the residence commit themselves to the active pursuit of the goals of the residence, namely, to live and study in a French environment. The residence is on the Faculté campus and can accommodate approximately 100 students. More detailed information may be obtained at Service des Résidences, 214 Résidence Saint-Jean (780) 466-3824.
Students who are not interested in living in residence can find rooms in private homes or in apartments near the Faculté Saint-Jean campus.
- (4) **Mini-bus service:** Faculté Saint-Jean is located at 8406-91 Street (about six kilometers east of the main University campus). This does not preclude the possibility of students following courses at Faculté Saint-Jean and in another Faculty of the University, since a mini-bus service is provided between courses.

183 Règlements de la Faculté

183.1 Admission

183.1.1 Demande d'admission

La procédure d'admission est indiquée à la §12 de l'annuaire de l'Université.

Aucune décision définitive quant à l'admission ne peut être rendue avant l'examen de tous les certificats et relevés de notes. La Faculté reçoit les étudiants et leur donne des conseils sur les programmes d'études, mais toute décision reste **officielle et provisoire** tant que les documents officiels nécessaires n'ont pas été reçus et évalués.

Dates limites pour les demandes d'admission et de réadmission (voir la §12.7)

183.1.2 Conditions d'admission

- (1) **Moyenne:** Un candidat doit avoir obtenu un minimum de 70% de moyenne dans cinq matières appropriées de XIIe année ou l'équivalent.
- (2) **Compétence dans la langue française:** Le français est la langue d'enseignement dans tous les programmes à la Faculté Saint-Jean. Par conséquent, tous les candidats doivent posséder une connaissance adéquate du français oral et écrit pour être admis à la Faculté Saint-Jean. Les adultes qui ne répondent pas aux conditions d'admission et les étudiants libres sont tenus aux mêmes exigences que les autres candidats. Tous les candidats devront démontrer leur compétence dans la langue française avant d'être admis. Ils peuvent la démontrer par:
 - a. la réussite d'un des cours suivants (Alberta):
 - Français 30-1, 30-2
 - French 30 (9 ans), 31
 - French Language Arts 30-1, 30-2

OU

183 Regulations of the Faculté

183.1 Admission

183.1.1 Application for Admission

Application procedure is explained in §12 of the University Calendar.

No definite and final ruling concerning admission can be given until all certificates and transcripts of standing have been reviewed. The Faculté consults with and advises students regarding programs of study, but all decisions are **unofficial and tentative** until official documents have been received and evaluated.

Deadlines for Admission and Readmission (see §12.7)

183.1.2 Admission Requirements

- (1) **Average:** Applicant must possess a minimum average of 70% on five appropriate Grade 12 subjects or equivalent.
- (2) **French Language Proficiency:** French is the language of instruction in all programs at Faculté Saint-Jean. Therefore, all applicants must possess an adequate knowledge of written and spoken French as a prerequisite to admission. Nonmatriculated applicants and Open Studies students must comply with the requirement along with other applicants. All applicants will be required to demonstrate proficiency in the French language prior to admission. This demonstration may take any one of several forms:
 - a. successful completion of one of the following courses (Alberta):
 - Français 30-1, 30-2
 - French 30 (9 year), 31
 - French Language Arts 30-1, 30-2

OR

- b. par la réussite de quatre années d'études en français à temps plein. Ces études peuvent être une combinaison d'études secondaires et postsecondaires; **OU**
- c. en étant détenteur d'un premier diplôme d'une université accréditée où le français est la langue d'enseignement.

Le détail des conditions d'admission aux divers programmes universitaires figure aux §§13–17 de l'annuaire de l'Université. Pour de plus amples renseignements, s'adresser au Bureau des admissions, Faculté Saint-Jean.

Admission aux programmes du BA, du BEd, du BEd/BSc, du BSc, du BSc (science de l'environnement et de la conservation-bilingue) et BSc (science infirmière-bilingue)

Baccalauréat ès arts

- (1) Un parmi French 30 (9 ans), 31; Français 30-1, 30-2; French Language Arts 30-1, 30-2.
- (2) Une langue de niveau 30 (autre que le français). (Pour les critères de compétence en anglais/langue seconde voir §183.1.14.) (Voir note 1).
- (3) Trois matières parmi les groupe A, B et/ou C. Une seule matière peut être présentée dans le groupe B. Mathématiques 30-2 peut être utilisé pour l'admission, cependant quelques disciplines exigent Mathématiques 30-1 comme préalable à certains cours (voir notes ci-jointes). Seulement un des Mathématiques 30-1 ou Mathématiques 30-2 pourra être utilisé comme base d'admission. Afin de maximiser leur programme et leur choix de cours, nous encourageons tous les étudiants à présenter un choix de matières dans les groupes A et C.
- (4) Voir les notes additionnelles concernant les matières exigées pour des majeures et mineures spécifiques.

Notes

- (1) Si un étudiant présente un cours de français langue seconde (French Language Arts de niveau 30, French de niveau 30 ou l'équivalent), l'autre langue de niveau 30 doit être la langue d'enseignement de l'école.
Par exemple, pour être admis, un étudiant albertain ayant étudié dans une école anglophone, doit présenter English Language Arts 30-1; un étudiant résidant au Mexique, qui a étudié dans une école où la langue d'instruction est l'espagnol, doit présenter un cours terminal d'espagnol.
- (2) L'étudiant qui choisit comme majeure Science politique devrait présenter Études sociales 30-1.
- (3) L'étudiant qui choisit comme majeure ou mineure Psychologie devrait présenter Mathématiques 30-1.
- (4) L'étudiant qui choisit comme majeure Économie doit présenter Mathématiques 30-1 et la présentation de Mathématiques 31 est recommandée. Mathématiques 30-1 n'a pas à être inclus dans les cinq matières de niveau 30 exigées pour l'admission mais certains cours de la majeure exigent ce cours à titre de préalable.
- (5) L'étudiant qui choisit une majeure en Mathématiques doit présenter Mathématiques 30-1 et Mathématiques 31, s'il choisit une mineure en Mathématiques il devrait présenter Mathématiques 30-1. Ces matières n'ont pas à être incluses dans les cinq matières exigées pour l'admission mais certains cours de la majeure et de la mineure exigent ces cours à titre de préalables.
- (6) L'étudiant qui veut transférer à la Faculty of Business doit présenter Mathématiques 30-1. Cette matière n'a pas à être incluse dans les cinq matières exigées pour l'admission mais certains cours exigés pour l'admission par la Faculty of Business exigent Mathématiques 30-1 à titre de préalable.

Baccalauréat en éducation

Élémentaire

Exigences d'admission

- (1) Un cours parmi Français 30-1, 30-2; French Language Arts 30-1, 30-2; French 30 (9 ans).
- (2) Une langue autre que le français, y compris une langue autochtone de niveau 30 reconnue au Canada. (Pour les critères de compétence en anglais/langue seconde, voir §183.1.14.) (Voir note.)
- (3) Trois matières parmi les groupe A, B et/ou C. Une seule matière peut être présentée dans le groupe B. Mathématiques 30-2 peut être utilisé pour être admis au programme en éducation (élémentaire). Cependant, seulement un cours parmi Mathématiques 30-1 ou Mathématiques 30-2 sera utilisé aux fins de l'admission.

Note: Si un étudiant présente un cours de français langue seconde (French Language Arts de niveau 30, French de niveau 30 ou l'équivalent), l'autre langue

- b. successful completion of four years of education in French. Such education can be in a combination of secondary and postsecondary training; **OR**
- c. graduation from a degree program offered by an accredited university at which French is the language of instruction.

Detailed admission requirements for the various university programs are set out in §§13–17 of the University Calendar. Further information may be obtained from the Office of Admissions, Faculté Saint-Jean.

Requirements for the BA, BEd, BEd/BSc, BSc, BSc (Environmental and Conservation Sciences-Bilingual), BSc Nursing (Bilingual) programs

Bachelor of Arts Program

- (1) One of French 30 (9 year), 31, Français 30-1, 30-2; French Language Arts 30-1, 30-2.
- (2) Any language other than French, level 30. [For the competency requirements in English/second language see §183.1.14.] (See Note 1).
- (3) Three subjects from Group A, B and/or C. A maximum of one subject in Group B may be presented for admission. Mathematics 30-2 may be used for admission, though some disciplines require Mathematics 30-1 as a prerequisite for required courses (see notes below). Only one of Mathematics 30-1 or Mathematics 30-2 will be used for admission. In order to maximize their future program and course choices, all students are encouraged to present a broad range of subjects across Group A and C.
- (4) See additional requirements below for specific majors and minors.

Notes

- (1) If a student presents French as a second language (30-level French Language Arts, 30-level French, or equivalent), the other 30-level language must be the school's language of instruction. For example, a student residing in Alberta and attending a school where the language of instruction is English must present English Language Arts 30-1 for admission; a student residing in Mexico and attending a school where the language of instruction is Spanish must present the final Spanish language course for admission.
- (2) If students choose Political Science as a major they should present Social Studies 30-1.
- (3) If students choose Psychology as a major or a minor they should present Mathematics 30-1.
- (4) If students choose Economics as a major they must present Mathematics 30-1, and presentation of Mathematics 31 is recommended. Mathematics 30-1 does not have to be included as one of the five 30-level courses used for admission, but Mathematics 30-1 is required as a prerequisite for some courses.
- (5) If students choose Mathematics as a major they must present both Mathematics 30-1 and Mathematics 31. For a minor in Mathematics, students should present Mathematics 30-1. These courses do not have to be included in the five 30-level courses used for admission, but are required as prerequisites for some courses.
- (6) If students want to transfer to the Faculty of Business they must present Mathematics 30-1. This course does not have to be included as one of the five 30-level courses used for admission, but some of the courses required for admission to the Faculty of Business require Mathematics 30-1 as a prerequisite.

Bachelor of Education Program

Elementary

Admission Requirements

- (1) One from Français 30-1, 30-2; French Language Arts 30-1, 30-2; French 30 (9 year).
- (2) A language other than French, which may include a 30-level Aboriginal language recognized in Canada. (For the competency requirements in English/second language, see §183.1.14.) (See Note.)
- (3) Three subjects from Group A, B and/or C. A maximum of one subject in Group B may be presented. Mathematics 30-2 may be used for admission to the Bachelor of Education (Elementary) program. However, only one of Mathematics 30-1 or Mathematics 30-2 will be used for admission purposes.

Note: If a student presents French as a second language (30-level French Language Arts, 30-level French, or equivalent), the other 30-level language must

de niveau 30 doit être la langue d'enseignement de l'école. Par exemple, pour être admis, un étudiant albertain ayant étudié dans une école anglophone, doit présenter English Language Arts 30-1; un étudiant résidant au Mexique, qui a étudié dans une école où la langue d'instruction est l'espagnol, doit présenter un cours terminal d'espagnol.

Secondaire

Exigences d'admission

- (1) Un parmi Français 30-1, 30-2; French Language Arts 30-1, 30-2; French 30 (9 ans).
- (2) Une langue autre que le français, y compris une langue autochtone de niveau 30 reconnue au Canada. (Pour les critères de compétence en anglais/langue seconde voir §183.1.14.) (Voir note.)
- (3) Trois matières parmi les groupe A, B et/ou C. Une seule matière peut être présentée dans le groupe B. Mathématiques 30-2 peut être utilisé pour être admis au programme en éducation (secondaire). Cependant, seulement un cours parmi Mathématiques 30-1 ou Mathématiques 30-2 sera utilisé aux fins de l'admission. Voir cidessous les exigences supplémentaires selon la majeure.

Note: Si un étudiant présente un cours de français langue seconde (French Language Arts de niveau 30, French de niveau 30 ou l'équivalent), l'autre langue de niveau 30 doit être la langue d'enseignement de l'école. Par exemple, pour être admis, un étudiant albertain ayant étudié dans une école anglophone, doit présenter English Language Arts 30-1; un étudiant résidant au Mexique, qui a étudié dans une école où la langue d'instruction est l'espagnol, doit présenter un cours terminal d'espagnol.

Exigences supplémentaires selon la majeure

- (1) L'étudiant qui choisit comme majeure Mathématiques doit présenter Mathématiques 30-1.
- (2) L'étudiant qui choisit comme majeure Sciences générales, doit présenter Biologie 30, Chimie 30, Physique 30 et Mathématiques 30-1.

Informations supplémentaires pour les mineures au BEd (secondaire)

- (1) L'étudiant qui choisit comme mineure Mathématiques devrait avoir Mathématiques 30-1. Mathématiques 30-1 ne sont pas requis pour être admis au programme, mais la mineure comprend des cours pour lesquels Mathématiques 30-1 est un préalable.
- (2) L'étudiant qui choisit comme mineure Sciences générales, devrait avoir trois cours parmi Biologie 30, Chimie 30, Physique 30 et Mathématiques 30-1. Ces cours ne sont pas requis pour être admis au programme, mais la mineure comprend des cours pour lesquels Mathématiques 30-1 est un préalable.
- (3) L'étudiant qui choisit comme mineure Sciences physiques, devrait avoir Chimie 30, Physique 30 et Mathématiques 30-1. Ces cours ne sont pas requis pour être admis au programme, mais la mineure comprend des cours pour lesquels ils sont des préalables.

Baccalauréat en éducation/Baccalauréat ès sciences

Exigences d'admission

- (1) Un parmi : Français 30-1, 30-2; French Language Arts 30-1, 30-2; French 30 (9 ans).
- (2) Une langue autre que le français, y compris une langue autochtone de niveau 30 reconnue au Canada. (Pour les critères de compétence en anglais/langue seconde voir §183.1.14.) (Voir note.)
- (3) Mathématiques 30-1.
- (4) Deux matières parmi: Biologie 30, Chimie 30, Computing Science (CSE) Advanced Level, Career and Technology Studies (CTS) (5 crédits), Mathématiques 31 et Physique 30.

Note: Si un étudiant présente un cours de français langue seconde (French Language Arts de niveau 30, French de niveau 30 ou l'équivalent), l'autre langue de niveau 30 doit être la langue d'enseignement de l'école. Par exemple, pour être admis, un étudiant albertain ayant étudié dans une école anglophone, doit présenter English Language Arts 30-1; un étudiant résidant au Mexique, qui a étudié dans une école où la langue d'instruction est l'espagnol, doit présenter un cours terminal d'espagnol.

Exigences d'admission supplémentaires pour les majeures au BEd/BSc (secondaire)

- (1) L'étudiant qui choisit comme majeure Sciences biologiques, doit présenter Biologie 30 et Chimie 30.

be the school's language of instruction. For example, a student residing in Alberta and attending a school where the language of instruction is English must present English Language Arts 30-1 for admission; a student residing in Mexico and attending a school where the language of instruction is Spanish must present the final Spanish language course for admission.

Secondary

Admission Requirements

- (1) One from Français 30-1, 30-2; French Language Arts 30-1, 30-2; French 30 (9 year).
- (2) A language other than French, which may include a 30-level Aboriginal language recognized in Canada. (For the competency requirements in English/second language, see §183.1.14.) (See Note.)
- (3) Three subjects from Group A, B and/or C. A maximum of one subject in Group B may be presented. Mathematics 30-2 may be used for admission to the Bachelor of Education (Secondary) program. However, only one of Mathematics 30-1 or Mathematics 30-2 will be used for admission purposes. See Additional Requirements by major below.

Note: If a student presents French as a second language (30-level French Language Arts, 30-level French, or equivalent), the other 30-level language must be the school's language of instruction. For example, a student residing in Alberta and attending a school where the language of instruction is English must present English Language Arts 30-1 for admission; a student residing in Mexico and attending a school where the language of instruction is Spanish must present the final Spanish language course for admission.

Additional Admission Requirements for BEd Secondary majors

- (1) For a major in Mathematics, students must present Mathematics 30-1.
- (2) For a major in General Sciences, students must present Biology 30, Chemistry 30 and Mathematics 30-1.

Additional Information for BEd Secondary minors

- (1) For a minor in Mathematics, students should have Mathematics 30-1. Mathematics 30-1 does not have to be included for admission, but the minor requires courses for which Mathematics 30-1 is a prerequisite.
- (2) For a minor in General Sciences, students should have three from Biology 30, Chemistry 30, Physics 30 and Mathematics 30-1. These courses do not have to be included for admission, but the minor requires courses for which Mathematics 30-1 is a prerequisite.
- (3) For a minor in Physical Sciences, students should have Chemistry 30, Physics 30 and Mathematics 30-1. These courses do not have to be included for admission, but the minor requires courses for which these are prerequisites.

Bachelor of Education/Bachelor of Science Program

Admission Requirements

- (1) One from Français, 30-1, 30-2; French Language Arts, 30-1, 30-2; French 30 (9 year).
- (2) A language other than French which may include a 30-level Aboriginal language recognized in Canada. (For the competency requirements in English/second language, see §183.1.14.) (See Note.)
- (3) Mathematics 30-1.
- (4) Two from: Biology 30, Chemistry 30, Computing Science (CSE) Advanced Level, Career and Technology Studies (CTS) (5 credits), Mathematics 31 and Physics 30.

Note: If a student presents French as a second language (30-level French Language Arts, 30-level French, or equivalent), the other 30-level language must be the school's language of instruction. For example, a student residing in Alberta and attending a school where the language of instruction is English must present English Language Arts 30-1 for admission; a student residing in Mexico and attending a school where the language of instruction is Spanish must present the final Spanish language course for admission.

Additional Requirements for BEd/BSc Secondary majors

- (1) For a major in Biological Sciences, students must present Biology 30 and Chemistry 30.

- (2) L'étudiant qui choisit comme majeure Sciences Mathématiques ou Sciences physiques, doit présenter Chimie 30 et Physique 30.

Baccalauréat ès sciences

- (1) Un parmi French 30 (9 ans), 31; Français 30-1, 30-2; French Language Arts 30-1, 30-2.
- (2) Un parmi English Language Arts 30-1 ou Anglais langue seconde de niveau 30. [Pour les critères de compétence en anglais/langue seconde voir note et §183.1.14].
- (3) Mathématiques 30-1
- (4) Deux matières parmi: Biologie 30, Chimie 30, Mathématiques 31, Physique 30, ou Computing Science (CSE) Advanced Level-Career and Technology Studies (CTS) (5 crédits).

Baccalauréat ès sciences (sciences de l'environnement et de la conservation—bilingue)

Note: Les candidats doivent soumettre la demande d'admission à la Faculté Saint-Jean. Voir §184.11

- (1) Un parmi French 30 (9 ans), 31; Français 30-1, 30-2; French Language Arts 30-1, 30-2.
- (2) Un parmi English Language Arts 30-1 ou Anglais langue seconde de niveau 30. [Pour les critères de compétence en anglais/langue seconde voir §183.1.14].
- (3) Mathématiques 30-1
- (4) Chimie 30
- (5) Biologie 30

Baccalauréat ès sciences infirmières (bilingue)

Note: Les candidats doivent soumettre la demande d'admission à la Faculty of Nursing (voir §§15.11.5 et 134.6).

L'admission est limitée étant donné que le programme est contingenté.

Exigences des compétences langagières

- (1) Anglais: Pour des informations concernant les règlements généraux au sujet de la compétence dans la langue anglaise ainsi que les règlements spécifiques au sujet de la maîtrise de l'anglais oral qui sont applicables à tous les domaines des sciences de la santé, voir §13.3.1.
- (2) Français: Les candidats devront démontrer leurs compétences langagières en français de deux façons:
 - a. réussir un de ces cours : Français 30-1 ou 30-2 (offerts dans les écoles francophones), French Language Arts 30-1, 30-2 (offerts dans les programmes de français immersion), French 30 (9 ans), ou French 31 (offerts dans les écoles anglophones).

ET

- b. réussir le test de placement en français de la Faculté Saint-Jean au niveau FRANC 226 ou à un niveau plus avancé.

Pour plus d'information sur le programme et cours obligatoires voir §§15.11.5, 133.2 et 134.6.

183.1.3 Classification des cours requis pour l'admission

Les matières de XIIe année acceptées par la Faculté se classent dans les trois groupes suivants:

Groupe A (Humanités)

- Études sociales 30
- Langue niveau 30 (autre que français ou anglais)

Groupe B (Beaux-Arts)

- Applied Graphic Arts 35
- Art 30
- Art 31
- Art dramatique 30
- Communication Technology Advanced level Career and Technology Studies (CTS) (5 crédits)
- Dance 35
- Musique 30 (chorale, instrumentale ou générale (5 crédits))
- Musique 35
- Musical Theatre 35
- Performing Arts 35 A, B, ou C

Groupe C (Sciences)

- Biologie 30
- Chimie 30

- (2) For a major in Mathematical Sciences or Physical Sciences, students must present Chemistry 30 and Physics 30.

Bachelor of Science Program

- (1) One of French 30 (9 year), 31; Français 30-1, 30-2; French Language Arts 30-1, 30-2.
- (2) One of English Language Arts 30-1 or English as a second language, level 30. [For the competency requirements in English second language see §183.1.14].
- (3) Mathematics 30-1
- (4) Two of Biology 30, Chemistry 30, Mathematics 31, Physics 30, or Computing Science (CSE) Advanced Level-Career and Technology Studies (CTS) (5 credits)

Bachelor of Science (Environmental and Conservation Sciences-Bilingual) program

Note: Prospective students must apply for admission to Faculté Saint-Jean. See §184.11.

- (1) One of French 30 (9 year), 31; Français 30-1, 30-2; French Language Arts 30-1, 30-2.
- (2) One of English Language Arts 30-1 or English as a second language, level 30. [For the competency requirements in English second language see §183.1.14].
- (3) Mathematics 30-1
- (4) Chemistry 30
- (5) Biology 30

Bachelor of Science Nursing (Bilingual) program

Note: Prospective students must apply for admission to the Faculty of Nursing (see §§15.11.5 and 134.6).

Admission to this quota program is limited.

Language Proficiency Requirements

- (1) English: For information regarding general English Language proficiency requirements as well as spoken English requirements applicable to all health sciences disciplines see §13.3.1
- (2) French: Applicants will have to demonstrate their language proficiency in French in two ways:
 - a. successfully complete one of the following courses: Français 30-1 or 30-2 (offered in French schools), French Language Arts 30-1, or 30-2 (offered in French immersion programs) French 30 (9 year), French 31 (offered in English schools).

AND

- b. pass Faculté Saint-Jean's French Language Placement test at the FRANC 226 level or higher.

For further information, see §§15.11.5, 133.2 and 134.6.

183.1.3 Classification of Matriculation Subjects

Acceptable Grade XII subjects have been placed in three groups, as follows:

Group A (Humanities)

- Social Studies 30-1
- 30-level Language (other than English or French)

Group B (Fine Arts)

- Applied Graphic Arts 35
- Art 30
- Art 31
- Communication Technology Advanced level Career and Technology Studies (CTS) (5 credits)
- Dance 35
- Drama 30
- Music 30 (Choral, Instrumental or General (5 credits))
- Musique 35
- Musical Theatre 35
- Performing Arts 35 A, B, or C

Group C (Sciences)

- Biology 30
- Chemistry 30

Computer Science (CSE) Advanced level, Career and Technology Studies (CTS) (5 credits)

Mathématiques 31
Mathématiques 30-1
Physique 30
Science 30

183.1.4 Déficience en anglais lors de l'admission

Un étudiant non-anglophone ne présentant pas de cours équivalent à English 30 ou English 30-1 lors de son admission doit remédier à cette déficience. Voir §183.1.14.

183.1.5 Adultes ne répondant pas aux conditions d'admission

Les candidats âgés de 21 ans ou plus, qui ne répondent pas aux conditions d'admission, peuvent solliciter la permission de s'inscrire dans certains programmes.

Critères d'admission

Les candidats doivent avoir réussi un des cours suivants: French 30 (9 ans), 31; Français 30-1, 30-2; French Language Arts 30-1, 30-2 ou faire preuve d'un niveau de compétence équivalent dans la langue française. Voir §183.1.2(2).

Baccalauréat ès arts

Les candidats au programme du BA doivent avoir réussi, en plus du français, un autre cours de niveau 30 parmi les Groupes A, B ou C (ou l'équivalent).

Baccalauréat en éducation (élémentaire)

Les candidats au programme du BEd (élémentaire) doivent avoir réussi, en plus du français, un autre cours de niveau 30 parmi les Groupes A, B ou C (ou l'équivalent).

Baccalauréat en éducation (secondaire)

Les candidats au programme du BEd (secondaire) doivent avoir réussi, en plus du français, un autre cours de niveau 30 parmi les Groupes A, B ou C (ou l'équivalent). Voir aussi les exigences additionnelles d'admission par majeure (§183.1.2).

Baccalauréat en éducation/Baccalauréat ès sciences

Les candidats au programme du BEd/BSc doivent avoir réussi, en plus du français, un autre cours de niveau 30 parmi les Groupes A, B ou C (ou l'équivalent). Voir aussi les exigences additionnelles d'admission par majeure (§183.1.2).

Baccalauréat ès sciences

Les candidats au programme du BSc doivent avoir réussi, en plus du français: Mathématiques 30-1 (ou l'équivalent) et deux cours en science parmi les suivants: Biologie 30, Chimie 30, Physique 30, Mathématiques 31 (ou leurs équivalents).

Baccalauréat ès science (sciences de l'environnement et de la conservation – bilingue)

Les candidats au programme du BSc (sciences de l'environnement et de la conservation–bilingue) doivent avoir réussi, en plus du français: Mathématiques 30-1, Biologie 30 et Chimie 30 (ou leurs équivalents).

Les candidats doivent avoir obtenu un minimum de 70% de moyenne dans les matières requises.

Autres exigences voir §14.3

183.1.6 Admission des étudiants d'une autre province

- (1) **Niveaux:** Les étudiants d'une autre province canadienne dont le travail accompli correspond aux niveaux indiqués ci-dessous sont susceptibles d'être admis à la Faculté Saint-Jean, à condition qu'ils aient satisfait aux exigences des programmes choisis.
 - a. **Québec:** Réussite de la première année du programme de CEGEP et obtention de résultats satisfaisants dans les matières requises. Un étudiant ayant complété deux ans de CEGEP peut être admis avec équivalences universitaires.
 - b. **Autres provinces:** Diplôme de douzième année.
- (2) **Équivalences:** La Faculté Saint-Jean se réserve le droit de juger de l'équivalence et de la classification des cours suivis dans une autre province.

Computer Science (CSE) Advanced level, Career and Technology Studies (CTS) (5 credits)

Mathematics 31
Physics 30
Mathematics 30-1
Science 30

183.1.4 Admission with deficiency in English

A non-English speaking student with no equivalence for English 30 or English 30-1 upon admission must make up this deficiency. See §183.1.14.

183.1.5 Nonmatriculated Applicants

Applicants 21 years and older who do not present the minimum requirements may be considered for admission as a nonmatriculated applicant.

Admission Criteria

Applicants must have successfully completed one of the following courses: French 30 (9 year), 31; Français 30-1, 30-2; French Language Arts 30-1, 30-2 or equivalent. See §183.1.2(2).

Bachelor of Arts

In addition to the French language requirement, applicants to the BA program must have successfully completed another 30-level subject from Groups A, B or C (or equivalent).

Bachelor of Education (Elementary)

In addition to the French language requirement, applicants to the BEd (Elementary) program must have successfully completed another 30-level subject from Groups A, B or C (or equivalent).

Bachelor of Education (Secondary)

In addition to the French language requirement, applicants to the BEd (Secondary) program must have successfully completed another 30-level subject from Groups A, B or C (or equivalent). See also Additional Admission Requirements for majors (§183.1.2).

Bachelor of Education/Bachelor of Science

In addition to the French language requirement, applicants to the BEd/BSc program must have successfully completed another 30-level subject from Groups A, B or C (or equivalent). See also Additional Admission Requirements for majors (§183.1.2).

BSc Program

In addition to the French language requirement, applicants to the BSc program must have successfully completed Mathematics 30-1 (or equivalent) and two of the following: Biology 30, Chemistry 30, Physics 30 or Mathematics 31 (or their equivalents).

BSc (Environmental and Conservation Sciences–Bilingual) program

In addition to the French language requirement, applicants to the BSc (Environmental and Conservation Sciences–Bilingual) program must have successfully completed Mathematics 30-1 (or equivalent), Biology 30 and Chemistry 30 (or their equivalents).

Applicants must possess a minimum overall average of 70% in the required subjects.

Other Requirements see §14.3.

183.1.6 Admission from Another Province

- (1) **Standards:** Students from another Canadian province who have successfully completed work at the standards shown below will be considered for admission to Faculté Saint-Jean provided they present subjects equivalent to the requirements of the appropriate programs.
 - a. **Quebec:** Successful completion of the first year of the CEGEP academic program with satisfactory performance in appropriate subjects. Students with two years of CEGEP may receive advanced credit.
 - b. **Other provinces:** Grade 12 graduation.
- (2) **Equivalences:** Faculté Saint-Jean has the right to judge the equivalent values and the classification of courses taken in other provinces.

183.1.7 Étudiants spéciaux

La catégorie étudiant spécial s'applique à toute personne qui a la permission de s'inscrire à des cours, mais qui ne postule aucun, diplôme ou certificat de l'Université. La priorité sera accordée aux étudiants n'ayant jamais eu le statut d'étudiant spécial à la Faculté Saint-Jean. À cause des limites d'inscriptions dans certains cours, la Faculté Saint-Jean peut limiter le nombre d'inscriptions des étudiants spéciaux. Pour être considérés comme étudiant spécial à la Faculté Saint-Jean, les candidats doivent normalement avoir un diplôme de premier cycle d'une institution postsecondaire reconnue, une moyenne satisfaisante et démontrer leur compétence dans la langue française [voir §183.1.2(2)]. Les étudiants spéciaux qui désirent poursuivre leurs études doivent faire une demande de réadmission chaque année.

183.1.8 Admission des étudiants d'un autre pays

Voir §17.2 de l'annuaire de l'Université. Pour plus de renseignements, s'adresser au Bureau du Registraire et voir le site internet: www.international.ualberta.ca

183.1.9 Admission au programme du Baccalauréat ès arts avec spécialisation

L'admission au programme du BA avec spécialisation se fait normalement à la fin de la première année d'études universitaires. Les candidats à l'admission au BA avec spécialisation auront réussi un minimum de ★24 avec une moyenne d'au moins 3,0 dans l'ensemble des cours et d'au moins 3,3 dans les cours de la spécialisation postulée.

183.1.10 Admission au BEd/AD

Les critères d'admission au BEd/AD sont les suivants:

- (1) Être détenteur d'un premier diplôme universitaire qui comprend une préparation adéquate dans les domaines de spécialisations pertinents au programme de l'éducation élémentaire ou secondaire. Toute déficience déterminée par le Bureau des admissions doit être comblée avant l'inscription aux cours de l'année professionnelle.

Élémentaire

Les candidats devront avoir dans leur premier diplôme l'équivalent de ★36 ainsi répartis: ★6 par catégorie dans au moins trois des catégories suivantes: Humanités, Sciences Sociales, Beaux-Arts, Sciences et ★18 choisis librement parmi ces catégories.

Secondaire

Les candidats devront avoir dans leur premier diplôme l'équivalent de ★30 dans une des spécialisations majeures offertes à la Faculté. En plus, les étudiants devront avoir ★12 pertinents à leur spécialisation mineure.

- (2) La réussite du Test de compétence en français.
- (3) Lettre de motivation : Les candidats doivent soumettre une lettre exposant les raisons qui ont motivé leur choix de carrière et décrivant les expériences vécues qui les ont incités à s'orienter vers la profession enseignante.
- (4) Entrevue : Les candidats doivent passer une entrevue devant un comité de sélection composé de 3 membres du secteur de l'éducation. La décision du comité est finale et sans appel.

183.1.11 Admission au programme du Baccalauréat bilingue en administration des affaires

Cours obligatoires

- (1) Un parmi French 30 (9 ans), 31; Français 30-1, 30-2; French Language Arts 30-1, 30-2
- (2) English Language Arts 30-1
- (3) Mathématiques 30-1
- (4) Une matière du groupe A ou C (Études sociales 30-1 est recommandé)
- (5) Une matière du groupe A, B ou C

Les candidats au Baccalauréat bilingue en administration des affaires compléteront normalement leur année préprofessionnelle en s'inscrivant au Baccalauréat-es-arts à la Faculté Saint-Jean. Pour plus de renseignements concernant l'admission en 2^e ou 3^e année à la Faculty of Business, voir §15.4.

183.1.7 Special Students

Special students are those who have been permitted to register in one or more courses which are not being taken for credit toward a degree program. Priority will be given to students who have not previously attended Faculté Saint-Jean as special students. Special students may not have access to all courses offered by Faculté Saint-Jean. To be considered for admission as a special student at Faculté Saint-Jean, applicants must normally have received a university degree from an accredited postsecondary institution, present a competitive admission grade point average, and meet French Language Proficiency requirements as specified in §183.1.2(2). Special students who wish to continue must reapply each year.

183.1.8 Admission from Outside Canada

See §17.2 of the University Calendar. For further information, please contact the Office of the Registrar and consult the website: www.international.ualberta.ca

183.1.9 Admission to the Bachelor of Arts (Honors) Program

Admission to the BA (Honors) program normally follows the completion of a first year of university studies. Candidates seeking admission to the program will have successfully completed a minimum of ★24 with an overall minimum average of 3.0 and a minimum of 3.3 in the course required for the field of specialization.

183.1.10 Admission to the BEd/AD Program

Admission will be based on the following:

- (1) An approved degree which includes adequate preparation in an area of teaching concentration relevant to elementary or secondary education programs. Students seeking admission to the BEd/AD program should be aware that any deficiencies as determined by the Office of Admissions must be lifted before they can register in the courses of the "professional year."

Elementary

Candidates seeking admission to the BEd/AD elementary route are required to present the equivalent of ★36 in the following areas: ★6 per category in at least three of the following categories: Humanities, Social Sciences, Fine Arts, Sciences, and ★18 in any of the categories.

Secondary

Candidates seeking admission to the BEd/AD secondary route are required to present the equivalent of ★30 in one of the major specializations offered at the Faculté. As well, candidates must have the equivalent of ★12 in a second area of specialization designated as a minor.

- (2) Successful completion of the *Test de compétence en français*.
- (3) Cover Letter: Candidates must submit a letter setting out the reasons for their choice of career and describing the life experiences that convinced them to become a teacher.
- (4) Interview: Candidates will be interviewed by a Selection Committee composed of three members of the Education Sector. The decision of this Committee is final and is not subject to appeal.

183.1.11 Admission to the Bilingual Bachelor of Commerce

Subject Requirements

- (1) One of French 30 (9 year), 31; Français 30-1, 30-2; French Language Arts 30-1, 30-2
- (2) English Language Arts 30-1
- (3) Mathematics 30-1
- (4) Subject from Group A or C (Social Studies 30-1 is recommended)
- (5) Subject from Group A, B or C

Applicants to the Bilingual Bachelor of Commerce will generally complete their preprofessional requirements while registered in a Bachelor of Arts program at Faculté Saint-Jean. For information concerning admission to the Faculty of Business in second or third year, see §15.4.

183.1.12 Admission avec équivalences universitaires

Un étudiant qui veut passer d'une autre université à la Faculté Saint-Jean peut être admis avec équivalences universitaires, aux conditions suivantes:

- (1) Que les cours complétés dans l'institution qu'il quitte n'aient pas servi à l'obtention d'un diplôme;
- (2) Que ces cours soient jugés acceptables dans le programme auquel s'inscrit l'étudiant;
- (3) Que le nombre maximum de crédits transférés ne dépasse pas ★60 pour le BEd; et ne dépasse pas ★30 pour le BEd/AD.

183.1.13 Admission au programme de diplôme de perfectionnement en éducation

Les critères d'admission au programme de diplôme sont les suivants:

- (1) Être détenteur d'un diplôme du 1er cycle avec une moyenne de 2,7 au cours des deux dernières années d'étude ou l'équivalent d'un établissement reconnu;
- (2) Être détenteur d'un certificat professionnel d'enseignement;
- (3) la réussite du Test d'admission en Éducation (TAE) avec une note minimale de 60% et l'obtention d'une note minimale de 50% pour chacune des sections, orales et écrites.

183.1.14 Compétence dans la langue anglaise

Règlements généraux de la University of Alberta

L'anglais est la langue d'enseignement principale dans toutes les facultés sauf à la Faculté Saint-Jean, où la langue d'enseignement principale est le français. Par conséquent, tous les candidats qui demandent l'admission à des facultés autres que la Faculté Saint-Jean doivent posséder une connaissance adéquate de l'anglais oral et écrit pour être admis à la *University of Alberta*. Les adultes qui ne répondent pas aux conditions d'admission et les étudiants libres sont tenus aux mêmes exigences que les autres candidats. Voir §13.3.1.

Les candidats qui demandent leur admission à la Faculté Saint-Jean ne sont pas tenus de démontrer leur compétence dans la langue anglaise avant d'être admis. Cependant, ils doivent démontrer cette compétence avant de pouvoir obtenir un diplôme de la *University of Alberta*. Les candidats qui n'ont pas démontré leur compétence en langue anglaise au moment de l'admission devront rencontrer l'une des conditions suivantes :

- Par la réussite de ★6 dans l'un des cours suivants : ANGL, ALS (Anglais Langue Seconde) ou ENGL (voir les exigences de chaque programme pour plus d'information). **OU**
- Les étudiants du BEd peuvent démontrer cette compétence par la réussite de ★18 dont la langue d'enseignement est l'anglais. **OU**
- Les étudiants du BEd/AD peuvent démontrer cette compétence par la réussite par la réussite de ★6 dont la langue d'enseignement est l'anglais
De plus amples renseignements concernant la compétence dans la langue anglaise peuvent être obtenus du Bureau des admissions à la Faculté Saint-Jean.

183.1.15 Étudiants visiteurs

Les étudiants en provenance d'institutions post secondaires peuvent soumettre une demande d'admission à la Faculté Saint-Jean en tant qu'étudiants visiteurs si :

- (1) ils sont inscrits dans un programme de diplôme universitaire dans leur institution d'origine;
- (2) leur institution d'origine remet une lettre de permission;
- (3) ils ont réussi un minimum de ★24 dans leur institution d'origine;
- (4) leur moyenne cumulative démontre un rendement satisfaisant;
- (5) niveau de français satisfaisant.

Le statut d'étudiant visiteur est accordé pour une seule année universitaire. Les étudiants visiteurs qui désirent poursuivre leurs études pour une autre année doivent soumettre une nouvelle demande d'admission ainsi qu'une nouvelle lettre de permission à chaque année.

183.1.12 Admission with Advanced Standing

Students who wish to transfer to Faculté Saint-Jean from another university may be admitted with advanced standing on the following conditions:

- (1) That the courses completed at the former institution have not been applied toward a degree;
- (2) That these courses are acceptable in the program to which the student is admitted;
- (3) That no more than ★60 be granted for the BEd or ★30 for the BEd/AD.

183.1.13 Admission to the Diploma Program in Education

Admission will be based on:

- (1) An undergraduate degree with an average of 2.7 in the last two years of undergraduate work or an equivalent qualification from a recognized institution.
- (2) A Professional Teaching Certificate.
- (3) Successful completion of the Test d'admission en Éducation (TAE) with a minimum score of 60% and a minimum score of 50% for each section of the test: written and spoken.

183.1.14 English Language Proficiency for Admission

General University Requirements

English is the primary language of instruction in all Faculties except Faculté Saint-Jean, where French is the primary language. Therefore, all applicants to undergraduate Faculties other than Faculté Saint-Jean must possess an adequate knowledge of written and spoken English as a prerequisite to admission. For example, nonmatriculated applicants and Open Studies students must comply with the requirement along with other applicants. See §13.3.1.

Applicants to Faculté Saint-Jean need not demonstrate proficiency in English prior to admission being granted. However, they must demonstrate proficiency in English before they may be granted a degree from this institution. Candidates who are admitted at Faculté Saint-Jean who have not demonstrated proficiency in English will be required to meet one of the following conditions:

- The satisfactory completion of ★6 in one of the following courses: ANGL, ALS (Anglais Langue Seconde) or ENGL (see requirements of each program for specific information), **OR**
- BEd students may also demonstrate proficiency in the English language by the satisfactory completion of ★18 which have English as the language of instruction, **OR**
- BEd/AD students may also demonstrate proficiency in the English language by the satisfactory completion of ★6 which have English as the language of instruction.
Further information on these language requirements is available from the admissions office at Faculté Saint-Jean.

183.1.15 Visiting Students

Students from other postsecondary institutions are eligible to be considered for admission as visiting students if:

- (1) they are degree program students at their home institution;
- (2) their home institution provides a letter of permission;
- (3) they have completed a minimum of ★24 at their home institution;
- (4) their academic record shows satisfactory standing;
- (5) they demonstrate French language proficiency.

Visiting student status is granted for one academic year. Visiting students must reapply for each additional year and present a new letter of permission from their home institution.

183.2 Inscriptions

183.2.1 Renseignements généraux

Un étudiant inscrit à une autre faculté de la University of Alberta peut suivre des cours à la Faculté Saint-Jean.

Procédure d'inscription

La procédure normale est indiquée à la §22 de l'annuaire de l'Université.

Changement d'inscription

Les changements d'inscription aux cours peuvent être faits par les étudiants jusqu'à la fin de la période d'inscription (voir le calendrier académique, §§11 ou 182.1).

183.3 Classification des cours

Pour répondre aux exigences de son programme d'études, l'étudiant est souvent obligé de choisir des cours parmi des catégories thématiques différentes. Afin de faciliter ce choix, la Faculté propose la classification suivante:

Beaux-Arts

ADRAM; ARTSC; ECLSS 352, 367, 368, 477; FRANC 484; MUSIQ.

Canadien

ANGL 328, 429; CA FR; ECONE 101, 102, 318, 319, 341; EDU F 235; ETCAN; HISTE 260, 261, 360, 366, 376, 380, 476; M EDU 520, 540; MUSIQ 215; SC PO 220, 391, 421, 423, 424, 425, 428; SOCIE 101, 260, 368, 472.

Canadien-français

CA FR; EDU F 235; ETCAN 330, 332, 360; 421; HISTE 380, 476; M EDU 520, 540; MUSIQ 215; SOCIE 368.

Français langue

FRANC 116, 117, 216, 217, 226, 227, 230, 231, 232.

Humanités

ANGL; CA FR; ECLSS 102, 250, 302; ESPA; ETIN 350, 520; ET RE; FRANC; HISTE; HUME; PHILE.

Sciences

ANATE; BIOCM; BIOLE; CHIM; HISTE 397, 398; INFOR; MATHQ; MICRE; PHYSE; PHYSQ; PSYCE 104, 258, 275, 282, 367, 377, 381, 458, 496; SCTA 101, 102, 103; STATQ.

Sciences de l'éducation

EDU F, EDU P, EDU M, EDU S; M EDU.

Note: la définition des sigles de ces cours se trouve à la §185.4.

Sciences sociales

ANTHE; ECONE; ETCAN; HISTE; LINGQ; PSYCE 105, 106, 223, 239, 333, 241, 498; SC PO; SCSOC; SCSP 520; SCTA 190, 191; SOCIE.

Technologie

Cours centrés sur le développement d'une connaissance accrue des nouvelles technologies éducatives et du multimédia. Par exemple: EDU M 341.

183.4 Exigences académiques

- (1) Pendant l'année universitaire un étudiant ne peut s'inscrire à plus de ★30 ou l'équivalent, à moins d'obtenir l'autorisation du Vice-doyen aux affaires académiques. Normalement, cette autorisation ne sera pas accordée à l'étudiant dont la moyenne de ses ★30 derniers est inférieure à 3,5 ou s'il est inscrit aux stages I ou II de l'enseignement pratique.
- (2) Durant sa première année, un étudiant ne peut suivre des cours « senior » qu'avec l'approbation du Vice-doyen aux affaires académiques.
- (3) La note de chaque cours tient compte non seulement de l'examen final, mais aussi de l'ensemble des examens, des devoirs et des travaux faits au cours de l'année.
- (4) **Exclusion de l'examen final:** Un étudiant peut se voir refuser la permission de passer l'examen final dans un cours, avec le consentement du Vice-doyen aux affaires académiques, dans les circonstances suivantes:
 - a. l'étudiant n'a pas complété une grande partie des travaux écrits qui lui avaient été assignés;

183.2 Registration

183.2.1 General Information

Students registered at the University of Alberta in other Faculties may take courses offered at Faculté Saint-Jean.

Registration Procedure

The normal procedure for registration is that set out in §22 of the University Calendar.

Change of Registration

Changes of registration may be made by students until the end of the registration period (see the Academic Schedule, §§11 or 182.1).

183.3 Classification of Courses

In order to fulfill the requirements of a particular program of study, students must often choose courses from several different content areas. To facilitate this choice, the Faculté proposes the following classification:

Fine Arts

ADRAM; ARTSC; ECLSS 352, 367, 368, 477; FRANC 484; MUSIQ.

Canadian

ANGL 328, 429; CA FR; ECONE 101, 102, 318, 319, 341; EDU F 235; ETCAN; HISTE 260, 261, 360, 366, 376, 380, 476; M EDU 520, 540; MUSIQ 215; SC PO 220, 391, 421, 423, 424, 425, 428; SOCIE 101, 260, 368, 472.

French-Canadian

CA FR; EDU F 235; ETCAN 330, 332, 360, 421; HISTE 380, 476; M EDU 520, 540; MUSIQ 215; SOCIE 368.

French Language

FRANC 116, 117, 216, 217, 226, 227, 230, 231, 232.

Humanities

ANGL; CA FR; ECLSS 102, 250, 302; ESPA; ETIN 350, 520; ET RE; FRANC; HISTE; HUME; PHILE.

Sciences

ANATE; BIOCM; BIOLE; CHIM; HISTE 397, 398; INFOR; MATHQ; MICRE; PHYSE; PHYSQ; PSYCE 104, 258, 275, 282, 367, 377, 381, 458, 496; SCTA 101, 102, 103; STATQ.

Education

EDU F, EDU M, EDU P, EDU S; M EDU.

Note: a definition of these course abbreviations may be found in §185.4.

Social Sciences

ANTHE; ECONE; ETCAN; HISTE; LINGQ; PSYCE 105, 106, 223, 239, 333, 241, 498; SC PO; SCSOC; SCSP 520; SCTA 190, 191; SOCIE.

Technology

Courses are focused on developing an increased knowledge of new educational technologies, and of multimedia; e.g., EDU M 341.

183.4 Academic Requirements

- (1) During the academic year, students may not register for more than ★30 without approval of the Associate Dean (Academic). Normally, this approval will not be granted to students whose average in the last ★30 is below 3.5 or if they are registered in "Stages I or II" of the practicum.
- (2) Students in first year may take senior courses only with the approval of the Associate Dean (Academic).
- (3) The final grade assigned in each course shall be determined not only by the final examination, but also by all examinations and assignments completed throughout the year.
- (4) **Debarment from final examination:** A student may be refused permission to write the final examination in a course, with the concurrence of the Associate Dean (Academic), in the following circumstances:
 - a. the student has neglected to do a substantial proportion of the written assignments in a course;

- b. l'étudiant s'est absenté fréquemment d'un cours dans lequel la participation est essentielle (cours d'art dramatique, français (langue), enseignement pratique, travaux de laboratoire, etc.);
- c. le professeur doit informer les étudiants, au début du cours, de l'existence de ce règlement (voir b. ci-dessus), et il doit aussi les informer du pourcentage d'absences qui résulterait en l'exclusion de l'examen final.

(5) Réinscription dans les cours

- a. Les étudiants ne peuvent pas répéter un cours universitaire qu'ils ont déjà réussi ou pour lequel ils ont reçu des crédits, à moins de raisons jugées valables et ratifiées par le doyen (ou son délégué) de la faculté dans laquelle ils sont inscrits.
- b. Les étudiants ne peuvent se réinscrire plus d'une fois dans un cours échoué, soit pour crédit ou soit comme auditeur, à moins de raisons jugées valables par le doyen (ou son délégué) de la faculté dans laquelle ils sont inscrits.
- c. Les étudiants ne peuvent se réinscrire plus d'une fois, soit pour crédit ou soit comme auditeur, dans un cours où ils ont reçu une note finale de «W», à moins de raisons jugées valables par le doyen (ou son délégué) de la faculté dans laquelle ils sont inscrits.
- d. Au cas où un étudiant contreviendrait aux règlements a., b., ou c. ci-haut, le doyen (ou son délégué) peut retenir les crédits du cours ou indiquer le cours comme cours en surplus du diplôme.
- e. Les étudiants peuvent répéter un cours du premier semestre au second semestre, si ce cours est offert au second semestre, en autant qu'ils se soumettent aux règlements a., b., et c. ci-haut.
- f. Un étudiant du premier cycle à qui il est demandé, à cause de résultats académiques insuffisants, de se retirer, et/ou de répéter une année, et/ou est accepté en probation, conservera les crédits des cours où il aura obtenu une note de D ou plus lors de la période où ses résultats ont été évalués comme insuffisants.

En dépit de ces crédits, les facultés peuvent exiger une substitution d'autres cours dans les programmes où une charge complète de cours est requise.

(6) Préalables de cours

- a. Les crédits obtenus pour un cours avec préalable pourront être retirés à l'étudiant si le préalable ou son équivalent n'a pas été réussi ou si une exemption à ce préalable n'a pas été accordée par écrit.
- b. Les étudiants qui ne sont pas certains de rencontrer les exigences concernant le préalable d'un cours ou qui veulent obtenir une exemption de ce préalable doivent consulter le département/section qui offre ce cours.

- b. the student has often been absent from a course in which class participation is essential (courses in Drama, French (language), Education practicum, laboratory work, etc.);
- c. the instructor must alert students at the beginning of the course as to the existence of this regulation (item b. above) and as to the percentage of unmotivated absences students will be allowed before normally being disbarred from final examinations.

(5) Reregistration in Courses

- a. Students may not repeat any University course passed, or courses for which they have received transfer credit, except for reasons deemed sufficient, and verified in writing, by the dean (or designate) of the Faculty in which they are enrolled.
- b. Students may not reregister for credit or audit more than once in any failed University course, except for reasons deemed sufficient by the dean (or designate) of the Faculty in which they are enrolled.
- c. Students may not reregister for credit or audit more than once in any University course in which they have received a final grade of W, except for reasons deemed sufficient by the dean (or designate) of the Faculty in which they are enrolled.
- d. In cases where a student contravenes regulations a., b., or c. above, the dean (or designate) may withhold credit or indicate the course as extra to the degree, on the course registration that contravenes the regulation.
- e. Students may repeat a first-term course in the second term if it is offered in the second term, as long as the student complies with regulations a., b., and c. above.
- f. An undergraduate student who, because of unsatisfactory academic performance is either required to withdraw, and/or required to repeat a year, and/or put on probation, will retain credit for courses in which grades of D or higher have been attained during the period for which the student's performance was evaluated as unsatisfactory.

Notwithstanding this credit, Faculties may require substitution of other courses in programs in which full course loads are required.

(6) Prerequisite Course Requirements

- a. Degree credits may be withheld for courses with prerequisite requirements if the prerequisite requirements have not been met or have not been waived in writing.
- b. Students who are unsure that they meet the prerequisite requirements in a course, or who wish to obtain permission to have a prerequisite waived, should consult the Department/Division offering the course.

183.5 Tests de langue

183.5.1 Test obligatoire pour tous les étudiants de la Faculté Saint-Jean

Avant le début de chaque année universitaire, une série de tests de placement est administré à tous les nouveaux étudiants inscrits à la Faculté Saint-Jean. Ces tests permettent d'évaluer le niveau de compétence en français oral et écrit de façon à préciser le placement dans les cours de français langue. Aucune préparation n'est nécessaire. Le test de placement préliminaire se fait en ligne avant le 31 juillet. Le test de placement est d'une durée maximale de 90 minutes et se fait à la Faculté Saint-Jean. Les résultats à ce test déterminent les cours de français écrit auxquels l'étudiant doit s'inscrire. Le test oral est passé durant la première semaine de cours seulement par les étudiants inscrits dans des cours de français oral. Des directives précises sont envoyées aux étudiants au moment de leur première inscription.

183.5.2 Test obligatoire pour les étudiants ne présentant pas English 30 ou l'équivalent

Un étudiant ne présentant pas English Language Arts 30-1 ou de cours équivalent lors de son admission doit, normalement au cours des deux premières années de son programme, acquérir une connaissance équivalente de l'anglais. Lors de sa première inscription à la Faculté Saint-Jean, il doit s'inscrire et se présenter au test de classement en anglais. Ce test permet d'évaluer le niveau de compétence en anglais de façon à préciser le classement dans les cours d'anglais (ALS, ANGL). Aucune préparation n'est nécessaire. Les résultats à ce test déterminent les cours d'anglais auxquels l'étudiant doit s'inscrire.

183.5 Language test

183.5.1 Compulsory Test for All Faculté Saint-Jean Students

Before the beginning of each academic year, a series of placement tests is administered to all new students registered in the Faculté Saint-Jean. The students' competence is tested in order to facilitate their placement in French language courses. No preparation is required. The preliminary placement test is taken online before July 31. The placement test takes a maximum of 90 minutes to complete, and is done at Faculté Saint-Jean. The results of this test determine the French course(s) in which the student must register. The oral test is taken during the first week of classes: only students registered in an oral French class take the oral test. Detailed instructions are sent to students upon registration.

183.5.2 Compulsory Test for Students Admitted Without English 30 or Equivalent

Students admitted without English Language Arts 30-1 or equivalent will be required to reach a level of proficiency comparable to English Language Arts 30-1, normally during the first two years of their program. Students who first register at the Faculté Saint-Jean are required to register and write an English language placement test. This English language placement test determines the competency in English language and determines the placement in the English courses (ALS, ANGL). No preparation is required. The results of this test determines in which English language courses the student must register.

Notes

- (1) §183.5.2 ne s'applique pas aux étudiants inscrits au programme combiné du BEd/BSc.
- (2) §183.5.2 ne s'applique pas aux étudiants inscrits au programme du BScIn (bilingue). Voir §183.1.2.

183.5.3 Test obligatoire pour les étudiants en éducation

- (1) Pour être admissibles aux stages, les étudiants en éducation au programme de BEd devront, au plus tard au premier trimestre de la troisième année, passer un test de français (DELFF) comprenant des composantes de production et de compréhension orales et écrites. Pour réussir ce test, ils doivent atteindre le niveau « B2 fort » en obtenant un résultat de 72% sur l'ensemble de l'épreuve et pas moins de 18 points sur 25 dans chacune des quatre composantes. En cas d'échec, ils auront la possibilité de repasser le test au printemps suivant.
- (2) Pour être admissibles aux stages, les étudiants en éducation au programme de BEd/BSc devront, au plus tard au premier trimestre de la quatrième année, passer un test de français (DELFF) comprenant des composantes de production et de compréhension orales et écrites. Pour réussir ce test, ils doivent atteindre le niveau « B2 fort » en obtenant un résultat de 72 % sur l'ensemble de l'épreuve et pas moins de 18 points sur 25 dans chacune des quatre composantes. En cas d'échec, ils auront la possibilité de repasser le test au printemps suivant.
- (3) Pour être admis au programme de BEd/AD, les candidats devront passer un test de français (DELFF) comprenant des composantes de production et de compréhension orales et écrites. Pour réussir le test, ils doivent atteindre le niveau « B2 fort » en obtenant un résultat de 72 % sur l'ensemble de l'épreuve et pas moins de 18 points sur 25 dans chacune des quatre composantes.
- (4) Pour être admis au programme de BEd et BEd/BSc avec l'équivalent de deux années (★60) complétées et transférables dans le programme en éducation, les candidats devront passer un test de français (DELFF) comprenant des composantes de production et de compréhension orales et écrites. Pour réussir le test, ils doivent atteindre le niveau « B2 fort » en obtenant un résultat de 72 % sur l'ensemble de l'épreuve et pas moins de 18 points sur 25 dans chacune des quatre composantes.

183.6 Crédits par évaluation spéciale

Note: voir §14.2.4.

(1) Contexte pour la demande

Un étudiant inscrit à la Faculté Saint-Jean, qui aurait fait des études ou aurait eu des expériences équivalentes à un ou à des cours offerts par la Faculté Saint-Jean, peut demander d'obtenir des crédits par évaluation spéciale. L'étudiant doit adresser sa demande, sur le formulaire approprié, au Vice-doyen aux affaires académiques qui pourrait alors donner son accord éventuel et déterminer la forme d'évaluation; par exemple, l'examen final du cours en question, un examen spécial portant sur l'ensemble du contenu du cours ou toute autre forme d'évaluation.

(2) Limites

- a. La Faculté Saint-Jean n'est pas obligée d'offrir les Crédits par évaluation spéciale dans tous les cours. Les cours comportant une importante composante pratique telle qu'un travail en laboratoire ou en studio ou les cours qui exigent une quantité considérable d'écriture pourraient ne pas être admissibles pour l'obtention de Crédits par évaluation spéciale. Le niveau du cours, et parfois le cours lui-même, pouvant être admissibles sera déterminé par la Faculté.
- b. Un maximum de ★12 peut être obtenu par évaluation spéciale et un maximum de ★6 parmi ceux-ci peuvent provenir de cours de langues. Pour les cours de langues, seuls les cours du niveau 200 ou plus sont admissibles aux Crédits par évaluation spéciale. Lorsque l'étudiant a terminé un cours du niveau 300- ou 400-(ou plus) il ne pourra pas demander des Crédits par évaluation spéciale pour des cours de plus bas niveau (par exemple 200- ou 300-).
- c. Un étudiant peut tenter d'obtenir des Crédits par évaluation spéciale qu'une fois dans chaque cours.
- d. Un étudiant peut demander des Crédits par évaluation spéciale jusqu'à un maximum de ★12. NB : Ceci impose une limite sur le nombre de cours pouvant recevoir des Crédits par évaluation spéciale, qu'ils soient

Notes

- (1) §183.5.2 does not apply to students registered in the BEd/BSc combined degrees program.
- (2) §183.5.2 does not apply to students registered in the BScN (Bilingual) program. See §183.1.2.

183.5.3 Compulsory Tests for Students Registered in the Education Program Only

- (1) As a condition of admission to Field Experiences, students admitted to the BEd program in Education must, during the first term of their third year at the latest, take a French test (DELFF) composed of oral and written comprehension and production sections. To pass this test, they must achieve the "strong B2" level by obtaining a mark of 72% on the exam as a whole and scoring not less than 18 points out of 25 on each of the four sections. Students who do not meet this standard will be able to take the test again the following spring.
- (2) As a condition of admission to Field Experiences, students admitted to the BEd/BSc program must, during the first term of the fourth year of their program, take a French test (DELFF) composed of oral and written comprehension and production sections. To pass this test, they must achieve the "strong B2" level by obtaining a mark of 72% on the exam as a whole and scoring not less than 18 points out of 25 on each of the four sections. Students who do not meet this standard will be able to take the test again the following spring.
- (3) To be admitted to the BEd/AD program, students must take a French test (DELFF) composed of oral and written comprehension and production sections. To pass this test, they must achieve the "strong B2" level by obtaining a mark of 72% on the exam as a whole and scoring not less than 18 points out of 25 on each of the four sections.
- (4) To be admitted to the BEd and BEd/BSc programs with the equivalent of two years of courses (★60) that have been completed and can be transferred to the Education program, students must take a French test (DELFF) composed of oral and written comprehension and production sections. To pass this test, they must achieve the "strong B2" level by obtaining a mark of 72% on the exam as a whole and scoring not less than 18 points out of 25 on each of the four sections.

183.6 Credit by Special Assessment

Note: See also §14.2.4.

(1) Basis of Application

Students registered in Faculté Saint-Jean, who have completed courses or gained experience equivalent to a course or courses at Faculté Saint-Jean, may seek credit by special assessment. Students must submit, on the appropriate form, their request to the Associate Dean (Academic) who will indicate a recommendation and determine the format of the assessment; this may be either the final examination of the course in question, or a special examination on the total course content or some other form of assessment.

(2) Limits

- a. Faculté Saint-Jean is not required to offer Credit by Special Assessment in all courses. Courses which have a significant practical component, such as laboratory or studio work, or courses requiring substantial writing may not be eligible for Credit by Special Assessment. The course level, and in some cases the specific course, to be challenged will be determined by Faculté.
- b. Credit may be granted for a maximum of ★12, of which no more than ★6 may be in Language courses. In the case of Language courses, only those numbered 200 or higher are open to Credit by Special Assessment. Where Language courses at the 300- or 400- level (or higher) have already been completed, a student may not subsequently attempt by Special Assessment any courses at a lower (e.g., 200- or 300-) level.
- c. Students may attempt Credit by Special Assessment only once in each course.
- d. The number of attempts to obtain Credit by Special Assessment is restricted to a maximum of ★12. Note: This limits the number of courses that may be challenged, regardless of results. Cancelled applications are

réussis ou non. Une demande annulée est comptabilisée et sera incluse dans la liste menant au maximum.

- e. Un étudiant qui demande des Crédits par évaluation spéciale pour un cours qui est un prérequis à un autre cours dans lequel il veut s'inscrire doit compléter le processus et obtenir les crédits avant le début du cours plus avancé. De la même façon, dans le cas où le « placement avancé » est un prérequis pour un cours, un étudiant peut demander des Crédits par évaluation spéciale pour le cours prérequis mais devra compléter le processus et obtenir les crédits avant le début du cours avancé.
- f. Les cours du deuxième cycle ou les cours du programme Honors (c.-à-d., les cours qui, selon l'annuaire, sont ouverts seulement aux étudiants Honors) ne peuvent pas faire l'objet d'une demande de Crédits par évaluation spéciale.
- g. Un étudiant ne peut pas faire la demande de Crédits par évaluation spéciale pour un cours dans lequel il s'est retiré ou qu'il a suivi comme auditeur libre.

(3) **Échéance**

Si l'évaluation n'est pas terminée dans un délai d'un mois, la demande est automatiquement annulée.

(4) **La note**

La note obtenue par l'étudiant lors de cette évaluation spéciale est sans appel et paraîtra sur son relevé de notes officiel avec la mention «Évaluation spéciale».

(5) **Les frais**

Des frais sont perçus pour l'évaluation et doivent être acquittés avant que le processus de l'évaluation spéciale soit démarré. Pour information sur les frais, voir §22.2.

considered an attempt to obtain credit and will be included in this maximum.

- e. Students seeking credit in a prerequisite to a course in which they intend to register must complete the Credit by Special Assessment examination before the start of classes in the advanced course. Similarly, in cases where "advance placement" in a prerequisite course has been given, students may also seek Credit by Special Assessment in the prerequisite course, but must also complete the special assessment examination before the start of classes in the advanced course.
- f. Graduate courses and Honors courses (i.e., those open only to Honors students and specified as such in the Calendar) cannot be attempted by Special Assessment.
- g. Courses which have previously been audited, or in which the student has withdrawn, may not subsequently be attempted by Special Assessment.

(3) **Deadline for Completion**

If the assessment is not complete within one month, the request lapses automatically.

(4) **Grading**

The student's mark resulting from this special assessment cannot be appealed and will be entered on his official record with the note "Special Assessment."

(5) **Fee**

A fee will be assessed and must be paid before the special assessment will be undertaken. Please refer to §22.2 for fee information.

183.7 Conditions de résidence

183.7.1 Conditions de résidence

Tout étudiant inscrit à un programme de BA doit compléter au moins ★60 à la Faculté Saint-Jean dont un minimum de ★15 dans une concentration majeure (pour le BA) et un minimum de ★24 dans la spécialisation (pour le BA avec spécialisation). [Voir aussi §183.8.2(2)].

Tout étudiant inscrit dans un programme de BA après un premier diplôme doit compléter au moins ★30 à la Faculté Saint-Jean, incluant un minimum ★15 dans la concentration majeure.

Tout étudiant inscrit dans un programme de BSc doit compléter au moins ★60 à la Faculté Saint-Jean.

Tout étudiant inscrit au programme de BEd doit compléter au moins ★60 à la Faculté Saint-Jean.

Tout étudiant inscrit au programme du BEd/AD doit compléter au moins ★30 à la Faculté Saint-Jean.

Tout étudiant inscrit au programme du BEd/BSc doit compléter au moins ★90 à la Faculté Saint-Jean.

Tout étudiant inscrit au programme du BScnlf (bilingue) doit compléter au moins ★18 à la Faculté Saint-Jean et ★48, incluant un minimum de ★15 NURS en français, à la Faculty of Nursing.

La dernière année du programme doit normalement correspondre à une année universitaire régulière et doit être suivie à la University of Alberta. Les conseillers des étudiants peuvent éventuellement recommander au Vice-doyen aux affaires académiques une exemption à ce dernier règlement. Si l'étudiant a déjà réussi ★60 à la Faculté avant le début de la dernière année, il peut solliciter, auprès du Vice-doyen aux affaires académiques, l'autorisation de suivre un ou des cours dans une autre université.

183.7.2 Lettre d'autorisation

Un étudiant peut être autorisé à prendre un (des) cours à une autre université dans le but d'obtenir des crédits pour un programme de la Faculté Saint-Jean. Avant de s'inscrire à l'autre université, il doit d'abord obtenir une lettre d'autorisation du bureau des admissions. La demande d'une lettre d'autorisation doit comprendre le nom de l'université à laquelle l'étudiant désire s'inscrire ainsi que le numéro, le titre et la description du cours en question. Si la demande est approuvée, le bureau du Vice-doyen aux affaires académiques envoie la lettre d'autorisation à l'université en question et une copie à l'étudiant. Normalement, aucune lettre d'autorisation n'est accordée à un étudiant qui n'a pas un rendement satisfaisant (voir §183.8).

183.7 Residence

183.7.1 Residence

Students registered in a BA program must complete at least ★60 at Faculté Saint-Jean including a minimum of ★15 in a major (for the BA) and a minimum of ★24 in the specialization (for the BA Honors). [See also §183.8.2(2)].

Students registered in a BA program after a first undergraduate degree must complete at least ★30 at Faculté Saint-Jean, including a minimum ★15 in the major.

Students registered in a BSc program must complete at least ★60 at Faculté Saint-Jean.

Students registered in a BEd program must complete at least ★60 at Faculté Saint-Jean.

Students registered in a BEd/AD program must complete at least ★30 at Faculté Saint-Jean.

Students registered in a combined BEd/BSc program must complete at least ★90 at Faculté Saint-Jean.

Students registered in the BScn (Bilingual) program must complete at least ★18 at Faculté Saint-Jean and ★48, including a minimum of ★15 NURS in French, at the Faculty of Nursing.

Normally the last year of a degree program must be completed during a regular academic year at the University of Alberta. The student counsellors may recommend to the Associate Dean (Academic) an exemption to this regulation. If the student has already completed ★60 at the Faculté before the last year of a program, the student may request authorization of the Associate Dean (Academic) to take one or more courses at another university.

183.7.2 Letter of Permission

Students may be allowed to take one or more courses at another university in order to obtain credits for a program at Faculté Saint-Jean. Before registering at another university, a letter of permission must first be obtained from the Admissions Office. The request for a letter of permission must include the name of the university which the student wishes to attend, along with the number, title and description of the course(s) the student wishes to take. If the request is approved, the Office of the Academic Associate Dean will send the letter of permission to the university in question with a copy to the student. Normally, a letter of permission will not be granted to students who do not have satisfactory academic standing (see §183.8).

183.7.3 Programmes d'échange

Un étudiant déjà admis dans un programme de la Faculté Saint-Jean et participant à un programme d'échange international, n'obtiendra des crédits que sur une base de Crédit/Echec. En conséquence, les notes reçues ne seront normalement pas comptées dans le calcul de la moyenne de graduation à moins que l'étudiant en fasse la demande avant sa participation au programme. Des crédits pourraient être accordés pour les cours à la condition de les avoir réussis avec une note minimum de C-.

183.8 Niveau académique et collation des grades

Les règlements suivants s'appliquent à tous les étudiants de la Faculté Saint-Jean:

183.8.1 Niveau académique

- (1) A la fin de chaque année d'études (Automne/Hiver) et selon la moyenne des notes obtenues au cours de cette année d'études, tout étudiant de la Faculté est classé dans l'une des trois catégories suivantes. A noter que, pour obtenir un diplôme de fin d'études, une moyenne cumulative minimale de 2,0 est exigée.
 - a. **Rendement satisfaisant:** L'étudiant qui présente une moyenne de session de 2,0 ou plus peut poursuivre ses études à la Faculté. L'étudiant inscrit au BA avec spécialisation qui présente une moyenne de 3,0 ou plus peut continuer dans son programme. Une moyenne minimale de 3,3 est exigée dans la spécialisation.
 - b. **Rendement marginal:** L'étudiant qui présente une moyenne entre 1,7 et 1,9 inclusivement sera placé en probation et sera informé que s'il n'a pas satisfait aux exigences de la probation, il devra abandonner le programme.
 - c. **Rendement insatisfaisant:** L'étudiant qui présente une moyenne de 1,6 ou moins devra abandonner son programme. Il ne pourra normalement se réinscrire (et cela à titre probatoire) qu'après un délai d'un an et seulement après demande de réadmission.
- (2) **Probation:** L'étudiant autorisé à poursuivre son programme à titre probatoire pour des raisons académiques, ou après avoir été invité à se retirer de l'Université, doit pouvoir fournir la preuve de sa capacité à améliorer ses résultats. Il est tenu aux exigences suivantes:
 - a. S'inscrire à temps plein pendant la période d'Automne/Hiver et obtenir au moins ★18 avec une moyenne minimale de 2,0. D'autre part, l'étudiant doit rester conscient du fait que pour obtenir son diplôme de fin d'études, une moyenne cumulative minimale de 2,0 est exigée.
 - b. Aucun échec n'est autorisé.
 - c. Un étudiant en période probatoire ne peut pas s'inscrire aux cours EDU S.
 - d. L'incapacité à remplir ces conditions résultera normalement en une exclusion de la Faculté.
 - e. L'étudiant invité à se retirer et présentant une demande de réadmission doit inclure avec sa demande une recommandation de la part de «Student Counselling Services» ou du Vice-doyen aux affaires académiques.
- (3) **Programme Fresh Start:** Le programme Fresh Start est disponible aux étudiants des première et deuxième années qui obtiennent un rendement académique insatisfaisant, doivent se retirer du programme de premier cycle, ont une moyenne académique entre 1,3 et 1,6 et dont leur admission au programme est recommandée par leur faculté. Pour plus d'information, voir §220.5.

Note: Le programme Fresh Start n'est pas accessible aux étudiants du programme du BSchnf (bilingue).

183.8.2 Collation des grades

- (1) Pour obtenir un diplôme de fin d'études, une moyenne minimale de 2,0 est exigée.

Note: Pour obtenir un BA avec concentration, l'étudiant devra maintenir une moyenne minimale de 2,0 dans les ★120 attribuables au programme. Une moyenne minimale de 2,3 est exigée dans la concentration majeure.
- (2) Pour obtenir un diplôme de BA avec spécialisation, l'étudiant devra maintenir une moyenne minimale de 3,0 dans les ★120 attribuables au programme. Une moyenne minimale de 3,3 est exigée dans la spécialisation.

183.7.3 Exchange Programs

For students already admitted to a degree program in Faculté Saint-Jean who are participating in approved international exchange programs, credit will be considered on a credit/fail basis only. Therefore, grades achieved in such courses will not normally be included in promotion or graduation average calculations unless the students declare prior to participation in the exchange program that they wish these grades to be included. Credit may be granted provided a passing grade is achieved with a minimum grade of C-.

183.8 Academic Standing and Graduation

The following regulations shall apply to all students at Faculté Saint-Jean:

183.8.1 Academic Standing

- (1) At the end of each academic year, (Fall/Winter) and according to the grade point average (GPA) of that academic year, students are placed in one of the three following categories: Note: a minimum grade point average (GPA) of 2.0 is required to obtain a degree.
 - a. **Satisfactory standing:** Students who maintain a sessional GPA of 2.0 or more may continue their studies at Faculté Saint-Jean. Students registered in a BA Honors must maintain a sessional GPA of 3.0 or more to continue in their program. A minimum GPA of 3.3 is required in the specialization.
 - b. **Marginal standing:** Students who receive a GPA of 1.7 to 1.9 inclusive will be placed on academic probation and warned that if they have not met the requirements of the probation, they must withdraw from the program.
 - c. **Unsatisfactory standing:** Students who receive a GPA of 1.6 or less will be required to withdraw from the program. Such students may apply for readmission, although normally at least one year must elapse before readmission will be granted (on a probationary basis).
- (2) **Probation:** Students who are authorized to continue their studies on probation for academic reasons or who are readmitted after being required to withdraw from the University must demonstrate ability to meet promotion standards and would be bound by the following requirements:
 - a. Register as a full-time student during the Fall/Winter and complete at least ★18 with a minimum GPA of 2.0. Students should be aware, on the other hand, that a GPA of 2.0 is required to obtain a degree.
 - b. No failing grades are permitted.
 - c. Registration in EDU S courses will not be permitted while students are on probation.
 - d. Failure to meet these conditions will normally result in a permanent dismissal from the Faculté.
 - e. Students who have been required to withdraw and who are applying for readmission shall attach to their application a recommendation from Student Counselling Services or from the Associate Dean (Academic).
- (3) **Fresh Start Program:** The Fresh Start Program is open to first and second year students in participating Faculties who are assigned unsatisfactory academic standing, are required to withdraw, have a grade point average between 1.3 and 1.6 and are recommended for admission to this program by their Faculty. For further information, see §220.5.

Note: The Fresh Start program is not open to students in the BSchnf (Bilingual) program.

183.8.2 Graduation

- (1) A minimum grade point average (GPA) of 2.0 is required to obtain a degree.

Note: To obtain a BA, students must maintain a minimum GPA of 2.0 in ★120 applicable to the program. A minimum GPA of 2.3 is required in the major concentration.
- (2) To obtain a BA Honors, students must maintain a minimum GPA of 3.0 in the ★120 applicable to the program. A minimum GPA of 3.3 is required in the specialization.

- (3) Pour obtenir un diplôme de BSCLnf (bilingue), l'étudiant devra maintenir une moyenne minimale de 2,0 dans les derniers ★60. (S'il faut, pour atteindre les ★60, inclure un autre semestre ou plus, les meilleurs résultats de ce semestre ou de ces semestres seront inclus. Les échecs ne sont pas inclus dans le calcul de la moyenne obtenue pour le diplôme de fin d'études.)
- (4) **Cours obligatoires:** Afin de recevoir le diplôme de la Faculté Saint-Jean, tout étudiant devra avoir réussi les cours suivants:
- FRANC 322
 - Un cours de ★3 parmi canadien-français. (Voir la classification des cours à la §183.3).
- Notes**
- §183.8.2(4)a. et 183.8.2(4)b. ne s'appliquent pas aux étudiants inscrits aux programmes du BSc (Voir §184.8) et du BSc (sciences de l'environnement et de la conservation, bilingue) (Voir §184.11).
 - §183.8.2(4)b. ne s'applique pas aux étudiants inscrits au programme du BSCLnf (bilingue). Voir §184.13
- (5) **Mentions d'honneur:** La Faculté Saint-Jean accorde les mentions d'honneur suivantes:
- les étudiants qui terminent leur année d'étude avec une moyenne minimale de 3, 5 dans un minimum de ★24 durant les trimestres Automne/Hiver recevront la mention «First-Class». Les étudiants qui complètent seulement un trimestre Automne ou Hiver avec un minimum de ★12 et une moyenne minimale de 3, 5, seront considérés pour «First-Class».
 - les étudiants qui terminent leur année d'étude avec une moyenne minimale de 3, 7 dans un minimum de ★24 durant les trimestres Automne/Hiver recevront la mention «Dean's List». Les étudiants qui complètent seulement un trimestre Automne ou Hiver avec un minimum de ★12 et une moyenne minimale de 3, 7, seront considérés pour «Dean's List».
 - les étudiants qui obtiennent une moyenne minimale de 3,5 dans les ★60 derniers attribuables au programme et qui complètent ★24 ou plus dans chacun des trimestres Automne et Hiver des deux dernières années auront droit à la mention «With Distinction».
- Les étudiants dans le programme du BSCLnf (bilingue) qui obtiennent une moyenne minimale de 3,5 dans les ★60 derniers attribuables au programme et n'ayant aucun échec dans l'ensemble du programme auront droit à la mention «With Distinction».
- Les cours sans notes finales mais donnant droit à des crédits n'entreront pas en ligne de compte. La moyenne sera calculée d'après le nombre de cours notés.
- (6) **Session supplémentaire:** L'étudiant ayant déjà complété le nombre de crédits requis pour l'obtention du diplôme avec une moyenne inférieure à 2,0, sera autorisé à poursuivre ses études pendant un trimestre d'hiver supplémentaire. Si, après cette période, la moyenne est toujours inférieure à 2,0, l'étudiant devra se retirer.
- (7) **Demande de remise du diplôme:** Durant sa dernière année d'études, l'étudiant doit faire demande par Bear Tracks (<https://www.beartracks.ualberta.ca>) pour être inclus comme finissant à la collation des grades au plus tard le 1er septembre pour la collation des grades de l'automne, ou le 1er février pour la collation des grades du printemps.
- (3) To obtain a BScN (Bilingual) degree, students must maintain a minimum GPA of 2.0 on the last ★60. (If ★60 requires including another term or terms, the best results from this term or terms are included. Failing results are not included in the calculation of the graduation GPA.)
- (4) **Compulsory Courses:** To obtain a degree from Faculté Saint-Jean, students must have successfully completed the following courses:
- FRANC 322
 - ★3 selected from courses with a French-Canadian content. (See §183.3)
- Notes**
- §183.8.2(4)a. and §183.8.2(4)b. do not apply to students registered in the BSc (see §184.8), BSc (Environmental and Conservation Sciences - Bilingual) (see §184.11).
 - §183.8.2(4)b. does not apply to students registered in the BScN (Bilingual) program (see §184.13).
- (5) **Honors Mention:** Faculté Saint-Jean grants the following honors notations:
- Students who complete their academic year with a GPA of 3.5 in a minimum of ★24 during Fall/Winter shall be awarded "First-Class" standing. Students who attend only one term of Fall/Winter are eligible if they complete at least ★12 with a minimum GPA of 3.5.
 - Students who complete their academic year with a grade point average of 3.7 in a minimum of ★24 during Fall/Winter shall be commended to the "Dean's List". Students who attend only one term of Fall/Winter are eligible if they complete at least ★12 with a minimum GPA of 3.7.
 - Students who obtain a grade point average of at least 3.5 in the last ★60 applicable to their program and who complete ★24 or more in each Fall/Winter term of the last 2 years will be entitled to the notation "With Distinction."
- Students in the BScN (Bilingual) program who obtain a grade point average of 3.5 in the last ★60 applicable to their program and who have no failing grades throughout the program will be entitled to the notation "With Distinction".
- Courses without final marks, which entitle students to credits, will not be taken into account. The grade point average will be calculated on the basis of the number of courses for which a mark is granted.
- (6) **Supplemental Session:** Students who have completed the number of units of course weight required for their degree with a GPA of less than 2.0 will be authorized to continue their studies during one further Winter Term. If, after this period, their GPA is still less than 2.0, they will be required to withdraw.
- (7) **Application for Graduation:** During their final year, all students must apply for graduation on Bear Tracks (<https://www.beartracks.ualberta.ca>) by September 1 for Fall Convocation or by February 1 for Spring Convocation.

183.9 Réexamen

Les règlements et les procédures pour les réexamens sont décrits à la §23.5.5 de l'annuaire de l'Université. Les étudiants qui désirent obtenir l'information en français devraient consulter le Bureau des admissions de la Faculté Saint-Jean.

183.10 Appels et griefs

La Faculté a deux Comités par lesquels les différends entre les étudiants et un membre de la Faculté Saint-Jean peuvent être résolus: le Comité pour la révision de notes, pour des griefs au sujet des notes, et le Comité des appels, pour toute autre question d'ordre académique. Les étudiants peuvent obtenir les politiques et les procédures de ces deux Comités au Bureau des admissions de la Faculté.

La démarche informelle

Le Comité pour la révision des notes et le Comité des appels n'entreprendront aucune action formelle avant d'avoir l'assurance que l'étudiant a essayé de résoudre son problème par tous les moyens qu'il a à sa disposition, c'est-à-dire de façon informelle. Aussi,

183.9 Reexamination

Policy and procedures for reexaminations are detailed in §23.5.5 of the University Calendar. For those students requesting this information in French, please consult the Office of Admissions at Faculté Saint-Jean.

183.10 Appeals and Grievances

The Faculty has established two committees through which disagreements between students and staff from Faculté Saint-Jean can be resolved: the Grade Review Committee for grade grievances, and the Appeals Committee for other academic matters. Students may obtain the policies and procedures of the two committees from the Office of Admissions at the Faculté.

Informal Procedures

The Grade Review Committee and the Appeals Committee will undertake no formal action until it has the assurance that students have already used all normal means at their disposal to resolve the problem informally, such as:

- (1) s'il s'agit d'une note ou d'un problème avec l'un des professeurs, l'étudiant essaiera d'abord de régler son grief avec le professeur concerné;
- (2) si le professeur n'accède pas à sa demande, ou si la question n'est pas du ressort de ce professeur, l'étudiant en discutera avec le responsable de la section appropriée (Arts, Sciences, Pédagogie). L'étudiant du BEd/BSc discutera du problème avec le responsable de la section Pédagogie, lequel en discutera avec le responsable de la section Sciences, et les deux tenteront de régler le problème;
- (3) si le responsable de la section ne résout pas la question à la satisfaction de l'étudiant, ce dernier pourra s'adresser au Vice-doyen aux affaires académiques;
- (4) si l'étudiant demeure insatisfait du résultat de ses discussions avec les personnes mentionnées ci-dessus, il sera avisé par le Vice-doyen aux affaires académiques de son droit de faire une demande ou un appel formel.

La démarche formelle

L'étudiant qui demeure insatisfait, après avoir complété la démarche informelle, pourra faire une demande formelle au Comité pour la révision de notes, s'il s'agit d'une note, ou un appel formel au Comité des appels, s'il s'agit d'un problème d'ordre académique.

La décision du Comité pour la révision de notes est finale. Si la décision du Comité des Appels de la Faculté n'est pas acceptée par l'étudiant, l'étudiant a le droit de faire appel au «GFC Academic Appeals Committee.» (Voir §23.8)

183.11 Conseillers d'étude

Le Bureau des Services aux étudiants assure le service de conseiller d'étude pour aider les étudiants dans la planification de leur programme. Les débutants sont invités à rencontrer leur conseiller avant le début de l'année universitaire. Les étudiants déjà inscrits sont censés rencontrer le conseiller durant la période d'inscription, à la fin de l'année universitaire. Les étudiants qui rencontrent des problèmes spéciaux consulteront directement le Vice-doyen aux affaires académiques.

Il incombe à l'étudiant de bien connaître les règlements ainsi que les exigences académiques du diplôme. Toute exception au règlement doit revêtir la signature du Vice-doyen aux affaires académiques. Une copie de l'autorisation est remise à l'étudiant et une autre est gardée dans son dossier.

D'autre part, les professeurs de la Faculté sont disponibles pour consultation sur toute question qui a trait à une discipline ou une profession particulière.

- (1) In the case of a grade grievance or a problem with a professor, the student will first try to resolve the problem with the professor concerned.
- (2) If the professor does not comply with the student's request, or if the question does not fall within the professor's competence, the student will then refer the problem to the Head of the section concerned (Arts, Sciences, Pédagogie). Students from the combined BEd/BSc program will refer the problem to the Head of the section of Pédagogie, who will consult the Head of the section of Sciences, and both will try to resolve the problem.
- (3) If the Head of the section does not resolve the question to the student's satisfaction, the latter may then refer to the Associate Dean (Academic).
- (4) If students are still unsatisfied with the results of the above mentioned proceedings, they will be notified by the Associate Dean (Academic) of their right to make a formal request or appeal.

Formal Procedures

Students who are still unsatisfied, after completing the informal procedures, may submit a formal request to the Grade Review Committee, in the case of a grade grievance, or a formal appeal to the Appeals Committee, in the case of a problem of an academic nature.

The decision of the Grade Review Committee is final. If the decision of the Appeals Committee is not satisfactory, students have the right to appeal to the GFC Academic Appeals Committee. (See §23.8.)

183.11 Academic Advising

The Office of Students Services provides academic advising to assist students in program planning. All new students are encouraged to have an interview with the academic adviser prior to the beginning of the academic year. Students currently enrolled may consult with the adviser at the time of registration near the end of the academic year. Students with special problems may schedule interviews with the Associate Dean (Academic).

It is the student's responsibility to be acquainted with all rules and regulations and to meet the requirements for the degree as outlined. Any exceptions to the requirements must be approved by the Associate Dean (Academic) in writing with one copy to be placed in the student's file and one to be given to the student.

On the other hand, faculty members are available for consultation on any question relating to a discipline or a particular profession.

184 Programmes d'études

184.1 Renseignements généraux

184.1.1 Les programmes

La Faculté Saint-Jean offre les programmes suivants:

- Baccalauréat ès arts
- Baccalauréat ès arts (avec spécialisation)
- Baccalauréat ès arts (après un premier diplôme)
- Baccalauréat en administration des affaires (bilingue)
- Baccalauréat en éducation (élémentaire)
- Baccalauréat en éducation (secondaire)
- Baccalauréat en éducation (après un premier diplôme)
- Baccalauréat en éducation/Baccalauréat ès sciences
- Baccalauréat ès sciences (général)
- Baccalauréat ès sciences (sciences de l'environnement et de la conservation—bilingue)
- Baccalauréat ès sciences en génie
- Baccalauréat ès sciences infirmières (bilingue)
- Diplômes de perfectionnement en éducation
- Maîtrise ès arts en études canadiennes
- Maîtrise ès sciences de l'éducation

184.2 Cours de français

Tout étudiant à l'exception des étudiants du BEd/AD doit réussir un minimum de ★9 de français (FRANC ou CA FR), incluant le FRANC 322. Les étudiants du BSclnf (bilingue) devraient consulter les §§183.1.2 et 184.13.2.

184 Programs of Study

184.1 General Information

184.1.1 Programs

Faculté Saint-Jean offers the following programs:

- Bachelor of Arts
- Bachelor of Arts (Honors)
- Bachelor of Arts (After Degree)
- Bachelor of Commerce (Bilingual)
- Bachelor of Education (Elementary)
- Bachelor of Education (Secondary)
- Bachelor of Education (After Degree)
- Bachelor of Education/Bachelor of Science
- Bachelor of Science (General)
- Bachelor of Science (Environmental and Conservation Sciences—Bilingual)
- Bachelor of Science in Engineering
- Bachelor of Science in Nursing (Bilingual)
- Diploma programs in Education
- Master of Arts in Etudes Canadiennes
- Master of Education

184.2 French Courses

All students, except those registered in the BEd/AD must complete a minimum of ★9 of French (FRANC or CA FR), including FRANC 322 (see Note). Students in the BSclnf (Bilingual) program should consult §§183.1.2 and 184.13.2.

L'objectif des cours de français langue consiste à amener l'étudiant à s'exprimer clairement et correctement dans les situations courantes de la vie personnelle et professionnelle, et ce, tant à l'oral qu'à l'écrit dans le contexte francophone interculturel unique que constitue la Faculté Saint-Jean.

Le cours FRANC 322, obligatoire pour tous, présuppose la maîtrise de la langue aux plans grammatical, syntaxique et lexical. Il est de la responsabilité de l'étudiant d'avoir acquis cette maîtrise. Pour l'aider à ce faire, la Faculté Saint-Jean offre des cours de français langue et l'accès au Centre de communication orale et écrite. Afin d'assurer que l'étudiant ait acquis les compétences linguistiques nécessaires, le cours FRANC 226 est le préalable du FRANC 322. Le Vice-doyen aux affaires académiques peut accorder des exemptions à ce préalable.

Note: Le bureau du Vice-doyen aux affaires académiques peut accorder l'exemption au cours FRANC 322 pour les étudiants ayant déjà obtenu un diplôme universitaire dans une institution postsecondaire de langue française reconnue, une fois que l'étudiant a écrit, sous surveillance, une dissertation démontrant ses compétences.

Les cours de français langue autres que le FRANC 226 et 322 ne sont donc pas obligatoires, mais doivent être suivis par les étudiants n'ayant pas le niveau de français nécessaire pour les cours FRANC 226 et 322. Ce sont les résultats au test de placement (voir §183.5.1) qui déterminent le niveau de français d'un étudiant et ainsi, le(s) cours de français langue dans lequel ou lesquels il doit s'inscrire. Le bureau du Vice-doyen aux affaires académiques peut accorder des exemptions à ces exigences.

184.3 Baccalauréat ès arts

184.3.1 Renseignements généraux

BA: La Faculté Saint-Jean offre un Baccalauréat ès arts avec une concentration majeure et une concentration mineure ou deux concentrations majeures. Ce programme de quatre ans vise à promouvoir une éducation universitaire libérale et à assurer la formation générale de l'étudiant dans un cadre francophone. L'étudiant pourra développer les capacités d'adaptation, d'analyse, de communication et de travail en équipe nécessaires au marché du travail.

Le programme de BA comprend neuf majeures: Économie, Études canadiennes, Études interdisciplinaires, Français-langue, Français-littérature (française et canadienne française), Histoire, Psychologie, Science politique et Sociologie. Il comprend également un large éventail de mineures.

Les deux premières années de ce programme consistent en des cours communs à toutes les concentrations, tandis que les deux dernières années sont normalement consacrées aux concentrations majeure et mineure.

L'originalité du programme de BA de la Faculté Saint-Jean réside dans son interdisciplinarité et sa pluridisciplinarité. Un certain nombre de cours de disciplines connexes sont reconnus pour fins de la concentration. Ces cours viennent enrichir et élargir la concentration majeure.

La Faculté Saint-Jean offre tous les cours nécessaires à l'obtention du BA. Cette assurance d'un programme entièrement en français n'empêche aucunement l'étudiant de suivre certains de ses cours dans d'autres facultés de la University of Alberta.

Le programme tient compte des exigences de la Faculté Saint-Jean relatives aux cours de français en accordant un nombre variable d'options.

BA avec spécialisation: Le programme de BA avec spécialisation permet à l'étudiant d'approfondir ses connaissances dans une matière choisie. Il exige également un standard de rendement plus élevé. Par conséquent, il constitue une excellente préparation aux études de deuxième et de troisième cycles.

Ce programme offre quatre spécialisations: Études canadiennes, Études interdisciplinaires, Français-langue et littérature (française et canadienne-française), Sciences sociopolitiques.

184.3.2 Le programme de BA

I. BA

Le programme de BA comprend une majeure et une mineure ou deux majeures dont au moins une est suivie à la Faculté Saint-Jean. L'étudiant doit déclarer ses concentrations majeure et mineure lors de l'inscription à la deuxième année de son programme.

Étant donné le caractère interdisciplinaire du programme de BA, certains cours seront admissibles à la fois dans la majeure et dans la mineure. Toutefois, le même cours ne peut être compté deux fois dans le programme de l'étudiant. Il sera normalement compté avec sa discipline choisie, c'est-à-dire selon la définition indiquée par son sigle. (Par exemple, dans le cas de l'étudiant inscrit à une majeure en Études canadiennes et une mineure en Science politique, le cours ETCAN 421 sera compté pour la majeure et les cours SC PO 225 et 226

The objective of French language courses is to teach the student to speak and write clearly and correctly in situations that arise in everyday personal or professional life. The unique intercultural context that is Faculté Saint-Jean provides an ideal environment for such development.

FRANC 322, mandatory for all students, presupposes a strong command of all aspects of French (grammatically, syntactically and lexically). It is the student's responsibility to acquire such command of the language. To achieve this goal, Faculté Saint-Jean offers French language courses and provides access to a French help centre. In order to ensure that students have achieved this goal, FRANC 226 is a prerequisite for FRANC 322. The Office of the Associate Dean (Academic) may grant an exemption for this prerequisite.

Note: Exemption from FRANC 322 will be considered for students who have already obtained a postsecondary degree from a recognized institution in which French is the language of instruction. The Office of the Associate Dean (Academic) may exempt a student from FRANC 322 after the student has written an essay under supervision, demonstrating the required competencies.

With the exception of FRANC 226 and 322, French language courses are therefore not mandatory, but must be taken by students whose French is not strong enough for FRANC 226 and 322. The placement test assesses the student's level of French, and thus, the course(s) in which he or she must register (see §183.5.1). The Office of the Associate Dean (Academic) may grant exemptions to these requirements.

184.3 Degrees of Bachelor of Arts

184.3.1 General Information

The BA Degree: The Faculté Saint-Jean offers a Bachelor of Arts degree with a major subject of concentration and a minor subject of concentration or two major subjects of concentration. This four-year program offers a Liberal Arts education and stresses the general education of students in a francophone setting. Students will acquire the capacities for adaptation, analysis, communication and teamwork that are necessary for today's job market.

The BA program includes nine majors: Economics, Canadian Studies; Interdisciplinary Studies; French-language; French-literature (French and French-Canadian); History; Psychology; Political Science; Sociology. It also includes a wide range of minors.

The first two years consist of a core program common to all subjects of concentration, while the last two years are normally devoted to the major and minor concentrations.

The originality of the BA program at Faculté Saint-Jean lies in its interdisciplinary and pluridisciplinary nature. For the concentration, a certain number of courses from related disciplines are allowed. These courses will enrich and broaden the major concentration.

Faculté Saint-Jean offers all the courses necessary to obtain a BA degree. This does not prevent students from taking a certain number of courses in other Faculties at the University of Alberta.

The program takes into account Faculté Saint-Jean requirements regarding French courses and provides a variable number of options.

The BA Honors Degree: The BA Honors program allows students to study a specific subject in greater depth. It also requires a higher standard of performance. As a result, it is an excellent preparation for graduate studies.

The BA Honors program includes four specializations: Canadian Studies; Interdisciplinary Studies; French-language and literature (French and French-Canadian); Socio-political Science.

184.3.2 BA Program

I. The BA Degree

The BA program consists of a major subject of concentration and a minor subject of concentration or two major subjects of concentration with at least one of the major subjects of concentration taken at Faculté Saint-Jean. Students must choose their major and minor concentrations when registering in the second year of their program.

Given the interdisciplinary nature of the BA program, certain courses will be allowed both in the major and in the minor concentrations. However, the same course may not be counted twice in the student's program. Normally, the course will be counted with its usual discipline, in other words according to the definition indicated by its abbreviation. (For example, in the case of a student with a major in Canadian Studies and a minor in Political Science, ETCAN 421 would be counted for the major and SC PO 225 and 226 for the minor.) If the

pour la mineure.) Si le cours ne relève pas d'une discipline spécifique, la priorité sera accordée à la majeure. (Par exemple, dans le cas d'un étudiant inscrit à une majeure en Sociologie et une mineure en Science Politique, le cours SC SOC 321 sera compté pour la majeure.)

(1) **Majeure:** Pour sa ou ses concentration(s) majeure(s) de la Faculté Saint-Jean, l'étudiant doit réussir un minimum de ★30 de niveau senior dont au moins ★6 de niveau 400 dans un des domaines suivants: Économie, Études canadiennes; Études interdisciplinaires; Français-langue; Français-littérature (française et canadienne-française); Histoire; Psychologie; Science politique; Sociologie. Un minimum de ★15 doivent être complétés à la Faculté Saint-Jean.

La double majeure est possible dans le programme de BA dans la mesure où au moins une des majeures est suivie à la Faculté Saint-Jean et qu'un minimum de ★60 soient suivis à la Faculté Saint-Jean.

En plus des domaines de la Faculté Saint-Jean indiqués dans la liste ci-dessus, l'étudiant peut choisir une deuxième majeure parmi les domaines suivants offerts par la *Faculty of Arts* (**Note:** Les cours sont offerts en anglais) : Anthropologie, Beaux-arts, Études classiques, Littérature comparée, Chinois, Japonais, Études de l'Asie orientale, Économie, Anglais, Études cinématographiques, Allemand, Scandinave, Géographie humaine, Linguistique, Philosophie, Études religieuses, Italien, Espagnol, Études de l'Amérique latine, Russe, Ukrainien, Études des femmes. En ce qui concerne ces domaines, l'étudiant doit satisfaire aux exigences de la mineure de la *Faculty of Arts* de même qu'à celles de la Faculté Saint-Jean.

(2) **Mineure:** L'étudiant peut choisir une mineure dans un domaine en Arts ou en Sciences. Cependant, les exigences de ces voies comportent des différences importantes.

a. **Arts:** Pour sa concentration mineure dans un domaine en Arts, l'étudiant doit réussir un minimum de ★15 de niveau senior (dont au moins ★6 de niveau 300 ou 400) et un maximum de ★24 dans un des domaines suivants: Anthropologie et Sociologie; Économie; Études canadiennes; Études théâtrales; Français-langue; Français-littérature (française et canadienne-française); Histoire; Musique; Pensée philosophique et sociale; Psychologie; Science politique; Sociologie. Pour sa concentration mineure en Musique, l'étudiant doit réussir un minimum de ★12 de niveau senior (dont au moins ★6 de niveau 300 ou 400) et un maximum de ★24.

En plus des domaines de la Faculté Saint-Jean indiqués dans la liste ci-dessus, l'étudiant peut choisir sa mineure parmi les mineures offertes par la *Faculty of Arts* à l'exception de celles pour lesquelles il existe une mineure équivalente à la Faculté Saint-Jean (**Note:** Les cours de la *Faculty of Arts* sont offerts en anglais). En ce qui concerne ces mineures, l'étudiant doit satisfaire aux exigences de la mineure de la *Faculty of Arts* de même qu'à celles de la Faculté Saint-Jean. Les exigences des différents départements de la *Faculty of Arts* se trouvent dans les §§43.1 à 43.14 de l'annuaire. Notez que les conditions de résidence de la Faculté s'appliquent dans ce cas (voir §183.7.1).

b. **Sciences:** Pour sa concentration mineure dans un domaine en Sciences, l'étudiant doit réussir un minimum de ★24 et un maximum de ★36 (dont au moins ★6 de niveau 300 ou 400) dans un des domaines suivants, et cela ne doit pas comprendre plus de l'équivalent de ★12 de niveau junior: Sciences biologiques; Sciences mathématiques; Sciences physiques.

En plus des domaines de la Faculté Saint-Jean indiqués dans la liste ci-dessus, l'étudiant peut choisir sa mineure parmi les mineures offertes par la *Faculty of Science* à l'exception de celles pour lesquelles il existe une mineure équivalente à la Faculté Saint-Jean (**Note:** Les cours de la *Faculty of Science* sont offerts en anglais). En ce qui concerne ces mineures, l'étudiant doit satisfaire aux exigences de la mineure de la *Faculty of Science* (voir §193.3) de même qu'à celles de la Faculté Saint-Jean. L'étudiant peut également choisir une concentration mineure en Agriculture, Sciences de l'environnement et de la conservation ou Écologie humaine offerte en anglais par la *Faculty of Agricultural, Life and Environmental Sciences* (voir §184.8.3). Notez que les conditions de résidence de la Faculté s'appliquent dans ce cas (voir §183.7.1).

course does not fit within any specific discipline, priority will be given to the major subject of concentration. (For example, in the case of a student with a major in Sociology and a minor in Political Science, SC SOC 321 would be counted for the major.)

(1) **Major Subject:** In any major concentration taken at Faculté Saint-Jean, students must complete a minimum of ★30 at the senior level, including at least ★6 at the 400-level, in one of the following areas: Economics, Canadian Studies; Interdisciplinary Studies; French-language; French-literature (French and French-Canadian); History; Psychology; Political Science; Sociology. A minimum of ★15 must be completed at the Faculté Saint-Jean.

To achieve a double major in the BA, students must complete at least one of the majors and at least ★60 at Faculté Saint-Jean.

In addition to the areas listed above and offered at Faculté Saint-Jean, students may choose a second major from the following areas offered by the Faculty of Arts (**Note:** courses are offered in English): Anthropology, Art and Design, Classics, Comparative Literature, Chinese, Japanese, East Asian Studies, Economics, English, Film Studies, German, Scandinavian, Human Geography, Linguistics, Philosophy, Religious Studies, Italian, Spanish, Latin American Studies, Russian, Ukrainian, Women's Studies. Within each of these areas, students must meet the requirements of the Faculty of Arts as well as those of Faculté Saint-Jean.

(2) **Minor Subject:** Students may choose a minor concentration either in Arts or in Science. However, the requirements of these routes contain important differences.

a. **Arts:** For the minor concentration in Arts, students must complete a minimum of ★15 at the senior level, including at least ★6 at the 300- or 400-level, and a maximum of ★24 in one of the following areas: Anthropology and Sociology; Economics; Canadian Studies; Drama; French-language; French-literature (French and French-Canadian); History; Music; Philosophical and Social Thought; Psychology; Political Science; Sociology. For the minor concentration in Music, the student must complete a minimum of ★12 at the senior level, including at least ★6 at the 300- or 400-level, and a maximum of ★24.

In addition to the areas listed above and offered at Faculté Saint-Jean, students may choose a minor from those offered by the Faculty of Arts unless there is an equivalent minor offered by Faculté Saint-Jean (**Note:** Faculty of Arts courses are offered in English). Within each of these minors, students must meet the requirements of the Faculty of Arts as well as those of Faculté Saint-Jean. The requirements of the different departments in the Faculty of Arts are set out in §§43.1 to 43.14 of the Calendar. Note that the Faculté residence requirements are applicable in this case (see §183.7.1).

b. **Science:** For the minor concentration in Science, students must complete a minimum of ★24 and a maximum of ★36 (including no more than ★12 at the junior level and including at least ★6 at the 300- or 400-level) in one of the following areas: Biological Sciences; Mathematical Sciences; Physical Sciences.

In addition to the areas listed above and offered at Faculté Saint-Jean, students may choose a minor from those offered by the Faculty of Science unless there is an equivalent minor offered by Faculté Saint-Jean (**Note:** Faculty of Science courses are offered in English). Within each of these minors, students must meet the requirements of the Faculty of Science (see §193.3) as well as those of Faculté Saint-Jean. Also the student may choose a minor in Agriculture, Environmental and Conservation Sciences or Human Ecology offered by the Faculty of Agriculture, Life and Environmental Sciences (see §184.8.3). Note that the Faculté residence requirements are applicable in this case (see §183.7.1).

Faculté Saint-Jean Tableau 1 Le tronc commun du programme de BA

Année 1	Année 2
★6 à ★12 Français langue (§§183.3 et 184.2) ¹ ★6 en langue autre que le français ² ★6 Beaux-arts (§183.3) ³ ★6 Sciences sociales (§183.3) ★0 à ★6 Option ¹	★0 à ★3 Français langue (§§183.3 et 184.2) ¹ FRANC 235 FRANC 322 HISTE 121 et 122 ou PHILE 141 et 142 ★3 parmi ECONE 299, LINGQ 320, MATHQ 110, 113, 115, 125, PHILE 125, SCSOC 322, STATQ 151 ★3 Canadien-français (§183.3) ★6 Sciences ³ ★6 Option
¹ L'étudiant qui s'inscrit à la Faculté Saint-Jean est orienté dans les cours de français selon le programme d'études secondaires préalablement suivi (voir §184.2). ² ANGL ou ENGL peut satisfaire à cette exigence. ³ L'étudiant inscrit au programme avec spécialisation doit réussir ★6 en beaux-arts ou ★6 en sciences, au choix. Par conséquent, il peut remplacer une de ces exigences par ★6 en options.	

II. BA avec spécialisation

Pour le BA avec spécialisation, l'étudiant doit réussir un minimum de ★48 et un maximum de ★60 de niveau senior, dont au moins ★6 de niveau 400, dans un des domaines suivants: Études canadiennes; Études interdisciplinaires; Français-langue et littérature (française et canadienne-française); Sciences sociopolitiques.

Le programme de BA avec spécialisation sera normalement complété en quatre années consécutives d'études et l'étudiant suivra un minimum de ★30 chaque année scolaire. Des exceptions à ce règlement peuvent être permises avec l'accord du Vice-doyen aux affaires académiques.

184.3.3 Les exigences communes

- (1) Le Baccalauréat ès arts de la Faculté est un programme de quatre ans, soit ★120.
- (2) Les exigences relatives aux cours de français sont celles de la Faculté Saint-Jean.
- (3) L'étudiant doit réussir ★6 dans un cours de langue autre que le français.
- (4) Les cours PHILE 141 et 142 ou les cours HISTE 121 et 122 sont est obligatoires.
- (5) L'étudiant doit réussir ★3 parmi ECONE 299, LINGQ 320, MATHQ 100, 113, 115, 125, PHILE 125, SCSOC 322, STATQ 151 au plus tard à la fin de la deuxième année.
- (6) L'étudiant doit réussir FRANC 235, normalement au cours de la deuxième année de son programme.
- (7) L'étudiant inscrit au programme de BA doit réussir ★6 en beaux-arts et ★6 en sciences. L'étudiant inscrit au programme de BA avec spécialisation doit réussir ★6 en beaux-arts ou ★6 en sciences, au choix.
- (8) Les options peuvent être des cours d'arts ou de science. Néanmoins, un maximum de ★12 peut être suivi dans des domaines autres que les arts et les sciences.
- (9) Exceptionnellement, le Vice-doyen aux affaires académiques pourrait autoriser un étudiant à remplir les conditions requises pour l'obtention de son diplôme en plus ou en moins de quatre ans.
- (10) L'étudiant d'un programme de Sciences sociales ou Pensée philosophique et sociale doit compléter un cours de méthode de recherche, soit SCSOC 225.

Compte tenu des exigences communes aux programmes de BA de la Faculté Saint-Jean, on conseille à l'étudiant de respecter l'horaire indiqué dans le tableau suivant. Toutefois, l'étudiant qui se propose de faire une mineure en Science aura intérêt à remettre certains de ces cours (par exemple, les cours de Beaux-arts ou de Canadien-français) à la troisième année de son programme, afin de faire de la place pour des cours préalables de la mineure en Science.

184.3.4 Concentration mineure en Anthropologie et Sociologie

- (1) Pour sa mineure en Anthropologie et Sociologie, l'étudiant doit réussir un minimum de ★15 de niveau senior en Anthropologie et Sociologie (dont au moins ★6 de niveau 300 ou 400) et un maximum de ★24.
- (2) Les cours à sigle ANTHE et SOCIE ainsi que le cours SCSOC 225 sont admissibles dans la mineure.

II. The BA Honors Degree

In the BA Honors, students must complete a minimum of ★48 and a maximum of ★60 at the senior level, including at least ★6 at the 400-level, in one of the following areas: Canadian Studies; Interdisciplinary Studies; French-language and literature (French and French-Canadian); Socio-political Science.

Students will normally complete the BA Honors in four consecutive years of study and take at least ★30 in each academic year. Exceptions to this requirement must be approved by the Associate Dean (Academic).

184.3.3 Common Requirements

- (1) The BA at Faculté Saint-Jean is a four-year program, with ★120.
- (2) The requirements concerning French courses are those of Faculté Saint-Jean.
- (3) Students must complete ★6 in a language course other than French.
- (4) PHILE 141 and 142 or HISTE 121 and 122 are required.
- (5) Students must complete ★3 from ECONE 299, LINGQ 320, MATHQ 100, 113, 115, 125, PHILE 125, SCSOC 322, STATQ 151 by the end of the second year of their program.
- (6) Students must complete FRANC 235, normally during the second year of their program.
- (7) Students registered in a program with concentration must complete ★6 in Fine Arts and ★6 in Science. Students registered in an Honors program must complete either ★6 in Fine Arts or ★6 in Science.
- (8) Options may be Arts or Science courses. However, up to ★12 may be taken in areas other than arts and science.
- (9) Exceptionally, the Associate Dean (Academic) may authorize a student to spend less than or more than four years to meet the requirements of a degree.
- (10) The student in a program in Social Studies or Philosophical and Social Thought must complete one course in Research methods: SCSOC 225.

Given the common requirements for the BA program at Faculté Saint-Jean, students are advised to respect the following timetable. However, students wishing to minor in Science may want to defer certain courses (for example, Fine Arts or French-Canadian) to the third year of their program in order to leave room for prerequisite courses in the Science minor.

184.3.4 Minor in Anthropology and Sociology

- (1) For the minor in Anthropology and Sociology, students must obtain a minimum of ★15 at the senior level in Anthropology and Sociology (including at least ★6 at the 300- or 400-level) and a maximum of ★24.
- (2) Courses labelled ANTHE and SOCIE as well as SCSOC 225 are allowed in the minor.

- (3) Les cours ANTHE 101 et SOCIE 100 sont obligatoires, mais ne peuvent être comptés dans la mineure.
- (4) Les cours ANTHE 207 et SOCIE 260 ou 368 sont obligatoires. Au moins ★3 de niveau senior de plus dans chacune des deux disciplines sont obligatoires.

Note: Les étudiants avec une majeure en Sociologie ne peuvent pas choisir une mineure en Anthropologie et Sociologie.

184.3.5 Concentration majeure et mineure en Économie

Concentration majeure

- (1) Pour sa majeure en Économie, l'étudiant doit réussir un minimum de ★30 de niveau senior en Économie (dont au moins ★6 de niveau 300 ou 400) et un maximum de ★48.
- (2) Les cours à sigle ECONE sont admissibles à la majeure en Économie.
- (3) Les cours ECONE 101, 102, MATHQ 113 et STATQ 151 sont obligatoires, mais ne peuvent être comptés dans la majeure.
- (4) Les cours ECONE 281/282, ECONE 384/385 et ECONE 299/399 sont obligatoires.
- (5) Les cours MATHQ 115, 125 et 214 ainsi que STAT 255 sont également recommandés. L'étudiant qui a suivi les cours MATHQ 115, 125 et 214 n'a pas à suivre ECONE 299.

Note: Les cours de niveau 100 doivent être complétés le plus tôt possible, idéalement durant la première année. Les cours ECONE 281 et 282 sont des préalables à plusieurs cours et devront être suivis durant la deuxième année.

Concentration mineure

- (1) Pour sa mineure en Économie, l'étudiant doit réussir un minimum de ★15 de niveau senior en Économie (dont au moins ★6 de niveau 300 ou 400) et un maximum de ★24.
- (2) Les cours à sigle ECONE ainsi que les cours SCSOC 321 sont admissibles dans la mineure.
- (3) Les cours ECONE 101, 102 sont obligatoires, mais ne peuvent être comptés dans la mineure.
- (4) Les cours ECONE 281 et 282 sont obligatoires. Les cours MATHQ 113 (ou 115) et STATQ 151 sont également recommandés.

184.3.6 Concentration majeure et mineure en Études canadiennes

Concentration majeure

- (1) Pour sa majeure en Études canadiennes, l'étudiant doit réussir un minimum de ★30 de niveau senior en Études canadiennes dont au moins ★6 de niveau 400.
- (2) Tous les cours à sigle ETCAN ainsi que les cours à contenu canadien (voir §183.3) et le cours SCSOC 225 sont admissibles dans la majeure.
- (3) Le cours ETCAN 101 est un cours obligatoire, mais ne peut être compté dans la majeure.
- (4) Les cours suivants sont obligatoires: CA FR 350, HISTE 260, 261, SC PO 225 et 226, SCSOC 225.
- (5) Il est également obligatoire d'obtenir un minimum de ★9 de niveau senior en ETCAN, dont les cours ETCAN 360, 450.

Concentration mineure

- (1) Pour sa mineure en Études canadiennes, l'étudiant doit réussir un minimum de ★15 de niveau senior en Études canadiennes (dont au moins ★6 de niveau 300 ou 400) et un maximum de ★24.
- (2) Tous les cours à sigle ETCAN ainsi que les cours à contenu canadien (voir §183.3) et le cours SCSOC 225 sont admissibles dans la mineure.
- (3) Le cours ETCAN 101 est obligatoire, mais ne peut être compté dans la mineure.
- (4) Il est également obligatoire d'obtenir un minimum de ★9 de niveau senior en ETCAN, dont le cours ETCAN 360.

184.3.7 Spécialisation en Études canadiennes

- (1) Pour sa spécialisation en Études canadiennes, l'étudiant doit réussir un minimum de ★48 de niveau senior en Études canadiennes (dont au moins ★6 de niveau 400) et un maximum de ★60.

- (3) ANTHE 101 and SOCIE 100 are required, but may not be counted in the minor.
- (4) ANTHE 207 and SOCIE 260 or 368 are required. At least an additional ★3 at the senior level in each of the two disciplines are required.

Note: Students with a major in Sociology may not select Anthropology and Sociology as a minor.

184.3.5 Major and Minor in Economics

Major

- (1) For the major in Economics, students must obtain a minimum of ★30 at the senior level in Economics (including at least ★6 at the 300- or 400-level) and a maximum of ★48.
- (2) All courses labelled ECONE are allowed in the major in Economics.
- (3) ECONE 101, 102, MATHQ 113 and STATQ 151 are required, but may not be counted in the major.
- (4) ECONE 281/282, ECONE 384/385 and ECONE 299/399 are required.
- (5) MATHQ 115, 125 and 214 as well as STAT 255 are recommended. ECONE 299 is not required for students with credit in MATHQ 115 and 125 and 214.

Note: 100-level courses should be completed by the end of the first year if possible. ECONE 281/282 are prerequisites for many courses and should be completed during the second year.

Minor

- (1) For the minor in Economics, students must obtain a minimum of ★15 at the senior level in Economics (including at least ★6 at the 300- or 400-level) and a maximum of ★24.
- (2) Courses labelled ECONE as well as SCSOC 321 are allowed in the minor.
- (3) ECONE 101, 102 are required, but may not be counted in the minor.
- (4) ECONE 281 or 282 are required. MATHQ 113 (or 114) and STATQ 151 are recommended.

184.3.6 Major and Minor in Canadian Studies

Major

- (1) For the major in Canadian Studies, students must obtain a minimum of ★30 at the senior level in Canadian Studies including at least ★6 at the 400-level.
- (2) All courses labelled ETCAN as well as courses with a Canadian content (see §183.3) and SCSOC 225 are allowed in the major.
- (3) ETCAN 101 is required, but may not be counted in the major.
- (4) The following courses are required: CA FR 350, HISTE 260, 261, SC PO 225 and 226, SCSOC 225.
- (5) A minimum of ★9 at the senior level in ETCAN, including ETCAN 360 and 450, are required.

Minor

- (1) For the minor in Canadian Studies, students must obtain a minimum of ★15 at the senior level in Canadian Studies (including at least ★6 at the 300- or 400-level) and a maximum of ★24.
- (2) All courses labelled ETCAN as well as courses with a Canadian content (see §183.3) and SCSOC 225 are allowed in the minor.
- (3) ETCAN 101 is required, but may not be counted in the minor.
- (4) A minimum of ★9 at the senior level in ETCAN, including ETCAN 360, are required.

184.3.7 Honors in Canadian Studies

- (1) For the Honors in Canadian Studies, students must obtain a minimum of ★48 at the senior level in Canadian Studies (including at least ★6 at the 400-level) and a maximum of ★60.

- (2) Tous les cours à sigle ETCAN ainsi que les cours à contenu canadien (voir §183.3) et le cours SCSOC 225 sont admissibles dans la spécialisation.
- (3) Le cours ETCAN 101 est un cours obligatoire, mais ne peut être compté dans la spécialisation.
- (4) Les cours suivants sont obligatoires: CA FR 350, ETCAN 360, 450, HISTE 260, 261, SC PO 225 et 226, SCSOC 225.
- (5) Le cours de mémoire ETCAN 520 est obligatoire pendant la quatrième année de la spécialisation.
- (6) Il est également obligatoire d'obtenir un minimum de ★6 à contenu canadien-français (à l'exclusion des cours CA FR 350 et ETCAN 360).

184.3.8 Concentration majeure en Études interdisciplinaires

- (1) Pour sa majeure en Études interdisciplinaires, l'étudiant doit réussir un minimum de ★30 de niveau senior en Études interdisciplinaires dont au moins ★6 de niveau 400.
- (2) Un programme de cours basé sur un thème spécifique (i.e. l'étude des minorités au Canada), proposé par l'étudiant en consultation avec son professeur et approuvé par le Vice-doyen aux affaires académiques, constitue la liste des cours admissibles dans la majeure.
- (3) Les cours de niveau 100 ne peuvent être comptés dans la majeure.
- (4) Un cours de méthodes de recherche SCSOC 225 est obligatoire.

Note: A titre d'exemple, les cours suivants pourraient constituer une majeure en Études interdisciplinaires sur le thème des minorités au Canada: CA FR 499, ETCAN 330, 332, 360, 421, HISTE 380, SC PO 378, SCSOC 225, SOCIE 368.

184.3.9 Spécialisation en Études interdisciplinaires

- (1) Pour sa spécialisation en Études interdisciplinaires, l'étudiant doit réussir un minimum de ★48 de niveau senior en Études interdisciplinaires (dont au moins ★6 de niveau 400) et un maximum de ★60.
- (2) Un programme de cours basé sur un thème spécifique (p.e. l'étude des minorités au Canada), proposé par l'étudiant en consultation avec son professeur et approuvé par le Vice-doyen aux affaires académiques, constitue la liste des cours admissibles dans la spécialisation.
- (3) Les cours de niveau 100 ne peuvent être comptés dans la spécialisation.
- (4) Un cours de méthodes de recherche SCSOC 225 est obligatoire.
- (5) Les cours de mémoire ETIN 520 est obligatoire pendant la quatrième année de la spécialisation.

Note: A titre d'exemple, les cours suivants pourraient constituer une spécialisation en Études interdisciplinaires sur le thème des minorités au Canada: CA FR 350, 499, ETCAN 330, 332, 360, 421, ETIN 520, HISTE 375, 380, 475, SC PO 378, SCSOC 225, 322, SOCIE 302, 368.

184.3.10 Concentration mineure en Études théâtrales

- (1) Pour sa mineure en Études théâtrales, l'étudiant doit réussir un minimum de ★15 de niveau senior en Études théâtrales (dont au moins ★6 de niveau 300 ou 400) et un maximum de ★24.
- (2) Les cours à sigle ADRAM et ARTSC ainsi que les cours suivants sont admissibles dans la mineure : FRANC 226, 228, 230, 235, 249, 303, 310, 350, 410, 480 (Sujet relié au théâtre), CA FR 466, EDU M 360 ou l'équivalent.
- (3) Les cours ADRAM 101 et 103 sont obligatoires, mais ne peuvent être comptés dans la mineure.
- (4) Le cours ADRAM 302 ou l'équivalent est obligatoire.

184.3.11 Concentration majeure et mineure en Français–langue

Concentration majeure

- (1) Pour sa majeure en Français–langue, l'étudiant doit réussir un minimum de ★30 de niveau senior en Français–langue dont au moins ★6 de niveau 400.
- (2) Les cours suivants sont obligatoires: FRANC 228, LINGQ 200 et 320.

- (2) All courses labelled ETCAN as well as courses with a Canadian content (see §183.3) and SCSOC 225 are allowed in the program.
- (3) ETCAN 101 is required, but may not be counted in the program.
- (4) The following courses are required: CA FR 350, ETCAN 360, 450, HISTE 260, 261, SC PO 225 and 226, SCSOC 225.
- (5) ETCAN 520 is required in the fourth year of the program.
- (6) A minimum of ★6 with a French–Canadian content (with the exception of CA FR 350 and ETCAN 360) are required.

184.3.8 Major in Interdisciplinary Studies

- (1) For the major in Interdisciplinary Studies, students must obtain a minimum of ★30 at the senior level in Interdisciplinary Studies including at least ★6 at the 400-level.
- (2) Courses allowed in the major will constitute a program of study with a specific theme (e.g., study of minorities in Canada), to be proposed by the student in consultation with a faculty member and approved by the Associate Dean (Academic).
- (3) 100-level courses may not be counted in the major.
- (4) A course in research methods SCSOC 225 is required.

Note: For example, the following list of courses could constitute a major in Interdisciplinary Studies on the theme of minorities in Canada: CA FR 499, ETCAN 360, 421, HISTE 380, SC PO 378, SCSOC 225, SOCIE 368.

184.3.9 Honors in Interdisciplinary Studies

- (1) For the Honors in Interdisciplinary Studies, students must obtain a minimum of ★48 at the senior level in Interdisciplinary Studies (including at least ★6 at the 400-level) and a maximum of ★60.
- (2) Courses allowed will constitute a program of study with a specific theme (e.g., study of minorities in Canada), to be proposed by the student in consultation with a Faculty member and approved by the Associate Dean (Academic).
- (3) 100-level courses may not be counted in the program.
- (4) A course in research methods SCSOC 225 is required.
- (5) ETIN 520 is required in the fourth year of the program.

Note: For example, the following list of courses could constitute an Honors program in Interdisciplinary Studies on the theme of minorities in Canada: CA FR 350, 499, ETCAN 330, 332, ETIN 520, ETCAN 360, 421, HISTE 375, 380, 475, SC PO 378, SCSOC 225, 322, SOCIE 302, 368.

184.3.10 Minor in Drama

- (1) For the minor in Drama, students must obtain a minimum of ★15 at the senior level in Drama (including at least ★6 at the 300- or 400-level) and a maximum of ★24.
- (2) Courses labelled ADRAM and ARTSC as well as the following courses are allowed in the minor: FRANC 226, 228, 230, 235, 249, 303, 310, 350, 410, 480 (Subject related to Drama), CA FR 466, EDU M 360 or equivalent.
- (3) ADRAM 101 and 103 are required, but may not be counted in the minor.
- (4) ADRAM 302 or equivalent is required.

184.3.11 Major and Minor in French–Language

Major

- (1) For the major in French–Language, students must obtain a minimum of ★30 at the senior level in French–Language including at least ★6 at the 400-level.
- (2) The following courses are required: FRANC 228, LINGQ 200 and 320.

- (3) Les cours suivants sont admissibles dans la majeure en Français-langue: FRANC 228, 230, 231, 235, 314, 331, 332, 400, 410, 470, 475, ainsi que tous les cours à sigle LINGQ et les cours ANTHE 208 et ETCAN 421.
- (4) Il est également obligatoire d'obtenir un minimum de ★12 choisis parmi les cours suivants: FRANC 331, 332, 400, 470, 475, 484, LINGQ 300.
- (5) Les cours FRANC 116, 117, 216, 217, 226, 227 ne peuvent être comptés dans la majeure.

Concentration mineure

- (1) Pour sa mineure en Français-langue, l'étudiant doit réussir un minimum de ★15 de niveau senior en Français-langue (dont au moins ★6 de niveau 300 ou 400) et un maximum de ★24.
- (2) Les cours LINGQ 200 est obligatoire.
- (3) Les cours suivants sont admissibles dans la mineure en Français-langue: FRANC 228, 230, 231, 235, 314, 331, 332, 400, 410, 470, 475, ainsi que tous les cours à sigle LINGQ et les cours ANTHE 208 et ETCAN 421.
- (4) Les cours FRANC 116, 117, 216, 217, 226, 227 ne peuvent être comptés dans la mineure.

184.3.12 Concentration majeure et mineure en Français—littérature

Note: Les programmes en Français-littérature comprennent les littératures d'expression française, dont la littérature canadienne-française.

Concentration majeure

- (1) Pour sa majeure en Français-littérature, l'étudiant doit réussir un minimum de ★30 de niveau senior en Français-littérature dont au moins ★6 de niveau 400.
- (2) Les cours suivants sont obligatoires: CA FR 350, FRANC 228 et 235.
- (3) Les cours suivants sont admissibles dans la majeure en Français-littérature: FRANC 228, 235, 325, 326, 327, 328, 410, 412, 475, 480, 484, ainsi que tous les cours à sigle CA FR.
- (4) Les cours FRANC 116, 117, 216, 217, 226, 227 ne peuvent être comptés dans la majeure.
- (5) Il est également obligatoire d'obtenir un minimum de ★6 choisis dans chacun des deux domaines de littérature française (à l'exclusion de FRANC 228, 235) et littérature canadienne-française (à l'exclusion de CA FR 350).

Concentration mineure

- (1) Pour sa mineure en Français-littérature, l'étudiant doit réussir un minimum de ★15 de niveau senior en Français-littérature (dont au moins ★6 de niveau 300 ou 400) et un maximum de ★24.
- (2) Les cours FRANC 228 et 235 sont obligatoires
- (3) Les cours suivants sont admissibles dans la mineure en Français-littérature: FRANC 228, 235, 325, 326, 327, 328, 410, 412, 475, 480, 484, ainsi que tous les cours à sigle CA FR.
- (4) Les cours FRANC 116, 117, 216, 217, 226, 227 ne peuvent être comptés dans la mineure.

184.3.13 Spécialisation en Français—langue et littérature

- (1) Pour sa spécialisation en Français-langue et littérature, l'étudiant doit réussir un minimum de ★48 de niveau senior parmi les cours admissibles à la spécialisation, et un maximum de ★60.
- (2) Les cours suivants sont obligatoires: CA FR 350, FRANC 228 et 235, LINGQ 200, 300 et 320. Il est également obligatoire d'obtenir au moins ★24 (dont ★6 de niveau 400) dans l'un ou l'autre CA FR et FRANC.
- (3) Tous les cours à sigle CA FR, FRANC et LINGQ sont admissibles dans la spécialisation, de même que ANTHE 208 et ETCAN 330 and 421.
- (4) Le cours de mémoire FRANC 520 est obligatoire pendant la quatrième année de la spécialisation.

184.3.14 Concentration majeure et mineure en Histoire

Concentration majeure

- (1) Pour sa majeure en Histoire, l'étudiant doit réussir un minimum de ★30 de niveau senior en Histoire dont au moins ★6 de niveau 400.

- (3) The following courses are allowed in the major in French–Language: FRANC 228, 230, 231, 235, 314, 331, 332, 400, 410, 470, 475 as well as courses labeled LINGQ, ANTHE 208 and ETCAN 421.
- (4) A minimum of ★12 from the following courses: FRANC 331, 332, 400, 470, 475, 484 and LINGQ 300 are also required.
- (5) FRANC 116, 117, 216, 217, 226 and 227 may not be counted in the major.

Minor

- (1) For the minor in French–Language, students must obtain a minimum of ★15 at the senior level in French–Language (including at least ★6 at the 300- or 400-level) and a maximum of ★24.
- (2) LINGQ 200 is required.
- (3) The following courses are allowed in the minor in French–Language: FRANC 228, 230, 231, 235, 314, 331, 332, 400, 410, 470, 475 as well as courses labeled LINGQ, ANTHE 208 and ETCAN 421.
- (4) FRANC 116, 117, 216, 217, 226 and 227 may not be counted in the minor.

184.3.12 Major and Minor in French—Literature

Note: The programs in French–Literature cover French language literatures, including French–Canadian literature.

Major

- (1) For the major in French–Literature, students must obtain a minimum of ★30 at the senior level in French–Literature including at least ★6 at the 400-level.
- (2) The following courses are required: CA FR 350, FRANC 228 and 235.
- (3) The following courses are allowed in the major in French-literature: FRANC 228, 235, 325, 326, 327, 328, 410, 412, 475, 480, 484 as well as all courses labeled CA FR.
- (4) FRANC 116, 117, 216, 217, 226 and 227 may not be counted in the major.
- (5) A minimum of ★6 from French literature (excluding FRANC 228, 235) and ★6 from French–Canadian literature (excluding CA FR 350) are required.

Minor

- (1) For the minor in French–Literature, students must obtain a minimum of ★15 at the senior level in French–Literature (including at least ★6 at the 300- or 400-level) and a maximum of ★24.
- (2) FRANC 228 and 235 are required.
- (3) The following courses are allowed in the minor in French–Literature: FRANC 228, 235, 325, 326, 327, 328, 410, 412, 475, 480, 484 as well as all courses labeled CA FR.
- (4) FRANC 116, 117, 216, 217, 226 and 227 may not be counted in the minor.

184.3.13 Honors in French—Language and Literature

- (1) For the Honors in French–Language and Literature, students must obtain a minimum of ★48 at the senior level among the courses allowed in the program, and a maximum of ★60.
- (2) The following courses are required: CA FR 350, FRANC 228, 235, LINGQ 200, 300 and 320. A minimum of ★24 (including ★6 at the 400-level) must be selected from either CA FR or FRANC.
- (3) All courses labeled CA FR, FRANC and LINGQ are allowed in the program, as well as ANTHE 208 and ETCAN 330 and 421.
- (4) FRANC 520 is required during the fourth year of the program.

184.3.14 Major and Minor in History

Major

- (1) For the major in History, students must obtain a minimum of ★30 at the senior level in History including at least ★6 at the 400-level.

- (2) Tous les cours à sigle HISTE ainsi que les cours ETCAN 330, 332, HUME 420, SCSOC 225, 311, 312, 322, 431 sont admissibles dans la majeure.
- (3) Les cours HISTE 120 et 122 sont est obligatoires, mais ne peuvent être comptés dans la majeure.
- (4) Les cours suivants sont obligatoires: HISTE 260, 261, SCSOC 225.
- (5) Il est également obligatoire d'obtenir un minimum de ★9 choisis dans chacun des deux domaines d'Histoire canadienne (à l'exclusion de HISTE 260, 261) et d'Histoire autre que canadienne.

Concentration mineure

- (1) Pour sa mineure en Histoire, l'étudiant doit réussir un minimum de ★15 de niveau senior en Histoire (dont au moins ★6 de niveau 300 ou 400) et un maximum de ★24.
- (2) Les cours à sigle HISTE ainsi que les cours SCSOC 225, 311, 312, sont admissibles dans la mineure.
- (3) Les cours HISTE 120 et 122 sont obligatoires, mais ne peuvent être comptés dans la mineure.
- (4) Les cours HISTE 260, 261 sont obligatoires.

184.3.15 Concentration mineure en Musique

- (1) Pour sa mineure en Musique, l'étudiant doit réussir un minimum de ★18 en MUSIQ, dont au moins ★12 de niveau senior, desquels ★6 doivent être de niveau 300 ou 400. Un maximum de ★24 au niveau senior est admissible.
- (2) Tous les cours à sigle MUSIQ sont admissibles dans la mineure à l'exception de MUSIQ 100. Cependant, MUSIQ 100 (ou l'équivalent) est un cours de base pour la mineure et devrait être suivi dans la première année du programme.
- (3) Les cours MUSIQ 151 et 155 sont obligatoires pour la mineure.
- (4) L'étudiant doit passer une audition pour les séries de cours MUSIQ X24 et X40.

184.3.16 Concentration mineure en Pensée philosophique et sociale

- (1) Pour sa mineure en Pensée philosophique et sociale, l'étudiant doit réussir un minimum de ★15 de niveau senior en Philosophie et parmi les cours admissibles en Sciences sociales (dont au moins ★6 de niveau 300 ou 400) et un maximum de ★24.
- (2) Les cours à sigle PHILE ainsi que les cours HUME 420, SCSOC 312, 401, 431 sont admissibles dans la mineure.
- (3) Les cours PHILE 141 et 142 sont obligatoires, mais ne peuvent être comptés dans la mineure.
- (4) Le cours SCSOC 311 est obligatoire, ainsi que ★6 de niveau senior en PHILE. SCSOC 312 est recommandé.

184.3.17 Concentration majeure et mineure en Psychologie

Concentration majeure

- (1) Pour sa majeure en Psychologie, l'étudiant doit réussir un minimum de ★30 de niveau senior en Psychologie dont au moins ★6 de niveau 400.
- (2) Tous les cours à sigle PSYCE ainsi que les cours SCSOC 225 et STATQ 151 (ou SCSOC 322) sont admissibles dans la majeure.
- (3) Les cours PSYCE 104, 105 sont obligatoires, mais ne peuvent être comptés dans la majeure.
- (4) Les cours suivants sont obligatoires: deux parmi PSYCE 223, 233, ou 241; deux parmi PSYCE 258, 275, ou 282; SCSOC 225; STATQ 151 (ou SCSOC 322).
- (5) Il est également obligatoire d'obtenir un minimum de ★6 de niveau 300 ou 400 choisis dans chacun des deux domaines de Psychologie-Science et de Psychologie-Arts.

Concentration mineure

- (1) Pour sa mineure en Psychologie, l'étudiant doit réussir un minimum de ★15 de niveau senior en Psychologie (dont au moins ★6 de niveau 300 ou 400) et un maximum de ★24.

- (2) All courses labelled HISTE as well as ETCAN 330, 332, HUME 420, SCSOC 225, 311, 312, 322, 431 are allowed in the major.
- (3) HISTE 121 and 122 are required, but may not be counted in the major.
- (4) The following courses are required: HISTE 260, 261, SCSOC 225.
- (5) A minimum of ★9 from Canadian History (excluding HISTE 260, 261) and ★9 from History other than Canadian are required.

Minor

- (1) For the minor in History, students must obtain a minimum of ★15 at the senior level in History (including at least ★6 at the 300- or 400-level) and a maximum of ★24.
- (2) Courses labelled HISTE as well as SCSOC 225, 311, 312, are allowed in the minor.
- (3) HISTE 121 and 122 are required, but may not be counted in the minor.
- (4) HISTE 260, 261 are required.

184.3.15 Minor in Music

- (1) For the minor in Music, students must obtain a minimum of ★18 in MUSIQ, including at least ★12 at the senior level among which ★6 must be at the 300 or 400 level. A maximum of ★24 may be counted at the senior level.
- (2) All courses labeled MUSIQ, with the exception of MUSIQ 100, are allowed in the minor. MUSIQ 100 (or equivalent) is a foundation course and must be taken during the first year of the program.
- (3) MUSIQ 151 and 155 must be taken in the minor.
- (4) Students must pass an audition in order to take courses from the series MUSIQ X24 et X40.

184.3.16 Minor in Philosophical and Social Thought

- (1) For the minor in Philosophical and Social Thought, students must obtain a minimum of ★15 at the senior level in Philosophy and in courses admissible in Social Sciences (including at least ★6 at the 300- or 400-level) and a maximum of ★24.
- (2) Courses labelled PHILE as well as HUME 420, SCSOC 312, 401, 431 are allowed in the minor.
- (3) PHILE 141 and 142 are required, but may not be counted in the minor.
- (4) SCSOC 311 is required, as well as ★6 in senior-level PHILE courses. SCSOC 312 is recommended.

184.3.17 Major and Minor in Psychology

Major

- (1) For the major in Psychology, students must obtain a minimum of ★30 at the senior level in Psychology including at least ★6 at the 400-level.
- (2) All courses labelled PSYCE as well as SCSOC 225 and STATQ 151 (or SCSOC 322) are allowed in the major.
- (3) PSYCE 104, 105 are required, but may not be counted in the major.
- (4) The following courses are required: two of PSYCE 223, 233, or 241; two of PSYCE 258, 275, or 282; SCSOC 225; STATQ 151 (or SCSOC 322).
- (5) A minimum of ★6 selected from 300- or 400-level Psychology Science and a minimum of ★6 selected from 300- or 400-level Psychology Arts courses.

Minor

- (1) For the minor in Psychology, students must obtain a minimum of ★15 at the senior level in Psychology (including at least ★6 at the 300- or 400-level) and a maximum of ★24.

- (2) Tous les cours à sigle PSYCE ainsi que le cours STATQ 151 (ou SCSOC 322) sont admissibles dans la mineure.
- (3) Les cours PSYCE 104, 105 sont obligatoires, mais ne peuvent être comptés dans la mineure.
- (4) Le cours STATQ 151 (ou SCSOC 322) est obligatoire.
- (5) Il est également obligatoire d'obtenir un minimum de ★6 de niveau senior en Psychologie-Arts (dont au moins ★3 de niveau 300 ou 400) et de ★6 de niveau senior en Psychologie-Sciences (dont au moins ★3 de niveau 300 ou 400).

184.3.18 Concentration majeure et mineure en Science politique

Concentration majeure

- (1) Pour sa majeure en Science politique, l'étudiant doit réussir un minimum de ★30 de niveau senior en Science politique dont au moins ★6 de niveau 400.
- (2) Tous les cours à sigle SC PO ainsi que les cours ETCAN 360, 421, SCSOC 225, 311, 312, 322, 431 sont admissibles dans la majeure.
- (3) Les cours SC PO 101 et 102 sont obligatoires, mais ne peuvent être comptés dans la majeure.
- (4) Les cours suivants sont obligatoires: SC PO 225 et 226, SCSOC 225, 311, 312. Le cours SCSOC 322 est recommandé.
- (5) Il est également obligatoire d'obtenir un minimum de ★3 choisis en politique comparée et de ★3 choisis en relations internationales.

Concentration mineure

- (1) Pour sa mineure en Science politique, l'étudiant doit réussir un minimum de ★15 de niveau senior en Science politique (dont au moins ★6 de niveau 300 ou 400) et un maximum de ★24.
- (2) Les cours à sigle SC PO ainsi que les cours ETCAN 421, SCSOC 225, 311, 312, sont admissibles dans la mineure.
- (3) Les cours SC PO 101, 102 sont obligatoires, mais ne peuvent être comptés dans la mineure.
- (4) Les cours SC PO 225 et 226 sont obligatoires.

184.3.19 Spécialisation en Sciences socio-politiques

- (1) Pour sa spécialisation en Sciences socio-politiques, l'étudiant doit réussir un minimum de ★48 de niveau senior parmi les cours admissibles à la spécialisation, et un maximum de ★60.
- (2) Tous les cours SC PO, SCSOC et SOCIE sont admissibles dans la spécialisation, de même que ETCAN 360, 421.
- (3) Les cours SC PO 101 et SOCIE 100 sont obligatoires mais ne peuvent être comptés parmi les crédits de spécialisation. Il est recommandé de prendre au moins un cours parmi SC PO 102 ou ETCAN 101.
- (4) Les cours suivants sont obligatoires: SC PO 225 et 226; SCSOC 225, 311, 312, 322; et deux cours parmi SOCIE 260, 348, 368. Sont aussi obligatoires au moins ★24 (dont ★6 niveau 400) dans l'un ou l'autre de SC PO et SOCIE.
- (5) Le cours de mémoire SCSP 520 est obligatoire pendant la quatrième année de la spécialisation.

184.3.20 Concentration majeure et mineure en Sociologie

Concentration majeure

- (1) Pour sa majeure en Sociologie, l'étudiant doit réussir un minimum de ★30 de niveau senior en Sociologie dont au moins ★6 de niveau 400.
- (2) Tous les cours à sigle SOCIE ou SCSOC ainsi que le cours ETCAN 360 sont admissibles dans la majeure.
- (3) Le cours SOCIE 100, est obligatoires, mais ne peuvent être comptés dans la majeure.
- (4) Les cours suivants sont obligatoires: SOCIE 260, 348, 368, SCSOC 225, 311, 312, 322.

- (2) All courses labelled PSYCE as well as STATQ 151 (or SCSOC 322) are allowed in the minor.
- (3) PSYCE 104, 105 are required, but may not be counted in the minor.
- (4) STATQ 151 (or SCSOC 322) is required.
- (5) A minimum of ★6 at the senior level in Psychology-Arts (including at least ★3 at the 300- or 400-level) a minimum of ★6 at the senior level in Psychology-Science (including at least ★3 at the 300- or 400-level).

184.3.18 Major and Minor in Political Science

Major

- (1) For the major in Political Science, students must obtain a minimum of ★30 at the senior level in Political Science including at least ★6 at the 400-level.
- (2) All courses labelled SC PO as well as ETCAN 360, 421, SCSOC 225, 311, 312, 322, 431 are allowed in the major.
- (3) SC PO 101 and 102 are required, but may not be counted in the major.
- (4) The following courses are required: SC PO 225 and 226, SCSOC 225, 311, 312. SCSOC 322 is recommended.
- (5) A minimum of ★3 must be selected in comparative politics and also in international relations.

Minor

- (1) For the minor in Political Science, students must obtain a minimum of ★15 at the senior level in Political Science (including at least ★6 at the 300- or 400-level) and a maximum of ★24.
- (2) Courses labelled SC PO as well as ETCAN 421, SCSOC 225, 311, 312, are allowed in the minor.
- (3) SC PO 101, 102 are required, but may not be counted in the minor.
- (4) SC PO 225 and 226 are required.

184.3.19 Honors in Socio-political Science

- (1) For the Honors in Socio-political Science, students must obtain a minimum of ★48 at the senior level among the courses allowed in the program, and a maximum of ★60.
- (2) All courses labelled SC PO, SCSOC and SOCIE are allowed in the program, as well as ETCAN 360, 421.
- (3) SC PO 101 and SOCIE 100 are required, but may not be counted in the program. It is recommended that students take either SC PO 102 or ETCAN 101.
- (4) The following courses are required: SC PO 225 and 226; SCSOC 225, 311, 312, 322; two from SOCIE 260, 301, 348, 368. At least ★24 (including ★6 at the 400-level) in either SC PO or SOCIE are also required.
- (5) SCSP 520 is required during the fourth year of the program.

184.3.20 Major and Minor in Sociology

Major

- (1) For the major in Sociology, students must obtain a minimum of ★30 at the senior level in Sociology including at least ★6 at the 400-level.
- (2) All courses labelled SOCIE or SCSOC as well as ETCAN 360 are allowed in the major.
- (3) SOCIE 100 is required, but may not be counted in the major.
- (4) The following courses are required: SOCIE 260, 301, 348, 368, SCSOC 225, 311, 312, 322.

Concentration mineure

- (1) Pour sa mineure en Sociologie, l'étudiant doit réussir un minimum de ★15 de niveau senior en Sociologie (dont au moins ★6 de niveau 300 ou 400) et un maximum de ★24.
- (2) Tous les cours à sigle SOCIE ainsi que les cours ETCAN 360, SCSOC 225, 311, 312 sont admissibles dans la mineure.
- (3) Le cours SOCIE 100 est obligatoire, mais ne peut être compté dans la mineure.
- (4) Les cours suivants sont obligatoires: SOCIE 260, 368.

184.3.21 BA après un premier diplôme

Un étudiant qui détient un premier diplôme, autre que le BA, peut être admis au BA de la Faculté Saint-Jean. Toutes les exigences mentionnées aux §§183.7.1 et 184.3 doivent être satisfaites.

184.4 Baccalauréat en Éducation

184.4.1 Renseignements généraux

Les deux programmes à la Faculté Saint-Jean préparent les étudiants à l'enseignement dans les écoles francophones et dans les programmes d'immersion. Les candidats ayant complété avec succès leurs années d'études obtiendront un Baccalauréat en Éducation et seront recommandés pour un Brevet d'enseignement temporaire (Interim Professional Certificate).

- (1) **Un programme de 4 ans** dans lequel sont normalement admissibles les étudiants qui ont complété une première année d'études universitaires. Il faut réussir ★120 pour compléter le programme. Les crédits de cette première année universitaire sont inclus dans les ★120.
- (2) **Le programme de 2 ans (BEd/AD)** offert aux détenteurs d'un diplôme de premier cycle (BA, BSc ou autre) qui ont l'intention de se diriger vers l'enseignement. Il faut réussir ★60 pour compléter le programme.

Brevet d'enseignement: Depuis le 15 septembre 1990, toute personne qui présente une demande de brevet d'enseignement est soumise aux exigences suivantes:

Sauf avis contraire du *Minister of Learning*, le registraire de *Alberta Learning* refuse d'émettre un brevet d'enseignement:

- (1) à toute personne reconnue coupable d'un acte criminel relevant du code pénal; ou
- (2) à toute personne qui, de l'avis du registraire, ne devrait pas être autorisée à enseigner.

Les demandes de brevet d'enseignement doivent être adressées au registraire. Les modalités d'usage exigent que tout candidat indique s'il a été condamné pour acte criminel, ainsi que la nature, la date et le lieu de la condamnation, le cas échéant.

Le registraire refuse d'accorder un brevet d'enseignement à toute personne reconnue coupable d'un acte criminel. Le registraire peut refuser d'accorder un brevet d'enseignement à toute personne condamnée pour un acte criminel qui la rend inapte à l'enseignement scolaire ou pour toute autre raison. Les personnes faisant l'objet d'un refus peuvent faire appel auprès de la commission établie à cet effet par le ministre (Certification Appeal Committee). Les appels doivent être soumis par écrit dans les trente jours qui suivent la date à laquelle le registraire a fait part de sa décision à l'intéressé.

Pour obtenir des renseignements supplémentaires, prière de communiquer avec *Alberta Learning Professional Development and Certification Branch* au (780) 427-2045.

184.4.2 Enseignement pratique

Les stages comportent normalement trois parties obligatoires. La première partie, le cours EDU F 200, comprend une dizaine de visites dans le milieu scolaire ainsi qu'une série de rencontres à la Faculté. Les deuxième et troisième parties, stages I et II, comprennent treize semaines d'expérience dans les écoles.

Normalement, les trois parties doivent être complétées à la Faculté Saint-Jean. L'étudiant inscrit aux stages I et II doit être prêt à accepter un placement à l'extérieur de la ville.

184.4.3 Programmes

Le programme en éducation de quatre ans offert au Campus Saint Jean permet aux étudiants de développer les compétences requises pour enseigner dans les écoles en milieu d'immersion française et/ou en milieu francophone. Les étudiants ont aussi la possibilité de suivre des cours avec une composante

Minor

- (1) For the minor in Sociology, students must obtain a minimum of ★15 at the senior level in Sociology (including at least ★6 at the 300- or 400-level) and a maximum of ★24.
- (2) All courses labelled SOCIE as well as ETCAN 360, SCSOC 225, 311, 312, are allowed in the minor.
- (3) SOCIE 100 is required, but may not be counted in the minor.
- (4) The following courses are required: SOCIE 260, 368.

184.3.21 The BA After Another Undergraduate Degree

Students who have completed an undergraduate degree other than a Bachelor of Arts, may be admitted to the BA at Faculté Saint-Jean. All requirements detailed in §§183.7.1 and 184.3 are to be met.

184.4 Degree of Bachelor of Education

184.4.1 General Information

The two programs at Faculté Saint-Jean prepare teachers to work in francophone schools and in French immersion programs. Students having successfully completed their studies will obtain a BEd and will be recommended for the Interim Professional Certificate.

- (1) **The 4-year program** to students meeting admission requirements normally after completion of first-year university studies. The program consists of ★120. Credits from the first year of university are included in the ★120.
- (2) **The 2-year program (BEd/AD)** to holders of approved undergraduate degrees (BA, BSc or other). The program consists of ★60.

Teaching Certificate: Beginning September 15, 1990 all persons applying for certification as a teacher in Alberta will be subject to the following restriction on eligibility:

Except where the Minister of Learning decides otherwise, the Registrar for Alberta Learning shall not issue a teaching certificate to:

- (1) a person who has been convicted of an indictable offence under the Criminal Code; or
- (2) a person whom the Registrar has reason to believe should not be issued a certificate.

Applications for a teaching certificate shall be directed to the Registrar. As part of the application process, applicants will be asked whether they possess a criminal conviction. If the response is yes, the nature of the conviction and when and where they were convicted must be detailed.

The Registrar shall refuse to issue a teaching certificate to any applicant possessing an indictable criminal conviction. The Registrar may refuse to issue a teaching certificate to an applicant possessing a criminal conviction of a nature deemed unsuitable for teaching children or for any other reason. Applicants may appeal the decision of the Registrar to a Certification Appeal Committee established by the Minister. Appeals must be made in writing within 30 days of being advised of the Registrar's decision to not issue a certificate.

For additional information please contact Alberta Learning Professional Development and Certification Branch at (780) 427-2045.

184.4.2 Field Experiences

The field experiences comprise three compulsory parts. The first part, EDU F 200, includes 10 visits in the school milieu as well as regular sessions at Faculté Saint-Jean. The second and third parts, "Stages I et II," consist of 13 weeks of field experience in the schools.

Normally the three compulsory parts must be completed at Faculté Saint-Jean. Students registered in "Stages I et II" may be required to complete their practicum outside of Edmonton.

184.4.3 Programs

The four-year Education Program offered at Campus Saint-Jean allows students to develop the competencies necessary for teaching in French immersion and/or Francophone schools. Students also have the opportunity to take courses with a Community-Service Learning (CSL) component and this

portant sur «Community Service-Learning (CSL)». Cette option peut leur permettre d'obtenir un certificat en CSL à la fin de leur programme.

option can allow them to obtain a CSL certificate at the end of their program.

I. Élémentaire

Spécialisation: Généraliste

Mineures en éducation (élémentaire)

Le programme BEd élémentaire offre un choix de 5 mineures. Les étudiants doivent choisir une des mineures parmi les domaines suivants: Beaux-arts, Éducation musicale, Éducation physique, Humanités et Inclusion scolaire.

Beaux-arts

★9 parmi ART, ART DRAMATIQUE/DRAMA ART, ART HISTORY, MUSIQ/MUSIC

★6 parmi EDU M 317, 323, 324, 360

Éducation musicale

MUSIQ 101 ou 215, 151, 155

EDU M 323, 324

Éducation physique

EDU M 315

★12 parmi DANCE, HE ED, PAC, PEDS, PERLS

Humanités

EDU M 459

★12 parmi Anthropologie/Anthropology, ETCAN, Histoire/History, Sciences sociales/Social Sciences, Sciences politiques/Political science, Sociologie/Sociology

Inclusion scolaire

EDU P 444, 445

★9 parmi EDU P 245, Psychologie/ Psychology, Psychologie de l'éducation / Educational psychology

I. Elementary

Specialization: Generalist

Minors in Elementary Education

The BEd Elementary program offers a choice of five minors. Students must choose one of the following minor subject areas: Fine Arts, Humanities, Inclusive Education, Music Education and Physical Education.

Fine Arts

★9 chosen from ART DRAMATIQUE/ DRAMA ART, ART HISTORY, MUSIQ/MUSIC

★6 chosen from EDU M 317, 323, 324, 360

Humanities

EDU M 459

★12 chosen from Anthropologie/Anthropology, ETCAN, Histoire/History, Sciences Politiques/Political science, Sciences Sociales/Social Sciences, Sociologie/ Sociology

Inclusive Education

EDU P 444, 445

★9 chosen from EDU P 245, Psychologie/Psychology, Psychologie de l'éducation/Educational psychology

Music Education

MUSIQ 101 or 215, 151, 155

EDU M 323 and 324

Physical Education

EDU M 315

★12 chosen from DANCE, HE ED, PAC, PEDS, PERLS

Faculté Saint-Jean Tableau 2 Élémentaire

Exigences du programme BEd Élémentaire

Année 1	Année 2	Année 3	Année 4
EDU F 200 EDU F 211 EDU F 236 ★3 Anglais ★6 Français ★3 Mathématiques ou statistiques ¹ ★3 Sciences ★3 Sciences sociales ★3 Option libre	EDU F 235 EDU F 244 EDU M 232 EDU P 242 ★9 Mineure ★6 Option en Éducation ★3 Option libre	EDU F 238 EDU M 331 EDU M 341 EDU M 343 EDU M 344 EDU P 342 ★3 FRANC 322 ★6 Mineure ★3 Option en Éducation	EDU F 434 EDU M 412 EDU M 413 EDU M 414 EDU P 433 EDU P 442 EDU S 420 EDU S 421

Note:

¹ MATHQ 160 est recommandé.

II. Secondaire

Les étudiants du BEd secondaire doivent choisir un domaine majeur et un domaine mineur parmi la liste suivante :

Majeures

Études sociales
Français
Mathématiques
Musique
Sciences générales

Mineures

Anglais
Art dramatique
Éducation physique
Études sociales
Français
Mathématiques
Musique: chant choral
Sciences générales
Sciences physiques

II. Secondary

Students in the secondary BEd program must choose a major subject area and a minor subject area from the following list:

Major

French
General Sciences
Mathematics
Music
Social Studies

Minor

Drama
English
French
General Sciences
Mathematics
Music: Choral
Physical Education
Physical Sciences
Social Studies

Faculté Saint-Jean Tableau 3 Secondaire

Exigences du programme BEd Secondaire

Année 1	Année 2	Année 3	Année 4
EDU F 200 EDU F 211 EDU F 236 ★6 Français ★15 dans la majeure ou la mineure	EDU F 235 EDU F 238 EDU F 244 EDU M 232 EDU P 243 ★15 dans la majeure ou la mineure	EDU M 331 EDU M 341 EDU P 342 FRANC 322 ★18 dans la majeure ou la mineure	EDU F 434 EDU P 433 EDU P 442 EDU S 470 (★6) EDU S 471 (★6) ★3 EDU M dans la mineure ★6 EDU M dans la majeure

Faculté Saint-Jean Tableau 3 Secondaire (con'td)

BEd Secondaire: cours obligatoires selon les spécialisations majeures ★33				
Études sociales	Français	Mathématiques	Musique	Sciences générales
HISTE 121, 122, 260, 261 SC PO 101, 102 ★9 parmi: ECONE 101; ETCAN 330, 332, 360; SC PO 261; SCSOC 312 ★6 parmi: ANTHE, ECONE, ETCAN, ET RE, HISTE, PHILE, SC PO, SCSOC, SOCIE.	FRANC 228, 235, 322 ★6 Français langue parmi FRANC de niveau 300 et/ou 400 ★6 en littérature parmi CA FR de niveau 300 et/ou 400 ★9 options parmi CA FR (voir ci-dessus); FRANC (sauf 116, 117); LINGQ	MATHQ 100 ou 113, 115, 125, 222, 228, 241 ou 243 STATQ 151 ★3 Sciences ★3 Technologie ★6 MATHQ ou Sciences	MUSIQ 124, 151, 155, 156, 315 MUSIC 141, 213, 214, 230 ★6 MUSIQ ou MUSIC	★6 BIOLE ★6 CHIM ★6 MATHQ ★6 PHYSQ ★9 parmi BIOLE, MATHQ, CHIM ou PHYSQ à un niveau 200, 300 ou 400
BEd Secondaire: cours obligatoires selon les spécialisations mineures ★15				
Anglais	Art dramatique	Éducation physique	Études professionnelles et technologies	Études sociales
★6 parmi ANGL 111, 113, 122, 126 ★6 ANGL ou ENGL à un niveau senior ★3 ANGL ou ENGL à un niveau 300 ou 400 EDU M 362 (Didactiques de l'anglais au niveau secondaire) est obligatoire mais ne peut pas être compté dans la mineure.	ADRAM 101, 103, 201 ★6 ADRAM	PEDS 294 ★12 parmi les 5 catégories suivantes (Note: pas plus de ★4.5 ne peuvent être sélectionnés dans la même catégorie) 1. PAC 110, 180, 182, 310, 380 2. DAC 155, 160, DANCE 200, 340, 350 3. PAC 111, 112, 113, 114, 117, 118, 131, 133, 135, 137, 140, 145, 199, 311, 313, 314, 318, 320, 331, 333, 335, 337, 345 4. PAC 160, 360, 365 5. PAC 154, 173, 174, 199, 354, 370 6. PEDS 205 7. HE ED 110 Note: Les cours PAC, DAC, DANCE, PEDS et HE ED sont enseignés en anglais.	La mineure en EPT est offerte en collaboration avec la mineure CTS (Career and Technology Studies) de la Faculty of Education (Secondary Education). Le contenu de cette mineure est déterminé sur une base individuelle avec le directeur / la directrice de CTS au département de Secondary Education. Ceux et celles intéressés par cette mineure doivent, premièrement, communiquer avec le conseiller académique de la Faculté Saint-Jean.	HISTE 121, 122, 260, 261 ★3 parmi ECONE 101; ETCAN 360; SCSOC 312, 401
Français	Mathématiques	Musique – chant choral	Sciences générales	Sciences physiques
FRANC 226, 228, 235, 322 ★3 option FRANC	MATHQ 100 ou 113, 115, 241 ★6 parmi: MATHQ 125, MATH 228, STATQ 151	1. MUSIQ 100 (ou l'équivalent) est un cours de base pour la mineure et devrait être suivi dans la première année du programme. Ce cours ne peut être compté dans la mineure. Un étudiant qui aurait fait des études ou aurait des expériences équivalentes à ce cours peut demander d'obtenir des crédits par évaluation spéciale (\$183.6, Crédits par évaluation spéciale) 2. Pour sa mineure en Musique, l'étudiant doit réussir un minimum de ★15 en MUSIQ selon la liste de cours obligatoires suivante: ★3 MUSIQ 151 (Culture de l'oreille et facilité au clavier), ★3 MUSIQ 155 (Théorie musicale I) ★3 MUSIQ 224 (Musique appliquée - chant) ★3 MUSIQ 240 (Ensemble choral) ★3 MUSIQ 315 (Intro à la direction chorale au secondaire) 3. L'étudiant doit passer une audition pour les séries de cours MUSIQ 224 et 240. 4. Normalement le cours EDU M 358 (Enseignement de la musique au secondaire) est obligatoire dans ce programme et doit être précédé par MUSIQ 315.	Minimum ★3 dans au moins trois des catégories: BIOLE CHIM MATHQ PHYSQ ★3 parmi BIOLE, CHIM, MATHQ ou PHYSQ	CHIM 101, 102 ★6 parmi: PHYSQ 124, 126, 130, 131 ★3 au choix PHYSQ ou CHIM de niveau 200

III. BEd/AD

III. BEd/AD

Faculté Saint-Jean Tableau 4 BEd/AD

Exigences du programme: BEd/AD (2 ans) Élémentaire

Année 1	Année 2
EDU F 200 EDU F 235 ou 236 EDU F 244 EDU M 232 EDU M 331 ou EDU F 211 EDU M 343 EDU M 344 EDU P 242 EDU P 342 FRANC 322	EDU F 434 EDU M 412 EDU M 413 EDU M 414 EDU P 433 EDU P 442 EDU S 420 EDU S 421
Exigences du programme: BEd/AD (2 ans) Secondaire	
Année 1	Année 2
EDU F 200 EDU F 211 EDU F 236 EDU F 244 EDU M 232 EDU M 331 EDU P 243 EDU P 342 FRANC 322 ★3 Option	EDU F 434 EDU P 433 EDU P 442 EDU S 470 EDU S 471 ★6 EDU M dans la majeure ★3 EDU M dans la mineure

184.4.4 Niveau académique

- (1) Pour avoir le titre de BEd, l'étudiant devra maintenir une moyenne minimale de 2,0 dans les ★120 comptant au programme.
- (2) a. Un étudiant qui a reçu une note de «W» ou «NC» dans un des stages (EDU F 200; EDU S 420, 421, 470, 471) a la permission de s'inscrire de nouveau dans ce cours, sujet à (2b) et (2c).
 - b. Un étudiant ne peut obtenir qu'une seule note de «W» ou «NC» dans l'ensemble des cours des stages. Un étudiant qui obtient une note «W» ou «NC» dans un second cours des stages pratiques doit se retirer du programme en Éducation de la Faculté Saint-Jean.
 - c. Un étudiant qui obtient une note de «W» ou «NC» dans le stage I ou II doit avoir la permission du responsable de la section Éducation et du Vice-Doyen aux affaires académiques avant de se réinscrire dans ce cours.
 - d. Un étudiant en période probatoire pour des raisons académiques ne peut pas s'inscrire aux stages I et II.

184.4.5 Compétence d'élocution

La compétence d'élocution est une condition pour l'inscription dans les cours d'Enseignement Pratique (Stage I et II).

- (1) Les étudiants inscrits en Éducation à la Faculté Saint-Jean éprouvant des problèmes orthophoniques seront référés à un(e) spécialiste pour fin d'évaluation.
- (2) Les étudiants ayant besoin d'intervention doivent poursuivre le programme d'intervention proposé par le/la spécialiste approuvé(e) par la Faculté Saint-Jean, jusqu'à ce que les résultats visés soient atteints.
- (3) Les étudiants n'ayant pas atteint le seuil acceptable de compétence tel que déterminé par le spécialiste ne peuvent pas s'inscrire dans les cours d'Enseignement Pratique.

184.5 Programmes du diplôme de perfectionnement en éducation

184.5.1 Renseignements généraux

La Faculté Saint-Jean offre deux diplômes de perfectionnement pour les enseignants:

- (1) en milieu francophone minoritaire et

184.4.4 Academic Standing

- (1) To be granted the BEd degree students must maintain a GPA of 2.0 in ★120 credited to the degree.
- (2) a. A student who has been assigned a grade of "W" or "NC" in a Field Experience course (EDE F 200; EDU S 420, 421, 470, 471) is entitled to a second registration in this course subject to (2b) and (2c).
 - b. Students are allowed only one "W" or "NC" in the sequence of their Field Experience courses. A student who receives a "W" or "NC" in a second Field Experience course is required to withdraw from the Education program at Faculté Saint-Jean.
 - c. Students who receive a "W" or "NC" in "Stage I or II" must have the approval of the head of the Education section and of the Associate Dean (Academic) to reregister for that course.
 - d. Students on probation for academic reasons may not register in "Stage I or II."

184.4.5 Speech Competency

Enrolment in Field Experience courses is conditional on speech competence.

- (1) Students registered in Education programs at Faculté Saint-Jean demonstrating speech deficiencies will be referred to a specialist for evaluation.
- (2) Students requiring remediation of oral communication must continue working toward improvement as specified by the specialist approved by Faculté Saint-Jean until the necessary improvement has been achieved.
- (3) Students who have not achieved the necessary level of competence as determined by the specialist may not register for field experience courses.

184.5 Diploma Programs in Education

184.5.1 General Information

Faculté Saint-Jean offers two diploma programs:

- (1) In Francophone Education in minority settings; and

(2) en milieu d'immersion française.

Les programmes sont conçus pour permettre aux enseignants de parfaire leurs connaissances et leurs compétences dans certains domaines reliés à l'enseignement en langue française.

184.5.2 Les exigences du programme

Le programme comporte ★24 de niveau senior et de deuxième cycle, répartis comme suit : ★15 obligatoires et ★9 optionnels. Les cours obligatoires permettent d'acquérir la connaissance théorique et linguistique générale de chacun des domaines de concentration (enseignement en situation d'immersion française et enseignement dans les milieux francophones minoritaires), tandis que les cours optionnels permettent une spécialisation dans des domaines répondant aux intérêts et aux besoins professionnels des étudiants.

L'étudiant peut s'inscrire à temps plein ou à temps partiel, cependant le diplôme doit être complété en quatre années universitaires à partir de l'inscription initiale.

Pour de plus amples informations, veuillez communiquer avec le Vice-doyen aux affaires académiques.

184.5.3 Directives du programme

- (1) Les candidats doivent s'inscrire en tant que «étudiants au diplôme de perfectionnement» à la Faculté Saint-Jean.
- (2) Les étudiants doivent obtenir une note de C- ou plus dans chacun des cours du diplôme.
- (3) L'admission à un programme du diplôme ne constitue pas une admission à un programme de maîtrise. Les étudiants qui désirent s'inscrire à un programme de maîtrise doivent consulter le Vice-doyen aux affaires académiques de la Faculté Saint-Jean ou les autorités concernées à la Faculty of Graduate Studies and Research.
- (4) Les cours ayant déjà servi à l'obtention d'un diplôme de MEd/BEd ne peuvent être crédités à nouveau en vue du diplôme.
- (5) Les étudiants inscrits au programme du diplôme ne sont tenus ni aux tests/examens ni aux cours obligatoires des programmes du premier cycle de la Faculté Saint-Jean.
- (6) S'il désire changer son programme, l'étudiant doit consulter le Vice-doyen aux affaires académiques.

184.5.4 Les programmes

- (1) **Diplôme de perfectionnement pour les enseignants en milieu francophone minoritaire**
 - a. **Cours obligatoires (★15)**
CU ME 497, 500, 501
★3 de niveau 300 ou 400 en fondements de l'éducation ayant trait à l'éducation francophone en milieu minoritaire (ex. FO ED 401)
★3 de niveau 300 ou 400 de langue, ou ★3 de niveau 300 ou 400 en littérature ou en culture et civilisation, française ou canadienne-française.
 - b. **Cours optionnels (★9)**
Les cours optionnels permettent une spécialisation dans des domaines répondant aux intérêts et aux besoins professionnels des étudiants.
- (2) **Diplôme de perfectionnement pour les enseignants en milieu d'immersion française**
 - a. **Cours obligatoires (★15)**
CU ME 458, 500, 501
★3 de niveau 300 ou 400 dans le domaine de l'éducation bilingue (ex. PS ED 477)
★3 de niveau 300 ou 400 de langue, ou ★3 de niveau 300 ou 400 en littérature ou en culture et civilisation, française ou canadienne-française.
 - b. **Cours optionnels (★9)**
Les cours optionnels permettent une spécialisation dans des domaines répondant aux intérêts et aux besoins professionnels des étudiants.

184.6 Maîtrise en sciences de l'éducation – Études en langue et culture

184.6.1 Renseignements généraux

La Faculté Saint-Jean offre un programme de maîtrise en sciences de l'éducation. Le programme multidisciplinaire en langue et culture intègre

(2) In French Immersion Education.

The Diploma programs are designed to enable practising teachers to further their knowledge and skills in designated areas related to French language education.

184.5.2 Program Requirements

The program consists of ★24 at the senior and graduate levels, ★15 of which are compulsory (the program core) and ★9 are elective. Required courses provide the general theoretical and linguistic framework for each of the areas of concentration (French Immersion Education and Francophone Education in minority settings) while electives provide opportunities for specialization relative to the interests and professional needs of the students.

The Diploma may be completed on a full-time or part-time basis, but must be finished within four academic years of initial registration.

More detailed information is available by communicating with the Associate Dean (Academic), Faculté Saint-Jean.

184.5.3 Program Guidelines

- (1) Candidates will register as "Diploma Students" in Faculté Saint-Jean.
- (2) Students must receive a grade of C- or better in any course credited to the Diploma.
- (3) Admission to the Diploma Program does not constitute admission to a Master's Program. Students wishing to apply for a Master's program should consult the Associate Dean (Academic) of Faculté Saint-Jean or the appropriate authorities at the Faculty of Graduate Studies and Research.
- (4) Students who now hold an MEd/BEd degree may not obtain the Diploma on the basis of courses already credited toward the MEd or the BEd.
- (5) Students registered in the Diploma Program are not held to the examinations and the compulsory courses which are part of the undergraduate programs of the Faculté.
- (6) For a change in program, students should consult the Associate Dean (Academic).

184.5.4 Programs

- (1) **Diploma Program in Francophone Education in Minority Settings**
 - a. **Compulsory courses (★15)**
CU ME 497, 500, 501
★3 (300- or 400-level) in Educational Foundations relating to francophone education in minority settings (e.g., FO ED 401)
★3 (300- or 400-level) in language, or ★3 in French or French-Canadian literature or culture and civilization.
 - b. **Options (★9)**
Elective courses provide opportunities for specialization relative to the interests and professional needs of the students.
- (2) **Diploma Program in French Immersion Education**
 - a. **Compulsory courses (★15)**
CU ME 458, 500, 501
★3 (300- or 400-level) in bilingual education (e.g., PS ED 477)
★3 (300- or 400-level) in language, or ★3 in French or French-Canadian literature or culture and civilization.
 - b. **Options (★9)**
Elective courses provide opportunities for specialization relative to the interests and professional needs of the students.

184.6 Master of Education – Educational Studies in Language and Culture

184.6.1 General Information

Faculté Saint-Jean offers a Master of Education degree specializing in educational studies in language and culture. This multidisciplinary program

plusieurs disciplines avec les théories et les pratiques des sciences de l'éducation. Le programme reflète le caractère unique de la Faculté et permet aux étudiants de poursuivre leurs études en français au niveau de la maîtrise. Le programme est conçu pour des personnes qui oeuvrent dans les milieux d'éducation. Le programme veut former des enseignants et des enseignantes maîtres, des spécialistes dans les domaines de l'éducation en immersion et de l'éducation francophone et des professionnels qui peuvent exercer un véritable rôle de leader dans leur milieu scolaire.

Les candidats devraient consulter la Coordinatrice du programme des études supérieures de la Faculté Saint-Jean pour obtenir plus de détails, ou §205 (Faculty of Graduate Studies and Research) de l'annuaire de l'université, sous Faculté Saint-Jean.

184.7 Baccalauréat en Éducation/ Baccalauréat ès sciences

184.7.1 Renseignements généraux

Le programme de cinq ans est une combinaison du BEd secondaire et du BSc général et comprend ★150. La nature du programme permet à l'étudiant d'obtenir les deux diplômes puisqu'il complète toutes les exigences des deux programmes à l'exception du cours de littérature anglaise requis au BSc. Cette exigence a été remplacée par un cours obligatoire en littérature française ou canadienne-française. Les finissants de ce programme seront recommandés pour un brevet d'enseignement.

Les étudiants doivent choisir une majeure et une mineure dans deux des trois domaines suivants: sciences mathématiques, sciences physiques, et sciences biologiques. Tous les étudiants doivent en plus compléter une mineure en français. Le but de ce programme préparatoire est de former des enseignants possédant une bonne connaissance de la langue et de la culture françaises ainsi que des connaissances approfondies en sciences.

Pour être admis au Baccalauréat en Éducation/Baccalauréat ès sciences les étudiants doivent normalement avoir réussi une première année d'études universitaires dans le programme du BSc et avoir rempli les conditions d'admission (voir §183.1.2).

Les étudiants des programmes du BEd ou du BSc peuvent aussi être admis au programme combiné après la deuxième année en autant qu'ils aient complété les cours requis, que les résultats de l'année précédente soient satisfaisants et qu'ils aient rempli les conditions d'admission du programme combiné au moment du transfert. Un étudiant pourra normalement transférer du programme combiné au programme du BEd ou du BSc (général) après la deuxième année et compléter un seul diplôme dans les délais prévus.

184.7.2 Programmes généraux

recognizes the uniqueness of the Faculté and enables students to pursue studies in French at the Master's level. The Master of Education program is oriented to the school milieu and its instructional program is designed to develop competencies as master teachers, specialists in the field of Immersion and Francophone education, and educators who are prepared to assume a leadership role in their educational milieu.

Prospective students should consult the Graduate Program Coordinator for further information or the University Calendar, §205 Faculty of Graduate Studies and Research under Faculté Saint-Jean.

184.7 Bachelor of Education/ Bachelor of Science Degrees

184.7.1 General Information

The five-year program, consisting of ★150, is a combination of the BEd (secondary route) and BSc (general) degrees. Its integrated nature allows a student to receive both the BEd degree and the BSc degree by meeting all the requirements of both programs with the exception of the English literature requirement of the latter which has been replaced by a compulsory course in French or French-Canadian literature. Graduates from the program will meet the requirements for teacher certification.

Students are required to select a major from one of the three areas of Science: Mathematical Sciences, Physical Sciences, and Biological Sciences. One of the two remaining areas must be selected as a Science Minor. In addition, all students are required to present a Minor in French. It is intended that graduates have a sound knowledge of French language and culture in addition to enhanced Science training presented by this teacher-preparation program.

To be admitted into the Combined Bachelor of Education/Bachelor of Science program students must have normally, successfully completed first-year University studies in a BSc program and meet the admission requirements as laid out in §183.1.2.

Students in either a BEd or a BSc program may also transfer into the combined program after the second year providing that all courses and academic standing of Year One and Year Two of the combined program, as well as all admission requirements, have been met at the time of the transfer. Normally, a student will be able to transfer from the combined program to a BEd or BSc (general) program after Year Two and should be able to complete the single degree within the normal time frame.

184.7.2 General Programs

Faculté Saint-Jean Tableau 5 Programmes généraux (BEd/BSc)

Enseignement en milieu d'immersion française

Majeure: Sciences biologiques

Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5
BIOLE 107, 108 PHYSQ 124, 126 ou MATHQ 113, 115 ¹ ★6 à ★9 option sciences ★9 à ★12 Français langue (voir §183.3)	BIOLE 207, 208 FRANC 235, 322 ★6 en sciences biologiques (voir §184.8.2) ★9 mineure en sciences (voir §184.8.2) ★0 à ★3 Français langue (voir §183.3) ★0 à ★3 Option	EDU F 200, 211, 235, 238, 244 EDU M 232 EDU P 243 ★6 en sciences biologiques (voir §184.8.2) ★3 Option en Éducation	★3 Canadien-français ou Canadien (voir §183.3) ★6 Français langue (voir §183.3) ★12 en sciences biologiques (niveau 300) (voir §184.8.2) ★9 mineure en sciences (dont ★6 de niveau 300) (voir §184.8.2)	EDU M 341, 452, 456, 457 EDU P 433, 442 EDU S 470, 471

Majeure: Sciences mathématiques

Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5
BIOLE 107, 108 ou PHYSQ 124, 126 ² MATHQ 113, 115 ★6 à ★9 Option ★9 à ★12 Français langue (voir §183.3)	FRANC 235, 322 MATHQ 125, 222, 228, 241, ou 243 ★9 mineure en sciences (voir §183.3) ★0 à ★3 Français langue (voir §183.3) ★0 à ★3 Option	EDU F 200, 211, 235, 238, 244 EDU M 232 EDU P 243 STATQ 151 ★3 en sciences mathématiques (voir §184.8.2) ★3 Option en Éducation	★3 Canadien-français (voir §183.3) ★6 Français langue (voir §183.3) ★12 en sciences mathématiques (niveau 300) (voir §184.8.2) ★9 mineure en sciences (dont ★6 de niveau 300) (voir §184.8.2)	EDU M 341, 452, 456, 457 EDU P 433, 442 EDU S 470, 471

Faculté Saint-Jean Tableau 5 Programmes généraux (BEd/BSc) (cont'd)

Majeure: Sciences physiques				
Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5
CHIM 101, 102 PHYSQ 124, 126 ou 130, 131 ★3 à ★6 Option sciences ★6 à ★9 Français langue (voir §183.3)	CHIM 261, 263 FRANC 235, 322 ★9 mineure en sciences (voir §184.8.2) ★3 à ★6 Français langue (voir §183.3) ★0 à ★3 option sciences ★0 à ★3 Option	EDU F 200, 211, 235, 238, 244 EDU M 232 EDU P 243 ★6 en sciences physiques (voir §184.8.2) ★3 Option en Éducation	★3 Canadien-français (voir §183.3) ★6 Français langue (voir §183.3) ★12 en sciences physiques (niveau 300) (voir §184.8.2) ★9 mineure en sciences (dont ★6 de niveau 300) (voir §184.8.2)	EDU M 341, 452, 456, 457 EDU P 433, 442 EDU S 470, 471
<p>¹ L'étudiant qui a une mineure en Sciences physiques doit réussir PHYSQ 124 et 126. L'étudiant qui a une mineure en Sciences mathématiques doit réussir MATHQ 113 et 115.</p> <p>² L'étudiant qui a une mineure en Sciences biologiques doit réussir BIOLE 107 et 108. L'étudiant qui a une mineure en Sciences physiques doit réussir PHYSQ 124 et 126.</p> <p>³ L'étudiant qui a une mineure en Sciences mathématiques doit réussir MATQ 113 et 115. L'étudiant qui a une mineure en Sciences Biologiques doit réussir BIOLE 107 et 108.</p>				

184.7.3 Exigences du programme

- Pour obtenir les deux diplômes, BEd et BSc, un étudiant doit obtenir ★150 répartis comme suit:
★72 en sciences, ★51 en pédagogie, ★24 en français et ★3 option libre.
Majeure (sciences) – ★36
Mineure (sciences) – ★24
Mineure (français) – ★24
Technologie (EDU M 341) – ★3
Histoire ou philosophie de la science – ★3
Options (sciences) – ★6
Cours de pédagogie – ★51
Option libre – ★3
- Normalement, un maximum de ★48 au niveau «junior» ou l'équivalent est autorisé dans le programme combiné.
- Un étudiant doit réussir un minimum de ★12 de niveau 300 dans sa majeure et un minimum de ★6 de niveau 300 dans sa mineure en sciences.
- Un étudiant doit réussir à l'intérieur de sa mineure en français: FRANC 322, ★3 en canadien français (voir §183.3), et ★3 en littérature (FRANC 235).
- Un étudiant doit normalement réussir ★30 de niveau «junior» avant de pouvoir s'inscrire dans des cours de niveau «senior.»
- Pour être admis avec équivalences universitaires dans le programme, un étudiant doit avoir obtenu une moyenne minimale de 2,0.
- Pour être autorisé à poursuivre le programme, un étudiant doit conserver une moyenne minimale de 2,0. S'il n'a pas obtenu 2,0 de moyenne, l'étudiant devra se retirer du programme combiné et pourra transférer, si éligible, au programme du BEd ou du BSc.
- Pour recevoir les diplômes du BEd et du BSc, l'étudiant devra maintenir une moyenne minimale de 2,0 dans tous les cours avec notes et dans tous les cours de la majeure en sciences.
- Afin d'être recommandé pour un brevet d'enseignement temporaire, l'étudiant doit obtenir une moyenne d'au moins 2,0 dans tous les cours professionnels obligatoires.
- Un étudiant qui échoue aux stages I ou II (EDU S) ne peut s'inscrire à aucun autre cours de stages à la Faculté Saint-Jean et doit se retirer du programme.
- Un étudiant qui abandonne les stages I ou II doit obtenir la permission du Vice-doyen aux affaires académiques avant de s'y réinscrire.
- Lors de leur stage dans une école, les étudiants doivent se comporter conformément au code de déontologie de l'Alberta Teachers' Association et au University of Alberta Code of Student Behavior: Conduct and Discipline. Les stagiaires doivent:
 - reconnaître et accepter que le bien-être des élèves est de la plus haute importance et que l'enseignant coopérant a la responsabilité ultime en ce qui concerne la salle de classe;
 - se comporter de façon éthique et professionnelle envers tous les membres de l'école et se familiariser avec le code de déontologie de l'ATA.

184.7.3 Program Requirements

- To obtain both the BEd degree and the BSc degree, students must successfully complete ★150 as follows:
★72 in science, ★51 in education, ★24 in French, and ★3 in free option.
Major (Science) – ★36
Minor in Science – ★24
Minor in French – ★24
Technology (EDU M 341) – ★3
History or Philosophy of Science – ★3
Options (Science) – ★6
Education courses – ★51
Free option – ★3
- Normally, a maximum of ★48 at the junior level is permitted in the combined program.
- Students must successfully complete a minimum of ★12 at the 300-level in the major and, in addition, a minimum of ★6 at the 300-level in the science minor.
- The following courses must be included in the French minor: FRANC 322, ★3 in canadien français (see §183.3) and ★3 in literature (FRANC 235).
- Normally at least ★30 at the junior-level must be successfully completed before students may register in senior-level courses.
- In order to be admitted with advanced credits in the program, students must normally possess a Grade Point Average of at least 2.0.
- To continue in the combined BEd/BSc program requires a Grade Point Average of at least 2.0. Students who do not meet this requirement must withdraw from the combined program and may apply for admission to either a BEd program or a BSc program if eligible.
- To obtain both the BEd and BSc degrees, students must maintain a GPA of 2.0 in all courses for which a mark is granted and in all the major courses in science.
- To be recommended for the Interim Professional Certificate, students must obtain a Grade Point Average of at least 2.0 in all compulsory professional courses.
- Students who receive a failing grade in "Stages I or II" will not be allowed to register in any further Education Field Experiences courses at Faculté Saint-Jean and will be required to withdraw from the program.
- Students who withdraw from "Stages I or II" must have the approval of the Associate Dean (Academic) to reregister for these courses.
- Students in schools during the field experience are expected to conduct themselves according to the Alberta Teachers' Association Code of Professional Conduct and the University of Alberta Code of Student Behaviour: Conduct and Discipline. Student teachers shall
 - recognize and accept that the welfare of the students is of ultimate concern and that the cooperating teacher has the final responsibility for what occurs in the classroom; and
 - maintain an ethical and professional attitude toward all members of the school community and become familiar with the Alberta Teachers' Association Code of Professional Conduct.

Les étudiants sont responsables de maintenir ces standards et, le cas échéant, doivent en rendre compte à la responsable de la section Éducation et au Vice-doyen aux affaires académiques.

Students are held accountable to these standards and answerable to the head of the Education Sector and the Associate Dean (Academic).

184.8 Baccalauréat ès sciences

184.8.1 Programme général

Le programme général du BSc est conçu pour donner à l'étudiant une éducation variée dans plus d'une branche d'étude et il comprend une matière ou un domaine de concentration principal et secondaire. En plus de conduire à un diplôme général de BSc, ce programme permet le transfert ensuite dans des programmes de *Specialization and Honors* à la *Faculty of Science*, pour lesquels il n'y a pas d'admission au niveau de la première année. Les étudiants inscrits dans le programme devront consulter la description voulue dans l'annuaire pour le programme particulier qui les intéresse et choisir soigneusement les cours de base de première année conformément aux exigences du programme en question. Pour compléter son programme, un étudiant doit inclure un certain nombre de cours offerts par la *Faculty of Science* lesquels sont enseignés en anglais. Voir tableau 6.

Faculté Saint-Jean Tableau 6 Programmes généraux (BSc)

Année 1	Année 2	Année 3	Année 4
★0 à ★6 Option ★6 à ★12 Français de base (voir §§183.3 et 184.2) ¹ ★15 à ★18 Sciences ³	★0 à ★3 Français de base (voir §§183.3 et 184.2) ¹ FRANC 322 ANGL (★6) ou ALS (★6) ² ★18 à ★21 Sciences ³	★3 Canadien-français (voir §183.3) ★18 Sciences ★3 Option senior ★6 Option	★18 Sciences ★12 Option

¹ L'étudiant qui s'inscrit à la Faculté Saint-Jean est orienté dans les cours de français selon le programme d'études préalablement suivi (voir §184.2). L'étudiant est tenu de suivre le cours FRANC 226.

² L'étudiant satisfait normalement à l'exigence d'un cours d'anglais en réussissant soit ANGL (★6) soit ALS (★6). Ce dernier cours est réservé aux étudiants inscrits dans un programme de la Faculté Saint-Jean sans avoir réussi English 30 ou English Language Arts 30-1 ou l'équivalent.

³ L'étudiant doit compléter ★36 en sciences durant les deux premières années de son programme.

184.8.2 Exigences du programme

- Pour obtenir un diplôme de BSc général, un étudiant doit réussir ★120. L'équivalent d'au moins ★72 et d'au plus ★90 doit être en Sciences. L'équivalent d'au moins ★30 et d'au plus ★48 doit être en Arts dont FRANC 322 et un cours de ★3 parmi les cours de Canadien-français énumérés à l'article §183.3 sont obligatoires.
- Chaque étudiant doit compléter une matière ou un domaine de concentration majeure en Sciences. L'équivalent d'au moins ★36 et d'au plus ★48 est nécessaire et cela ne doit pas comprendre plus que ★18 de niveau junior.
- Chaque étudiant peut choisir une matière ou un domaine de concentration mineure en Sciences, en Arts, ou en Sciences de l'agriculture, de la vie et de l'environnement. L'équivalent d'au moins ★24 et d'au plus ★36 est nécessaire et cela ne doit pas comprendre plus que ★12 de niveau junior.

Concentration majeure

Une matière de concentration majeure se compose de cours provenant soit de Biologie, Chimie, Physique, Mathématiques, Psychologie sciences ou Statistiques.

La double majeure est possible dans le programme de BSc dans la mesure où au moins une des majeures est suivie à la Faculté Saint-Jean et qu'un minimum de ★60 soient suivis à la Faculté Saint-Jean.

Un domaine de concentration majeure se compose de cours provenant d'un des groupes suivants:

- Sciences biologiques:** Anatomie, Biochimie, Botanique, Entomologie, Génétique, Microbiologie, Microbiologie et Immunologie médicale, Paléontologie, Pharmacologie, Physiologie, Sciences de laboratoire médicale, Sciences Marines, Zoologie et les cours intitulés Biologie
- Sciences physiques:** Astronomie, Biochimie, Chimie, Géophysique, Physique mathématique, et Physique
- Sciences mathématiques:** Informatique, Mathématiques, Statistiques et Probabilités appliquées

Concentration mineure

L'étudiant peut choisir une mineure dans un domaine en Sciences ou en Arts. Cependant, les exigences de ces voies comportent des différences importantes.

184.8 Degree of Bachelor of Science

184.8.1 General Program

The BSc General program is designed to provide students with a diversified education in more than one branch of study and includes a major and a minor subject or area of concentration. In addition to providing for a BSc General Degree, this allows for subsequent transfer to Specialization and Honors programs, at the Faculty of Science, for which there is no first-year admission. Students who are enrolled in the General program and who intend to transfer to another program should consult the appropriate Calendar description for the particular program of interest and carefully select their first-year core courses in accordance with the requirements of the specific program. It should be noted that this program requires that students include Faculty of Science courses that are offered only in English. See Chart 6.

184.8.2 Program Requirements

- To obtain a BSc General Degree, students must receive credit in ★120. At least ★72 and not more than ★90 must be in Science. At least ★30 and not more than ★48 must be in Arts among which FRANC 322 and one option from the list of Canadien-français courses in §183.3 are required.
- Each student must complete a major subject or area of concentration in Science. A minimum of ★36 and a maximum of ★48 are required in the major subject or area of concentration, with no more than ★18 at the junior level.
- Each student may elect to complete a minor subject or area of concentration in Science, Arts, or Agricultural, Life and Environmental Sciences. At least ★24 and not more than ★36 are required in the minor subject or area of concentration, with no more than ★12 at the junior level.

Majors

A major subject of concentration consists of courses taken from one of the following subjects: Biology, Chemistry, Mathematics, Physics, Science Psychology, or Statistics.

To achieve a double major in the BSc, students must complete at least one of the majors and at least ★60 at Faculté Saint-Jean.

A major area of concentration consists of courses taken from one of the following groups:

- Biological Sciences:** Anatomy, Biochemistry, Botany, Entomology, Genetics, Marine Science, Medical Laboratory Science, Medical Microbiology and Immunology, Microbiology, Paleontology, Pharmacology, Physiology, Zoology, and courses titled Biology.
- Physical Sciences:** Astronomy, Biochemistry, Chemistry, Geophysics, Mathematical Physics, and Physics.
- Mathematical Sciences:** Computing Science, Mathematics, Statistics, and Applied Probability.

Minors

Students may choose a minor concentration either in Science or in Arts. However, the requirements of these routes contain important differences.

- a. **Sciences:** Pour sa concentration mineure dans une matière ou domaine en Sciences, l'étudiant doit réussir un minimum de ★24 et un maximum de ★36 (dont au moins ★6 de niveau 300 ou 400) dans une des matières ou domaines suivants, et cela ne doit pas comprendre plus de l'équivalent de ★12 de niveau junior.

Domaines: Sciences biologiques; Sciences mathématiques; Sciences physiques.

Matières: Chimie, Mathématiques, Physique, Psychologie sciences.

En plus des domaines de la Faculté Saint-Jean indiqués dans la liste ci-dessus, l'étudiant peut choisir sa mineure parmi les mineures offertes par la *Faculty of Science* à l'exception de celles pour lesquelles il existe une mineure équivalente à la Faculté Saint-Jean (**Note:** Les cours de la *Faculty of Science* sont offerts en anglais). En ce qui concerne ces mineures, l'étudiant doit satisfaire aux exigences de la mineure de la *Faculty of Science* (voir §193.3) de même qu'à celles de la Faculté Saint-Jean. L'étudiant peut également choisir une concentration mineure en Agriculture, Sciences de l'environnement et de la conservation ou Écologie humaine offerte en anglais par la *Faculty of Agricultural, Life and Environmental Sciences* (voir §184.8.3). Notez que les conditions de résidence de la Faculté s'appliquent dans ce cas (voir §183.7.1).

- b. **Arts:** Pour sa concentration mineure dans un domaine en Arts, l'étudiant doit réussir un minimum de ★15 de niveau senior (dont au moins ★6 de niveau 300 ou 400) et un maximum de ★24 dans un des domaines suivants: Anthropologie et Sociologie; Économie; Études canadiennes; Études théâtrales; Français-langue; Français-littérature (française et canadienne-française); Histoire; Musique; Pensée philosophique et sociale; Psychologie; Science politique; Sociologie. Pour sa concentration mineure en Musique, l'étudiant doit réussir un minimum de ★12 de niveau senior (dont au moins ★6 de niveau 300 ou 400) et un maximum de ★24. (Consultez §§184.3.4 à 184.3.20 pour plus de détails concernant les exigences des concentrations mineures.)

En plus des domaines de la Faculté Saint-Jean indiqués dans la liste ci-dessus, l'étudiant peut choisir sa mineure parmi les mineures offertes par la *Faculty of Arts* à l'exception de celles pour lesquelles il existe une mineure équivalente à la Faculté Saint-Jean (**Note:** Les cours de la *Faculty of Arts* sont offerts en anglais). En ce qui concerne ces mineures, l'étudiant doit satisfaire aux exigences de la mineure de la *Faculty of Arts* de même qu'à celles de la Faculté Saint-Jean. Les exigences des différents départements de la *Faculty of Arts* se trouvent dans les §§43.1 à 43.14 de l'annuaire. Notez que les conditions de résidence de la Faculté s'appliquent dans ce cas (voir §183.7.1).

La matière de concentration majeure et celle de la concentration mineure ne doivent pas partager des cours provenant du même département. Les combinaisons suivantes ne sont pas permises:

Psychologie sciences/Psychologie arts

Les cours d'une matière de concentration majeure ou mineure ne peuvent pas se chevaucher. Par exemple, si la matière de concentration majeure est Sciences physiques et la concentration mineure est Chimie, les cours de Chimie ne peuvent pas servir pour compléter la concentration majeure, seulement les exigences de la concentration mineure.

- (4) Le programme général se caractérise par une base de cours dont les suivants sont obligatoires:
- FRANC 322 et ★3 en Canadien-français. (Voir §183.3).
 - Un cours de ★6 choisi parmi les cours junior d'anglais ANGL ou ENGL.
 - ★6 de niveau junior en Informatique ou Mathématiques et statistiques.
 - ★6 de niveau junior en Astronomie, Chimie ou Physique.
 - ★6 de niveau junior en Biologie ou Psychologie sciences.
- Note:** BIOLE 107 et 108 ne sont pas admissibles pour la concentration mineure en Agriculture.
- (5) Normalement, un étudiant doit réussir un minimum de ★30 de niveau junior avant de pouvoir s'inscrire à des cours de niveau senior.
- (6) On ne peut pas prendre plus que ★42 de niveau junior.
- (7) Chaque étudiant doit réussir un minimum de ★12 au niveau 300 dans sa matière ou son domaine de concentration majeure ainsi qu'un minimum de ★6 au niveau 300 dans sa matière ou son domaine de concentration mineure.
- (8) Sujet à l'approbation écrite de la Faculté Saint-Jean avant l'inscription, un maximum de ★12 peut être suivi dans des facultés autres que la *Faculty of Arts* ou la *Faculty of Science*. Pour les candidats qui demandent leur admission au BSc général et qui ont déjà suivi des cours dans d'autres

- a. **Science:** For the minor concentration in Science, students must complete a minimum of ★24 and a maximum of ★36 (including no more than ★12 at the junior level and including at least ★6 at the 300- or 400-level) in one of the following subjects or areas:

Areas: Biological Sciences; Mathematical Sciences; Physical Sciences.

Subjects: Chemistry, Mathematics, Physics, Science Psychology.

In addition to the areas listed above and offered at Faculté Saint-Jean, students may choose a minor from those offered by the Faculty of Science unless there is an equivalent minor offered by Faculté Saint-Jean (**Note:** Faculty of Science courses are offered in English). Within each of these minors, students must meet the requirements of the Faculty of Science (see §193.3) as well as those of Faculté Saint-Jean. Also the student may choose a minor in Agriculture, Environmental and Conservation Sciences or Human Ecology offered by the Faculty of Agricultural, Life and Environmental Sciences (see §184.8.3). Note that the Faculté residence requirements are applicable in this case (see §183.7.1).

- b. **Arts:** For the minor concentration in Arts, students must complete a minimum of ★15 at the senior level, including at least ★6 at the 300- or 400-level, and a maximum of ★24 in one of the following areas: Anthropology and Sociology; Economics; Canadian Studies; Drama; French-language; French-literature (French and French-Canadian); History; Music; Philosophical and Social Thought; Psychology; Political Science; Sociology. For the minor concentration in Music, the student must complete a minimum of ★12 at the senior level, including at least ★6 at the 300- or 400-level, and a maximum of ★24. (Consult §§184.3.4 - 184.3.20 for further details of requirements for these minors.)

In addition to the areas listed above and offered at Faculté Saint-Jean, students may choose a minor from those offered by the Faculty of Arts unless there is an equivalent minor offered by Faculté Saint-Jean (**Note:** Faculty of Arts courses are offered in English). Within each of these minors, students must meet the requirements of the Faculty of Arts as well as those of Faculté Saint-Jean. The requirements of the different departments in the Faculty of Arts are set out in §§43.1 to 43.14 of the Calendar. Note that the Faculté residence requirements are applicable in this case (see §183.7.1).

The major subject or area of concentration and minor subject of concentration may not share courses from the same department. The following combinations are not allowed:

Science Psychology/Arts Psychology.

Courses in a major or a minor subject of concentration may not overlap. For example, if the major area of concentration is the Physical Sciences, and minor subject of concentration is Chemistry, the major may be made up of Astronomy, Biochemistry, Geophysics, Mathematical Physics and Physics courses, but no Chemistry courses. The minor would consist exclusively of Chemistry courses.

- (4) The General Program is characterized by a core of courses, which must include the following:
- FRANC 322 and ★3 in Canadien-français. (See §183.3).
 - ★6 from among junior courses in English, ANGL or ENGL.
 - ★6 from among junior courses in Computing Science or Mathematics and Statistics.
 - ★6 from among junior courses in Astronomy, Chemistry, or Physics.
 - ★6 from among junior courses in Biology or Science Psychology.
- Note:** BIOLE 107 and 108 cannot be used for the minor in Agriculture.
- (5) Normally, at least ★30 at the junior level must be successfully completed before students may register in senior-level courses.
- (6) Not more than ★42 may be taken at the junior level.
- (7) Students must successfully complete a minimum of ★12 at the 300-level in the major subject or area of concentration. Students must also successfully complete a minimum of ★6 at the 300-level in the minor subject or area of concentration.
- (8) Subject to receiving written approval from the Faculté Saint-Jean prior to registration, a maximum of ★12 may be taken from Faculties other than Science or Arts. For applicants to the BSc General who have already taken courses from Faculties other than Science or Arts, potential transfer credit

domaines que les Arts et les Sciences, le transfert possible de crédits pour ces cours sera évalué lors de l'admission au programme. Ces cours ne seront cependant inclus ni dans la matière ou le domaine de concentration majeure, ni dans la matière ou le domaine de concentration mineure. Ils ne pourront non plus figurer parmi les ★18 requis en Arts ou les ★72 requis en Sciences.

Note: §231 comprend une liste de cours d'autres facultés qui sont considérés comme des cours de Sciences. Ces cours peuvent faire partie de la majeure ou de la mineure et figurent parmi les ★72 requis en Sciences.

184.8.3 BSc général - Concentration mineure en Agriculture, foresterie et économie domestique

L'étudiant peut choisir une concentration mineure en Agriculture, Sciences de l'environnement et de la conservation ou Ecologie humaine. Toutes les autres restrictions et exigences du BSc général décrites à l'article §184.8.2 s'appliquent.

Note: Les étudiants doivent s'assurer qu'ils ont complété tout préalable avant de s'inscrire dans les cours énumérés dans cette section.

Concentration mineure en Agriculture

La concentration mineure en Agriculture comprend un minimum de ★24 et un maximum de ★30:

- (1) Science animale
AN SC 200
AN SC 310
AN SC 311
AN SC 374
AN SC 471, 472, 474, 475, ou 476
★9 à ★15 en AN SC de niveau 300 ou plus
- (2) Sciences des sols et des plantes
SOILS 210
SOILS 420, 430, 440, 450, ou 460
PL SC 221
PL SC 324 ou 465
PL SC 352 ou 380
★9 à ★15 en PL SC, SOILS, ENCS or REN R de niveau 300 ou plus
- (3) Écoagriculture
SOILS 210
PL SC 221
ENCS 203
R SOC 355
REN R 450
AG EC 200
★6 à ★12 en PL SC, SOILS, ENCS ou REN R de niveau 300 ou plus

Concentration mineure en Sciences de l'environnement et de la conservation

La concentration mineure en Sciences de l'environnement et de la conservation comprend un minimum de ★24 et un maximum de ★30:

- ENCS 201
- SOILS 210
- REN R 120
- REN R 250
- ENCS 260
- ★9 à ★15 en ENCS, REN R ou SOILS de niveau 300 ou plus

Concentration mineure en Ecologie humaine

La concentration mineure en Ecologie humaine comprend un minimum de ★24 et un maximum de ★30:

- HECOL 100
- HECOL 200
- HECOL 201
- HECOL 300
- HECOL 301
- ★9 à ★15 parmi HECOL 210, 211, 212, 310, 321, 322, 414, 440, 443, 462

184.8.4 Niveau académique et diplômes

Pour obtenir un diplôme de BSc général, l'étudiant devra maintenir une moyenne minimale de 2,0 dans les ★120 comptant au programme. Une moyenne d'au moins 2,3 est exigée dans la matière ou le domaine de concentration majeure.

for such courses will be assessed at the time of admission to the program. Such subjects are not included as part of the major or minor subject or area of concentration, nor toward the minimum requirement of ★18 in Arts, nor toward the minimum requirement of ★72 in Science.

Note: §231 contains a list of courses from other Faculties that are regarded as Science courses. These courses may be used toward the major and minor and do count toward the minimum requirement of ★72 in Science.

184.8.3 BSc General—Minor in Agricultural, Life and Environmental Sciences

Students may choose a minor in Agriculture, Environmental and Conservation Sciences or Human Ecology. All other restrictions and requirements of the BSc General program as outlined in §184.8.2 apply.

Note: Students should ensure that they have completed any prerequisites before registering in any of the courses listed in this section.

Minor in Agriculture

The minor in Agriculture consists of at least ★24 and no more than ★30 as follows:

- (1) Animal Science
AN SC 200
AN SC 310
AN SC 311
AN SC 374
AN SC 471, 472, 474, 475, or 476
★9 to ★15 in AN SC courses at 300 or higher level
- (2) Soil and Plant Sciences
SOILS 210
SOILS 420, 430, 440, 450, or 460
PL SC 221
PL SC 324 or 465
PL SC 352 or 380
★9 to ★15 in PL SC, SOILS, ENCS or REN R courses at 300 or higher level
- (3) Sustainable Agriculture
SOILS 210
PL SC 221
ENCS 203
R SOC 355
REN R 450
AG EC 200
★6 to ★12 in PL SC, SOILS, ENCS or REN R courses at 300 or higher level

Minor in Environmental and Conservation Sciences

The minor in Environmental and Conservation Sciences consists of at least ★24 and no more than ★30 as follows:

- ENCS 201
- SOILS 210
- REN R 120
- REN R 250
- ENCS 260
- ★9 to ★15 in ENCS, REN R or SOILS courses at 300 or higher level

Minor in Human Ecology

The minor in Human Ecology consists of at least ★24 and no more than ★30 as follows:

- HECOL 100
- HECOL 200
- HECOL 201
- HECOL 300
- HECOL 301
- ★9 to ★15 from HECOL 210, 211, 212, 310, 321, 322, 414, 440, 443, 462

184.8.4 Academic Standing and Graduation

To obtain a BSc General degree, students must maintain a GPA of 2.0 in ★120 credited to the degree. A GPA of at least 2.3 is required in the major subject or area of concentration.

184.9 Baccalauréat bilingue en Administration des affaires

184.9.1 Information générale

Le programme bilingue de quatre ans qui prépare au baccalauréat en administration des affaires repose sur la collaboration de la Faculté Saint-Jean et de la Faculty of Business. Ce programme unique au Canada permet aux étudiants d'obtenir un diplôme dans les deux langues officielles du Canada. Chacune des deux Facultés assure la prestation d'une moitié des cours. Le programme vise les objectifs suivants:

- (1) répondre au besoin des étudiants francophones et francophiles qui souhaitent préparer un diplôme d'administration des affaires en français en Alberta;
- (2) préparer des diplômés bilingues (français-anglais) à même d'affronter le milieu économique mondial concurrentiel;
- (3) donner à la University of Alberta un rôle d'avant-garde unique en Amérique du Nord et promouvoir son rayonnement;
- (4) attirer des étudiants du Canada francophone et d'autres pays du monde où le français occupe une place de choix.

Le programme est conçu pour permettre aux étudiants de suivre tous les cours de première année en français à la Faculté Saint-Jean (à l'exception de ANGL et ENGL, qui peuvent être suivi à la Faculté Saint-Jean ou à la Faculty of Arts). L'année suivante, les étudiants suivent les cours obligatoires de la Faculty of Business et s'inscrivent aux cours de français et aux cours facultatifs de la Faculté Saint-Jean. Les troisième et quatrième années, les étudiants suivent à la Faculty of Business les cours obligatoires qu'exige leur champ de spécialisation. Ils continuent à suivre certains cours facultatifs à la Faculté Saint-Jean. Certains cours (obligatoires et optionnels) d'administration des affaires pourront aussi être pris à la Faculté Saint-Jean pendant les deuxième, troisième et quatrième années. En général, les étudiants suivront ★54 à la Faculté Saint-Jean, à l'exclusion des ★6 ANGL et ENGL, et ★60 à la Faculty of Business. Les étudiants devront respecter la distribution de ★54/★6/★60, à moins de circonstances exceptionnelles. (Voir §15.4.1.VII).

184.9.2 Le programme

Faculté Saint-Jean Tableau 7 Programmes généraux (BAA)

Année préprofessionnelle suivie à la Faculté Saint-Jean

Année 1	Année 2	Année 3	Année 4
★6 ANGL ou ENGL ECONE 101, 102 MATHQ 113 STATQ 151 ★6 à ★12 Français langue (voir §183.3 et §184.2) ¹ ★0 à ★6 Option à la Faculté Saint-Jean	ADMI 311 ADMI 342 BUS 201 FIN 301 MARK 301 MGTSC 312 SMO 310 ★0 à ★3 Français langue (voir §183.3 et §184.2) ¹ ★3 Option ² ★3 à ★6 Option à la Faculté Saint-Jean	FRANC 322 ★15 à ★21 cours avancés d'administration des affaires ³ ★6 à ★12 Option à la Faculté Saint-Jean	★21 à ★27 cours avancés d'administration des affaires ³ ★3 à ★9 Option à la Faculté Saint-Jean

Notes:

¹ L'étudiant qui s'inscrit à la Faculté Saint-Jean est orienté dans les cours de français selon le programme d'études préalablement suivi (voir §184.2). Dans certaines circonstances, l'étudiant est tenu de suivre le cours FRANC 231.

² Les options de l'année 2 doivent être choisies soigneusement en fonction du champ de spécialisation éventuelle de chaque étudiant. Dans la plupart des cas, il est judicieux d'entamer le programme de cours obligatoires pendant l'année 2. ADMI 322 (ACCTG 322) est recommandé pour la plupart des majeures.

³ Voir §64.1.3. Tous les étudiants qui préparent un baccalauréat bilingue d'administration des affaires sont censés choisir une matière parmi les champs de spécialisation offerts par la Faculty of Business. À cet égard, il leur est recommandé de se référer à §64.2 de l'annuaire de l'Université pour choisir des options avancées d'administration des affaires qui conviennent à leur spécialisation. Certains cours offerts par la Faculty of Arts ou la Faculty of Science peuvent également répondre aux exigences du programme sanctionné par un baccalauréat bilingue d'administration des affaires. Un nombre maximal de ★42 options avancées d'administration des affaires est permis en troisième et quatrième années.

184.10 Baccalauréat ès science en génie

184.10.1 Renseignements généraux

Note: Les étudiants (es) doivent appliquer directement à la Faculty of Engineering.

La Faculté Saint-Jean, en collaboration avec la Faculty of Engineering, offre aux étudiants admis au Baccalauréat ès science en génie l'occasion de suivre la majorité des cours de première année dans un environnement francophone. Les conditions académiques et le contenu des cours sont équivalents aux cours

184.9 Bilingual Bachelor of Commerce

184.9.1 Description of Field

The four-year Bilingual Bachelor of Commerce degree is a collaborative effort between Faculté Saint-Jean and the Faculty of Business. This program, unique in Canada, offers students the opportunity to obtain a fully bilingual Business degree in Canada's two official languages. Students will complete half of their coursework at the Faculty of Business. The objectives of the program are as follows:

- (1) to respond to a need expressed by Francophone and Francophile students for coursework in French leading to a Bachelor of Commerce degree in Alberta;
- (2) to prepare bilingual (French English) graduates who will be competitive in a global economy;
- (3) to promote the University of Alberta as a leading University offering a unique degree in North America;
- (4) to attract students from French-speaking Canada and other countries in the world where French is a major language.

The program is set up so that students will take their coursework in Year 1 in French at the Faculté Saint-Jean (except for ANGL and ENGL, which can be taken either at Faculté Saint-Jean or in the Faculty of Arts). In Year 2, students will take the required core courses in business in the Faculty of Business and enrol in French language courses and free electives at Faculté Saint-Jean. In Years 3 and 4, students will continue in the Faculty of Business for required courses in their area of specialization. They will continue to take some free electives in Faculté Saint-Jean. Some Business courses (core and electives) can also be taken at Faculté Saint-Jean in Years 2 to 4. Normally a student will complete ★54 at Faculté Saint-Jean, not counting the ★6 for ANGL and ENGL, and ★60 in the Faculty of Business. Only in exceptional circumstances will students be allowed to depart from the ★54/★6/★60 pattern. (See §15.4.1.VII).

184.9.2 The program

184.10 Bachelor of Science in Engineering

184.10.1 General Information

Note: Prospective students must apply for admission to the Faculty of Engineering.

Faculté Saint-Jean, in collaboration with the Faculty of Engineering, provides students admitted to the Bachelor of Science in Engineering the opportunity to complete most of the first year courses in a French environment. Academic conditions and content of the courses are equivalent to their English

donnés en anglais. Le tableau 8 indique les cours offerts. Pour plus de renseignements sur cette première année, s'adresser au Bureau des Admissions de la Faculté Saint-Jean. Consultez §82 pour plus d'information sur le Baccalauréat ès sciences en génie.

counterparts. Courses offered are listed in Chart 8. For further information about the first year of the program please contact the Office of Admissions at Faculté Saint-Jean. See §82 for information on the Bachelor of Science in Engineering program.

Faculté Saint-Jean Tableau 8 Première année du BSc en génie

Premier semestre	Deuxième semestre
<p>Cours offerts en français à la Faculté Saint-Jean CHIM 103 (3-1s-3/2) MATHQ 100 (3-0-2) PHYSQ 130 (3-0-3/2) ★3 Option libre¹</p> <p>Cours offerts en anglais par la Faculty of Engineering ENGG 100 (1-0-0) ENGG 130 (3-0-2)</p>	<p>Cours offerts en français à la Faculté Saint-Jean CHIM 105 (3-0-3/2) MATHQ 101 (3-0-1) MATHQ 102 (3-0-1) PHYSQ 131 (3-1-3/2)</p> <p>Cours offerts en anglais par la Faculty of Engineering ENGG 101 (1-0-0) ENCMP 100 (3-0-1.5)</p>
<p>Note: ¹ L'étudiant devra choisir un cours de ★3 au niveau 100 parmi une liste de sujets particuliers. Voir §84.6 pour plus d'information.</p>	

184.11 Baccalauréat ès sciences (sciences de l'environnement et de la conservation—bilingue)

184.11.1 Renseignements généraux

Le programme de quatre ans qui prépare au baccalauréat ès sciences (sciences de l'environnement et de la conservation—bilingue) repose sur la collaboration de la Faculté Saint-Jean et la *Faculty of Agricultural, Life and Environmental Sciences*. Ce programme unique au Canada permet aux étudiants d'obtenir un diplôme en sciences de l'environnement et de la conservation dans les deux langues officielles du Canada. Chacune des deux facultés assure la prestation d'une moitié des cours. Le programme vise les objectifs suivants :

- (1) répondre au besoin exprimé par les étudiants et la communauté d'avoir un diplôme bilingue en sciences de l'environnement et de la conservation en Alberta;
- (2) préparer des diplômés bilingues (français-anglais) à même de :
 - a. évaluer les effets de l'utilisation humaine sur les plantes, le sol, l'eau et les ressources humaines;
 - b. évaluer et faciliter les méthodes de conservation, de réhabilitation et d'amendement des écosystèmes naturels et dégradés;
 - c. comprendre et communiquer dans les deux langues officielles le rôle que jouent les facteurs sociaux, économiques et politiques dans la gestion des ressources naturelles;
- (3) donner à la *University of Alberta* un rôle d'avant-garde unique en Amérique du Nord et promouvoir son rayonnement;
- (4) attirer des étudiants du Canada et du monde entier.

Le programme est conçu pour permettre aux étudiants de suivre tous les cours de première année en français à la Faculté Saint-Jean (à l'exception de ANGL ou l'équivalent, qui peut être suivi à la Faculté Saint-Jean ou à la *Faculty of Arts*). En deuxième année, les étudiants suivent des cours obligatoires en sciences à la *Faculty of Agricultural, Life and Environmental Sciences* ainsi que des cours de français et des cours facultatifs à la Faculté Saint-Jean. Pour être admis à la troisième année du programme, l'étudiant de deuxième année doit avoir obtenu une moyenne minimale de 2,0. Il doit aussi avoir complété avec succès un minimum de ★54 qui s'appliquent au programme. Ils continuent à suivre certains cours facultatifs à la Faculté Saint-Jean. Certains cours (obligatoires et optionnels) en sciences pourront aussi être suivis à la Faculté Saint-Jean pendant les deuxième, troisième, et quatrième années. (voir §§184.11.2 et 34.9)

Les étudiants n'ayant pas complété d'études postsecondaires suivront ★54 à la Faculté Saint-Jean, à l'exclusion des ★6 ANGL ou l'équivalent, et ★60 à la *Faculty of Agricultural, Life and Environmental Sciences* (voir §183.1.14).

Les étudiants ayant complété une année d'études postsecondaires suivront un minimum de ★45 à la Faculté Saint-Jean et un minimum de ★45 à la *Faculty of Agricultural, Life and Environmental Sciences* (voir §183.1.14).

Les étudiants ayant complété deux années ou plus d'études postsecondaires suivront un minimum de ★30 à la Faculté Saint-Jean et un minimum de ★30 à la *Faculty of Agricultural, Life and Environmental Sciences* (voir §§15.1.5 et 15.1.14).

184.11 Bachelor of Science (Environmental and Conservation Sciences—Bilingual)

184.11.1 General Information

The four-year Bachelor of Science (Environmental and Conservation Sciences—Bilingual) degree is a collaborative effort between Faculté Saint-Jean and the Faculty of Agricultural, Life and Environmental Sciences. This program, unique in Canada, offers students the opportunity to obtain a fully bilingual Science degree in Environmental and Conservation Sciences in Canada's two official languages. Students will complete half of their coursework in each of the two Faculties. The objectives of the program are:

- (1) to respond to a need expressed by students and the community for a bilingual Bachelor of Science degree in Environmental and Conservation Sciences in Alberta;
- (2) to prepare bilingual (French-English) graduates who will:
 - a. evaluate effects of human land use on plant, soil, water and human resources;
 - b. assess and facilitate conservation, reclamation and remediation measures for natural and damaged ecosystems;
 - c. understand and communicate in both official languages the role that social, economic and political forces play in natural resource management;
- (3) to promote the University of Alberta as a leading University offering a unique degree in North America;
- (4) to attract francophone and francophile students from Canada and other countries.

The program is set up so that students will take their coursework in Year 1 in French at Faculté Saint-Jean (except for ANGL or equivalent, which can be taken either at Faculté Saint-Jean or in the Faculty of Arts). In Year 2, students will take required core courses in science in the Faculty of Agricultural, Life and Environmental Sciences, as well as French language courses and free electives at Faculté Saint-Jean. All qualified Year 2 students will then be promoted to Year 3 provided a minimum GPA of 2.0 has been achieved, and a minimum of ★54 applicable to the program has been successfully completed. They will take required core courses and courses in their area of specialization and continue to take some free electives at Faculté Saint-Jean. Some science courses (core and electives) may also be taken at Faculté Saint-Jean in Years 2, 3, and 4 (see §§184.11.2 and 34.9).

Students who have not completed any postsecondary studies will complete ★54 at Faculté Saint-Jean, not counting ★6 for ANGL or equivalent, and ★60 in the Faculty of Agricultural, Life and Environmental Sciences. (see §183.1.14).

Students who have completed one year postsecondary studies will complete a minimum of ★45 at Faculté Saint-Jean and a minimum of ★45 in the Faculty of Agricultural, Life and Environmental Sciences (see §183.1.14).

Students who have completed two or more years of postsecondary studies will complete a minimum of ★30 at Faculté Saint-Jean and a minimum of ★30 in the Faculty of Agricultural, Life and Environmental Sciences (see §§15.1.5 and 15.1.14).

184.11.2 Le programme

184.11.2 The program

Faculté Saint-Jean Tableau 9 Programmes généraux – Baccalauréat ès sciences (sciences de l'environnement et de la conservation—bilingue)

Année 1	Année 2	Année 3	Année 4
★3 ANGL BIOLE 107 et 108 CHIM 161 ou 263 CHIM 101 ou 102 ou PHYSQ 124 ou 126 MATHQ 113 STATQ 151 ★6 Option libre dont ★0 à ★6 français langue (voir §183.3) ¹	BIOLE 208 ECONE 101 ENCS 201 et 260 FRANC 226 MATHQ 125 PL SC 221 REN R 250 SOCIE 100 SOILS 210	AREC 323 ECONE 102 et 365 ENCS 307 et 207 ² FRANC 322 ★12 Approved Program Electives ¹	BIOLE 490 ENCS 473 ★15 majeure en sciences de l'environnement et de la conservation ⁴ ★3 Approved Program Electives ³ ★3 Capstone Course ⁵ ★3 Option parmi SCTA 101 ou 102 ou PHILE 386 ou ECONE 369
Notes: ¹ L'étudiant est orienté dans les cours de français langue selon le programme d'études préalablement suivi (voir §§183.5 et 184.2). ² L'étudiant suit le cours ENCS 207 pendant la session de printemps entre la deuxième et troisième année du programme. ³ Voir §34.1(4). ⁴ L'étudiant doit choisir une majeure parmi les domaines offerts par la Faculty of Agricultural, Life and Environmental Sciences. À cet égard, il lui est recommandé de se référer aux §§34.8.1(3), 34.8.2, 34.8.3, 34.8.4, 34.8.5 et 34.8.7 pour choisir des options avancées en sciences de l'environnement et de la conservation qui conviennent à sa majeure. L'étudiant doit réussir les exigences de niveau junior avant de suivre les cours de niveau senior. ⁵ Voir §34.1(7).			

184.12 Maîtrise en arts en études canadiennes

184.12 Master of Arts in Etudes Canadiennes

184.12.1 Renseignements généraux

La Faculté Saint-Jean offre un programme de maîtrise en arts en études canadiennes. Ce programme propose une étude multidisciplinaire et interdisciplinaire du Canada, incluant l'étude des francophonies canadiennes. Il s'intéresse en particulier à la culture et aux institutions en relation avec les conflits sociopolitiques et les contextes historiques et sociaux. Les orientations du programme incluent les nationalismes, les régionalismes et la mondialisation; les relations économie, société et Etat; et les relations d'identités/différences, de sexe/genre, race, langue et classes.

Les candidats devraient consulter soit le directeur du Centre d'études canadiennes à la Faculté Saint-Jean, soit la §205 de l'annuaire de l'université.

184.12.1 General Information

Faculté Saint-Jean offers a Master of Arts degree specializing in études canadiennes. This program proposes a multidisciplinary and interdisciplinary study of Canada, including the study of Canada's francophonies. Emphasis is placed on culture and institutions in relation to socio-political conflicts and historical and social contexts. The program explores nationalism, regionalism and globalization; economy, society and state; and relations of identities/differences, sex/gender, race, language and class.

Prospective students should consult either the Director of the Centre d'études canadiennes at Faculté Saint-Jean or §205 of the University Calendar.

184.13 Baccalauréat ès sciences infirmières (bilingue)

184.13 Bachelor of Science in Nursing (Bilingual)

184.13.1 Renseignements généraux

Note: Le genre féminin utilisé dans ce texte inclut les hommes et les femmes.

Note: Les étudiantes doivent appliquer directement à la Faculty of Nursing.

Le programme qui prépare au BScIn (bilingue) repose sur la collaboration de la Faculté Saint-Jean et de la Faculty of Nursing. Ce programme permet aux étudiantes d'étudier les sciences infirmières dans les deux langues officielles du Canada. Le programme vise les objectifs suivants:

- (1) Répondre aux besoins des étudiantes qui souhaitent obtenir un diplôme bilingue en sciences infirmières en Alberta.
- (2) Offrir un programme qui prépare les diplômées à la prestation des soins infirmiers dans les deux langues officielles.
- (3) Offrir un programme pour bien préparer les diplômées à répondre aux besoins des communautés d'expression française de l'ouest et du nord canadien.

Au cours de leur formation, les étudiantes suivent les cours en français à la Faculté Saint-Jean et à la *Faculty of Nursing*. Le nombre total des crédits de cours de sciences infirmières enseignés en français varie de 27 à 47. Ces cours peuvent comprendre des stages de pratique clinique en milieu bilingue ou francophones. De plus, selon la performance académique et clinique, et la disponibilité des stages, les étudiantes peuvent choisir de remplir les exigences de la quatrième année dans une autre université canadienne où le français est la langue d'enseignement. Selon la disponibilité, les étudiantes pourront compléter leur stage pratique clinique de niveau senior dans un milieu bilingue ou francophone.

- (1) Le curriculum est organisé pour permettre la réalisation du programme d'études en quatre années. Toute demande de prolongation de la durée du

184.13.1 General Information

Note: Prospective students must apply for admission to the Faculty of Nursing.

The BScN (Bilingual) program is a collaborative effort between the Faculty of Nursing and Faculté Saint-Jean. This program offers students the opportunity to study nursing in Canada's two official languages. It is designed to:

- (1) Respond to a need expressed by students who wish to obtain a bilingual degree in nursing in Alberta.
- (2) Offer a program that prepares graduates to provide nursing services in both official languages.
- (3) Offer a program that better prepares graduates to respond to the needs of the French-speaking communities in Western and Northern Canada.

During their program, students take courses at Faculté Saint-Jean and at the Faculty of Nursing. The total number of nursing courses where the primary language of instruction is French varies from 27 to 47 credits. These courses may include clinical practice in bilingual or francophone settings. In addition, based on academic and clinical performance, and on availability of placements, students may elect to complete all Year 4 requirements at another Canadian university where French is the language of instruction. Based on the same criteria, students may also elect to complete the senior practicum in a bilingual or francophone milieu outside of Edmonton.

- (1) The curriculum is designed to be taken over four years. Application for an extension to the program must be submitted to the Student Advisor of the

programme doit être soumise au *Student Advisor* de la *Faculty of Nursing*. Si accordée, les étudiantes ont six ans, à compter de leur admission, pour compléter les exigences de ce programme.

- (2) Les étudiantes sont responsables de s'assurer que leur inscription est complète et à jour. Elles doivent être particulièrement attentives aux préalables de certains cours. Les étudiantes sont responsables de tout changement dans leur inscription nécessité par les résultats de réexamens.
- (3) Les placements seront faits dans la région métropolitaine d'Edmonton, qui comprend Devon, Fort Saskatchewan, Leduc, Morinville, St Albert, Sherwood Park, Spruce Grove et Stony Plain ou dans un rayon de 150 kilomètres d'Edmonton. Pour les cours cliniques qui se donnent en anglais, les placements des stages obligatoires pourraient se situer jusqu'à 150 kilomètres d'Edmonton. Pour les cours cliniques qui se donnent en français, les placements des stages obligatoires pourraient se situer jusqu'à 600 kilomètres d'Edmonton. Les étudiantes sont responsables de leur transport aux lieux des stages cliniques et de leurs frais de voyage et de séjour.
- (4) Au début de la deuxième année de leur programme, les étudiantes doivent disposer d'un stéthoscope, d'un crayon lumineux, d'une blouse de laboratoire, et d'un uniforme.
- (5) Les horaires des stages cliniques peuvent être attribués par quart de travail et peuvent inclure les fins de semaine.
- (6) Les étudiantes doivent rencontrer les exigences en matière de santé et de sécurité [voir §133.2(2)].

184.13.2 Séquence des cours

Année 1

Automne

ANATE 140 (★3)
FRANC 2XX (★3) ou ANGL 1XX (★3) (voir Note 1)
MICRE 133 (★3)
SOCIE 100 (★3)

Automne/Hiver

PHYSE 152 (★6)

Hiver

FRANC 2XX (★3) ou ANGL 1XX (★3) ou Option libre (★3) (voir Notes 1 et 2)
PSYCE 106 (★3)
SC PO 320 (★3)
STATQ 151 (★3)

Printemps/Été

FRANC 2XX (★3) ou ANGL 1XX (★3) ou Option libre (★3) (voir Notes 1 et 2)

Année 2 (voir Notes 3 et 4)

Automne

NURS 305 (★4)
PHILE 386 (★3)
SC INF 217 (★8) (voir Note 3)
SC INF 218 (★6) (voir Note 3)

Hiver

INT D 410 (★3) (voir Note 5)
NURS 215 (★3)
NURS 307 (★6)
NURS 308 (★6)

Année 3 (voir Notes 4, 6 et 7)

Automne

SC INF 301 (★3)/NURS 301 (★3) (voir Note 8)
SC INF 309 (★6)/NURS 309 (★6) (voir Note 8)
SC INF 310 (★6)/NURS 310 (★6) (voir Note 8)

Hiver

NURS 407 (★6)
NURS 408 (★6)
SC INF 409 (★3)/NURS 409 (★3) (voir Note 7)

Année 4 (voir Notes 4, 7, 9, et 10)

Automne

NURS 405 (★6)
SC INF 406 (★6)/NURS 406 (★6) (voir Note 8)
Option libre (★3) (voir Note 2)

Hiver

SC INF 494 (★3)/NURS 494 (★3) (voir Notes 8 et 11)
SC INF 495 (★9) (voir Note 12)

Faculty of Nursing. With approval, students have six years from the time of admission to complete requirements for this program.

- (2) Students are responsible for the completeness and accuracy of their registration. Particular care should be exercised regarding prerequisite courses. Students are responsible for adjustments in registration made necessary by reexamination results.
- (3) Placements can be made anywhere in the Greater Edmonton area (Devon, Fort Saskatchewan, Leduc, Morinville, St Albert, Sherwood Park, Spruce Grove and Stony Plain) or as far away as 150 kilometers. For clinical courses delivered in English, required practice placements may be as far as 150 kilometres from Edmonton. For clinical courses delivered in French, required practice placements may be as far as 600 kilometres from Edmonton. Students are responsible for their transportation to practice placements and for the cost of travel and accommodations.
- (4) Students must purchase a stethoscope, a penlight, a lab coat and a uniform by the beginning of second year.
- (5) Clinical practice may include shift and weekend rotations.
- (6) Students must meet Health and Safety Requirements [see §133.2(2)].

184.13.2 Course sequence

Year 1

Fall Term

ANATE 140 (★3)
FRANC 2XX (★3) or ANGL 1XX (★3) (see Note 1)
MICRE 133 (★3)
SOCIE 100 (★3)

Fall/Winter

PHYSE 152 (★6)

Winter Term

FRANC 2XX (★3) or ANGL 1XX (★3) or Elective (★3) (see Notes 1 and 2)
PSYCE 106 (★3)
SC PO 320 (★3)
STATQ 151 (★3)

Spring/Summer

FRANC 2XX (★3) or ANGL 1XX (★3) or Elective (★3) (see Notes 1 and 2)

Year 2 (see Note 3 and 4)

Fall Term

NURS 305 (★4)
PHILE 386 (★3)
SC INF 217 (★8) (see Note 3)
SC INF 218 (★6) (see Note 3)

Winter Term

INT D 410 (★3) see Note 5)
NURS 215 (★3)
NURS 307 (★6)
NURS 308 (★6)

Year 3 (see Notes 4, 6 and 7)

Fall Term

SC INF 301 (★3)/NURS 301 (★3) (see Note 8)
SC INF 309 (★6)/NURS 309 (★6) (see Note 8)
SC INF 310 (★6)/NURS 310 (★6) (see Note 8)

Winter Term

NURS 407 (★6)
NURS 408 (★6)
SC INF 409 (★3)/NURS 409 (★3) (see Note 7)

Year 4 (see Notes 4, 7, 9, and 10)

Fall Term

NURS 405 (★6)
SC INF 406 (★6)/NURS 406 (★6) (see Note 8)
Elective (★3) (see Note 2)

Winter Term

SC INF 494 (★3)/NURS 494 (★3) (see Notes 8 and 11)
SC INF 495 (★9) (see Note 12)

Notes :

- (1) Dépendant du résultat du test d'admission, l'étudiante doit choisir une option parmi les suivantes :
 - a. ★9 en FRANÇ en un niveau 200 ou plus
 - b. ★9 en ANGL à un niveau 100 ou plus
 - c. ANGL 126 (★3) et ★6 en options
L'étudiante sera orientée dans le cours de langue approprié selon les résultats du test d'admission de la Faculté Saint-Jean (voir §183.5.1)
- (2) L'étudiante doit réussir tous les cours de l'année 1 avant de pouvoir s'inscrire dans l'année 2.
- (3) Les options libres doivent être choisies parmi les domaines répondant aux intérêts de l'étudiante, y compris les cours en Sciences biologiques, Sciences physiques, Sciences du comportement ou sociales et humanités. La langue d'enseignement de tous les cours optionnels est le français et l'étudiante doit choisir normalement cette option libre parmi les cours offerts en français à la Faculté Saint-Jean.
- (4) La langue d'enseignement des cours avec le sigle SC INF est le français.
- (5) Le cours NURS 498 « Inter-Professional Team Concepts » Parts 1-3, placé à l'horaire en année 2, 3 et 4, remplacera le cours INT D 410 qui est en conflit d'horaire avec d'autres cours obligatoires. Voir le site web de la Faculty of Nursing à www.nursing.ualberta.ca pour de plus amples détails.
- (6) L'étudiante doit réussir tous les cours de l'année 2 avant de pouvoir s'inscrire dans l'année 3.
- (7) La séquence de ces cours peut varier dépendant de la disponibilité des stages cliniques.
- (8) Dans la mesure du possible, ce cours sera offert par la Faculty of Nursing en français. Quand il est offert en français, les étudiantes inscrites dans le programme bilingue en sciences infirmières doivent suivre le cours en français.
- (9) L'étudiante doit réussir tous les cours de l'année 2 et 3 avant de pouvoir s'inscrire dans l'année 4.
- (10) Dépendant de la performance académique et clinique et la disponibilité des stages, l'étudiante peut choisir de compléter les exigences de la quatrième année dans une autre université canadienne où le français est la langue d'enseignement.
- (11) Afin de s'inscrire dans le cours SC INF 494 ou NURS 494, l'étudiante doit avoir réussi tous les cours du programme, à l'exception du cours concomitant SC INF 495.
- (12) Dépendant de la performance académique et clinique et la disponibilité des stages, l'étudiante peut aussi choisir de compléter le stage pratique avancé dans un milieu bilingue ou francophone à l'extérieur d'Edmonton.

184.14 Options

Le terme «option» désigne un cours qu'un étudiant peut choisir librement s'il a réussi les préalable(s). Le terme «approved option» désigne une option autorisée par le département qui dirige le programme de l'étudiant.

185 Les cours

185.1 Renseignements généraux

À la Faculté Saint-Jean, à l'exception des cours d'anglais, les cours sont enseignés en français.

185.2 Description des cours

Les signes et chiffres suivants sont utilisés dans la description des cours:

- (1) ★ – Ce signe indique la valeur du cours et le chiffre suivant (nombre de crédits) sert au calcul de la moyenne.

Notes:

- (1) Depending on the results of language proficiency testing prior to admission, students will take one of the following:
 - a. ★9 in FRANÇ at the 200-level or higher
 - b. ★9 in ANGL at the 100-level or higher
 - c. ANGL 126 (★3) and ★6 in electives
Assistance will be provided by Faculté Saint-Jean to determine, according to the results of language placement testing, which courses are required. (See §183.5.1).
- (2) Electives are to be selected from disciplines of the student's choice, including courses from the biological, physical, behavioural or social sciences, and the humanities. The language of instruction of all electives must be French and electives are normally taken at Faculté Saint-Jean.
- (3) To proceed to Year 2 students must have passed all Year 1 courses.
- (4) "SC INF" denotes nursing courses where French is the primary language of instruction.
- (5) Due to course scheduling conflicts, INT D 410 will be replaced with NURS 498 "Inter-Professional Team Concepts" Parts 1-3 scheduled during Years 2, 3, and 4. Current students should check the Faculty of Nursing website at www.nursing.ualberta.ca for details.
- (6) To proceed to Year 3 students must have passed all Year 2 courses.
- (7) Courses may be configured differently depending on clinical placement availability.
- (8) The Faculty of Nursing will offer this course in French whenever possible. When offered, students in the Bilingual Nursing Program are required to register in the French offering of the course.
- (9) To proceed to Year 4, students must have passed all Year 2 and 3 courses.
- (10) Based on academic and clinical performance, and on availability of placements, students may elect to complete all Year 4 requirements at another Canadian university where French is the language of instruction.
- (11) To proceed with NURS 494 or SC INF 494 students must have passed all courses of this program except the corequisite SC INF 495.
- (12) Based on academic and clinical performance, and on availability of placements, students may also elect to complete the senior practicum in a bilingual or francophone milieu outside of Edmonton.

184.14 Options

The term "option" means a course freely chosen by students provided they have successfully completed the prerequisite(s). The term "approved option" means an option approved by the department directing the program of the student concerned.

185 Courses

185.1 General Information

At Faculté Saint-Jean, all courses, except English courses, are taught in French.

185.2 Course Description

The following symbol and numbers are used in the course description:

- (1) ★ – This symbol stands for units of course weight and the accompanying number is used in computing grade point averages.

Normalement, le cours d'une année académique ou cours complet est suivi du chiffre ★6, le cours offert sur un semestre du chiffre ★3 et certains cours offerts sur une période de 6 semaines sont suivis du chiffre ★1,5.

- (2) *fi* – ce signe indique l'index des frais et est utilisé pour calculer les frais de scolarité dans chacun des cours. (Voir §22.2.)
- (3) (x semestre, X-X-X) – Ces chiffres placés entre parenthèses indiquent quand le cours est offert ainsi que le nombre d'heures d'enseignement par semaine. Le premier chiffre indique les heures de cours, le deuxième les heures de séminaire(s), les heures de démonstration (d), les heures de clinique (c) ou les heures de laboratoire combinées avec un cours (L). Le troisième chiffre indique les heures de laboratoire.

Cours à inscriptions limitées: Dans certains cours, l'effectif des classes doit être réduit pour des raisons académiques. Ces cours figureront dans l'horaire sous le titre «cours à inscriptions limitées.» Si le nombre d'inscriptions pour un tel cours est trop grand, les étudiants dont le programme n'exige pas ledit cours devront annuler leur inscription.

185.3 Exigences physiques de certains cours universitaires

L'Université se doit de pourvoir à l'éducation de tout étudiant académiquement qualifié et offre des services spéciaux aux étudiants handicapés.

Cependant, certains cours demandent un niveau de compétence ou d'habileté physique afin d'atteindre les objectifs académiques. En cas de doute, prière de se renseigner auprès du département concerné et du coordonnateur de «Services for Students with Disabilities.»

Les étudiants peuvent se voir refuser la permission de s'inscrire aux cours offerts hors-campus étant donné qu'il est souvent impossible d'offrir les services d'aide nécessaires.

185.4 Cours offerts

Le fait que la description d'un cours figure dans cet annuaire n'implique pas nécessairement que ce cours sera offert pendant la session académique à venir. Toute information relative aux cours qui seront donnés, aux noms des professeurs qui les assureront, ou à tout autre détail, sera fournie par le Bureau du Vice-doyen aux affaires académiques de la Faculté.

La description des cours de la Faculté Saint-Jean se trouve à la §231 sous les titres suivants:

Administration (ADMI)
Anatomie (ANATE)
Andragogie (ANDR)
Anglais (ANGL)
Anglais langue seconde (ALS)
Anthropologie (ANTHE)
Art dramatique (ADRAM)
Art de la scène (ARTSC)
Biochimie (BIOCH)
Biologie (BIOLE)
Botanique (BOTQ)
Canadien-français (CA FR)
Chimie (CHIM)
Économie (ECONE)
Éducation - Enseignement (EDU E)
Éducation - Fondements (EDU F)
Éducation - Méthodologie et Curriculum (EDU M)
Éducation - Psychologie de l'éducation (EDU P)
Éducation - Stages (EDU S)
Enseignement pratique (ENPRQ)
Espagnol (ESPA)
Études canadiennes (ETCAN)
Études interdisciplinaires (ETIN)
Études de la religion (ET RE)
Famille (FA MI)
Français (FRANC)
Français pour éducateur (trice) (FR ED)
Histoire (HISTE)
Humanités (HUME)
Immunologie (IMINE)
Informatique (INFOR)
Linguistique (LINGQ)
Maîtrise en sciences de l'éducation (M EDU)
Mathématiques (MATHQ)

Normally an ordinary full-session course is weighted ★6, a single-term course ★3 and some courses offered over a six week period are weighted ★1.5.

- (2) *fi* – Stands for “Fee Index” and is the value used to calculate the instructional fees for each course. (See §22.2.)
- (3) (x term, X-X-X) – The figures enclosed in parentheses give information on when the course is offered and the hours of instruction per week. The first position indicates lecture hours, the second seminar hours (s), demonstration (d), clinic (c), or lecture-laboratory hours (L), the third position indicates laboratory hours.

Restricted Enrolment Courses: Classes in some courses must for academic reasons be restricted in size. Such courses will be labelled “restricted enrolment” courses in the timetable. If such a course is found to be over subscribed, students whose programs do not require that course may be required to delete it from their registration.

185.3 Physical Requirements for University Courses

The University has a commitment to the education of all academically qualified students and special services are frequently provided on campus to assist students with disabilities.

Nevertheless, some courses make certain unavoidable demands on students, with respect to the possession of a certain level of physical skill or ability, if the academic objectives of the course are to be realized. In case of doubt, students are advised to contact the Department concerned and the Coordinator of Services for Students with Disabilities.

Since support services cannot be guaranteed for all off-campus courses, instructors may be obliged to refuse registration in such courses.

185.4 Course Availability

The appearance of a course description, in this Calendar, does not constitute any guarantee that the course will be offered in the forthcoming session. Information as to which courses will be offered, the names of the instructors, and all further details must be sought from the office of the Associate Dean (Academic).

Faculté Saint-Jean courses can be found in §231, under the following subject headings:

Administration (ADMI)
Anatomie (ANATE)
Andragogie (ANDR)
Anglais (ANGL)
Anglais langue seconde (ALS)
Anthropologie (ANTHE)
Art dramatique (ADRAM)
Art de la scène (ARTSC)
Biochimie (BIOCH)
Biologie (BIOLE)
Botanique (BOTQ)
Canadien-français (CA FR)
Chimie (CHIM)
Économie (ECONE)
Éducation - Enseignement (EDU E)
Éducation - Fondements (EDU F)
Éducation - Méthodologie et Curriculum (EDU M)
Éducation - Psychologie de l'éducation (EDU P)
Éducation - Stages (EDU S)
Enseignement pratique (ENPRQ)
Espagnol (ESPA)
Études canadiennes (ETCAN)
Études interdisciplinaires (ETIN)
Études de la religion (ET RE)
Famille (FA MI)
Français (FRANC)
Français pour éducateur (trice) (FR ED)
Histoire (HISTE)
Humanités (HUME)
Informatique (INFOR)
Immunologie (IMINE)
Linguistique (LINGQ)
Maîtrise en sciences de l'éducation (M EDU)
Mathématiques (MATHQ)

Microbiologie (MICRE)
Musique (MUSIQ)
Philosophie (PHILE)
Physiologie (PHYSE)
Physique (PHYSQ)
Psychologie (PSYCE)
Science politique (SC PO)
Sciences de la terre et de l'atmosphère (SCTA)
Sciences sociales (SCSOC)
Sciences sociopolitiques (SCSP)
Sociologie (SOCIE)
Statistique (STATQ)

Microbiologie (MICRE)
Musique (MUSIQ)
Philosophie (PHILE)
Physiologie (PHYSE)
Physique (PHYSQ)
Psychologie (PSYCE)
Science politique (SC PO)
Sciences de la terre et de l'atmosphère (SCTA)
Sciences sociales (SCSOC)
Sciences sociopolitiques (SCSP)
Sociologie (SOCIE)
Statistique (STATQ)

186 Prix et bourses

Voir www.registrarsoffice.ualberta.ca/Scholarships-and-Awards.aspx pour les renseignements généraux concernant les bourses de premier cycle.

Voir www.csj.ualberta.ca pour les renseignements concernant les prix et les bourses de la Faculté Saint-Jean.

186 Awards

See www.registrarsoffice.ualberta.ca/Scholarships-and-Awards.aspx for general information concerning undergraduate awards.

See www.csj.ualberta.ca for information concerning Faculté Saint-Jean awards.

Étudiants de la Faculty of Graduate Studies and Research: période d'inscriptions comme auditeur aux cours offerts aux trimestres d'Automne et d'Automne/Hiver.

- 23 ■ Date limite des remboursements des cours offerts à la première moitié du trimestre d'Automne. Les étudiants qui se retireront après cette date ne recevront aucun remboursement.
- 26 ■ Date limite pour retirer sa participation au programme Alberta Health Insurance Program (AHIP) de l'Université en remettant, dans les bureaux du International Centre, la preuve d'inscription dans le programme Alberta Health Care Insurance Plan.
- 29 ■ Date limite pour que les étudiants du deuxième cycle inscrits dans la voie thèse soumettent la thèse à la Faculty of Graduate Studies and Research pour qu'ils puissent faire partie de la collation des grades d'Automne.
- 30 ■ Date limite pour le paiement, sans pénalité, des frais d'inscription aux trimestres d'Automne et d'Automne/Hiver. Les étudiants qui n'auront pas payé la totalité de leurs frais de scolarité ou fait des arrangements se verront assignés une pénalité pour paiement en retard. Pour éviter les frais à tempérament, tous les honoraires d'automne / hiver doivent être payés avant la date limite frais d'automne terme, voir la §22.2.6.
 ■ Date limite pour que la Faculté Saint-Jean soumette le Report of Completion of Course-Based Master's Degree form à la Faculty of Graduate Studies and Research, et permettre aux étudiants dans la voie projet, de faire partie de la collation des grades d'Automne.
 ■ Date limite pour que les étudiants du deuxième cycle remplissent, dans Bear Tracks, la permission de faire partie de la collation des grades d'Automne.

OCTOBRE

- 1 ■ Étudiants de la *Faculty of Graduate Studies and Research*: date limite pour les changements de « credit » à « audit » pour les cours offerts au trimestre d'Automne.
- 3 ■ Date limite des remboursements des cours offerts au trimestre d'Automne. Les étudiants qui se retireront après cette date ne recevront aucun remboursement.
- 10 ■ Date limite pour le retrait des cours de six semaines offerts à la première moitié du trimestre d'Automne.
- 13 Jour de l'Action de Grâce. L'Université est fermée.
- 17 Dernier jour des cours de six semaines offerts à la première moitié du trimestre d'Automne.
- 18 Portes ouvertes de l'Université de l'Alberta.
- 27 Début des cours de six semaines offerts à la deuxième moitié du trimestre d'Automne.
Début des stages pour les étudiants en éducation (EDU S).

NOVEMBRE

- 7 ■ Date limite pour annuler l'inscription aux cours de six semaines offerts à la deuxième moitié du trimestre d'Automne.
- 10 Congé d'automne. Les cours sont annulés.
- 11 Jour de l'Armistice. L'Université est fermée.
- 14 ■ Date limite des remboursements des cours de six semaines offerts à la deuxième moitié du trimestre d'Automne. Les étudiants qui se retireront après cette date ne recevront aucun remboursement.
- 18 Collation des grades, Partie I.
- 19 Collation des grades, Partie II et III.
- 26 ■ Date limite pour le retrait des cours offerts au trimestre d'Automne.
 ■ Date limite pour le retrait des cours de six semaines offerts à la deuxième moitié du trimestre d'Automne, à l'exception des stages en éducation (EDU S).
 ■ Date limite d'inscription aux stages en éducation (EDU S) pour le trimestre d'Hiver.

DÉCEMBRE

- 3 ■ Dernier jour des cours offerts au trimestre d'Automne.
Rencontre initiale des stagiaires en éducation pour le trimestre d'Hiver.
- 5 ■ Fin de stage d'Automne.
- 6-19 Période des examens finals pour les cours offerts au trimestre d'Automne. Période des examens de mi-session pour les cours d'Automne/Hiver. Aucune activité para-universitaire organisée en dehors du campus ne sera autorisée pendant cette période. Pour

tous les cours donnés sur le campus à 17h00 ou plus tard les examens finals ou mi-semestriels (s'il y a lieu) auront lieu normalement pendant le dernier cours avant la période des examens.

- 25-31 Vacances de Noël. L'Université est fermée.

2015

JANVIER

- 1 Le Jour de l'An. L'Université est fermée.
- 5 Journée d'orientation pour les étudiants internationaux au Campus Nord.
Début des cours offerts au trimestre d'Hiver.
- 8 Journée d'orientation pour les étudiants de la Faculté Saint-Jean.
Journée d'orientation pour les nouveaux étudiants du deuxième cycle au Campus Nord
- 16 ■ Date limite pour le retrait des cours de six semaines offerts aux trimestres de l'Automne/Hiver.
 ■ Date limite pour les inscriptions aux cours offerts au trimestre d'Hiver: dernier jour pour ajouter ou enlever ces cours (système d'inscription en ligne *Bear Tracks* disponible jusqu'à minuit). Les étudiants qui se retireront après cette date et jusqu'au 5 février seront facturés 50% des frais pour chaque cours abandonné.
- 17 Étudiants de la Faculty of Graduate Studies and Research: date limite pour les changements de « credit » à « audit » pour les cours offerts au trimestre de l'Automne/Hiver.
- 19 Foire d'emploi en éducation à la Faculté Saint-Jean.
- 19-23 Étudiants du premier cycle: période des inscriptions comme auditeur ou des changements de « credit » à « audit » pour les cours offerts au trimestre d'Hiver.
Étudiants de la Faculty of Graduate Studies and Research: période des inscriptions comme auditeur aux cours offerts au trimestre d'Hiver.
- 23 ■ Date limite des remboursements pour les cours de six semaines offerts à la première moitié du trimestre d'Hiver. Les étudiants qui se retireront après cette date ne recevront aucun remboursement.
- 30 ■ Date limite pour retirer sa participation au programme Alberta Health Insurance Program (AHIP) de l'Université en remettant, dans les bureaux du International Centre, la preuve d'inscription dans le programme Alberta Health Care Insurance Plan.
 ■ Date limite pour le paiement, sans pénalité, des frais d'inscription du trimestre d'Hiver. Les étudiants qui n'auront pas payé la totalité de leurs frais de scolarité ou fait des arrangements se verront assignés une pénalité pour paiement en retard.

FÉVRIER

- 1 ■ Date limite pour les étudiants du premier cycle pour soumettre une demande de remise de diplôme en ligne *Bear Tracks* pour la collation des grades du Printemps.
 ■ Date limite pour une demande de réévaluation d'examen final pour le trimestre d'Automne.
- 3 ■ * Étudiants de la Faculty of Graduate Studies and Research: date limite pour les changements de « credit » à « audit » pour les cours offerts au trimestre d'Hiver.
- 4 ■ Date limite des remboursements des cours offerts au trimestre d'Hiver. Les étudiants qui se retireront après cette date ne recevront aucun remboursement.
- 6 ■ Date limite pour le retrait des cours de six semaines offerts à la première moitié du trimestre d'Hiver.
- 13 Début des inscriptions sur le système d'inscription en ligne *Bear Tracks* pour les cours offerts au trimestre Printemps/Été 2014.
Dernier jour des cours de six semaines offerts à la première moitié du trimestre d'Hiver.
- 16 Fête légale provinciale. L'Université est fermée.
- 17-20 Semaine de lecture au trimestre d'Hiver. Les cours sont annulés.